

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1970.

## AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), sur le projet de loi de finances pour 1971, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME V

**Affaires étrangères.**

**COOPERATION**

Par M. Henri CAILLAVET,  
Sénateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Louis Gros, président ; Georges Lamousse, Adolphe Chauvin, André Cornu, vice-présidents ; Jean Fleury, Claudius Delorme, Mme Catherine Lagatu, secrétaires ; MM. Ahmed Abdallah, Jean Aubin, Jean de Bagneux, Clément Balestra, Roger Besson, Henri Caillavet, Jacques Carat, Georges Cogniot, Mme Suzanne Crémieux, MM. Roger Duchet, Charles Durand, Hubert Durand, Yves Estève, Charles Ferrant, François Giacobbi, Mme Marie-Thérèse Goutmann, MM. Jacques Habert, Jean Lacaze, Henri Lafleur, Adrien Laplace, Robert Liot, Pierre Maille, Pierre-René Mathey, André Messenger, Paul Minot, Michel Miroudot, Claude Mont, Jean Noury, Jacques Pelletier, Fernand Poignant, Jacques Rastoin, Georges Rougeron, François Schleier, Edgar Tailhades, Louis Thioleron, René Tinant, Maurice Vérillon, Jean-Louis Vigier.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4<sup>e</sup> législ.) : 1376 et annexes, 1395 (tomes I à III et annexe 4), 1397 (tome III), et in-8° 308.

Sénat : 53 et 54 (tomes I, II et annexe 3) (1970-1971).

Lois de finances. — Affaires étrangères - Etats africains francophones et malgache - Pays en voie de développement.

## SOMMAIRE

	Pages.
INTRODUCTION .....	5
<b>Crédits de coopération technique, de coopération culturelle et de coopération économique et sociale. — Le budget.....</b>	<b>11</b>
I. — <i>Données générales</i> .....	15
A. — Superficie, population, crédits, données économiques, commerce extérieur .....	15
B. — La situation culturelle.....	28
II. — <i>Aide française et aide étrangère</i> .....	31
III. — <i>Les accords culturels et techniques</i> .....	40
IV. — <i>Les structures locales</i> .....	43
A. — Les missions d'aide et de coopération.....	43
B. — Les centres culturels.....	48
V. — <i>Les relations culturelles</i> .....	48
A. — Investissements .....	48
B. — Les enseignements .....	54
Enseignement universitaire .....	54
C. — Les bourses .....	56
D. — Radiodiffusion et télévision.....	59
VI. — <i>Coopération scientifique</i> .....	60
VII. — <i>Coopération technique</i> .....	82
A. — Les hommes .....	82
B. — Les modalités de la coopération technique.....	84
1. — Les bourses .....	86
2. — Missions d'experts .....	88
3. — Formation de techniciens.....	91
4. — Etudes .....	96
CONCLUSION .....	105
ANNEXE. — Situation et action culturelle au Congo-Kinshasa, au Rwanda et au Burundi .....	107

## INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs.

Abordant l'année dernière l'étude du budget de la Coopération, nous constatons liminairement que la compétence du Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères, qui s'étendait jusqu'alors aux quatorze Républiques africaines et malgache de mouvance française, devait englober, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1970, les trois pays francophones ex-belges : Congo-Kinshasa, Burundi, Rwanda. Ces trois derniers pays ne constituaient pas un apport négligeable puisque le Congo-Kinshasa s'étend sur plus de 2.300.000 kilomètres carrés et compte plus de 14.500.000 habitants ; le Rwanda et le Burundi, deux très petits pays : 26.338 kilomètres carrés et 27.834 kilomètres carrés, ont une population supérieure à 3.300.000 habitants chacun.

Au total, le Secrétariat d'Etat prenait en charge les actions de coopération pour trois nouveaux pays dont la population dépassait 22 millions d'habitants, ce qui représentait à peu près le tiers de l'ensemble de l'Afrique noire francophone.

Pour mener à bien cette coopération, il disposait d'un peu plus de 1.120 millions de crédits, chiffre inférieur à sa dotation de 1969 (1.161 millions). Aussi, votre rapporteur avait-il marqué sa crainte de voir compromise une politique qui avait jusqu'ici porté de bons fruits dans l'ensemble des Républiques francophones de l'Afrique noire française.

Cette année, le budget qu'il a l'honneur de présenter au Sénat est en augmentation sensible par rapport à celui des années précédente puisqu'il atteint 1.325.846.300 F. L'augmentation par rapport à 1970 est donc un peu supérieure à 18,3 %. Il faut toutefois avoir présent à l'esprit qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1971, les actions de coopération avec l'Ile Maurice seront de la compétence du Secrétariat d'Etat à la Coopération. Il est vrai que les transferts de crédits consécutifs à ce changement d'attributions ministérielles sont faibles ; il s'agit d'un peu plus de 500.000 F.

Si nous nous référons aux chiffres de 1969, et compte tenu de l'extension des compétences du Secrétariat d'Etat à la Coopération à quatre pays, le Congo-Kinshasa, le Burundi, le Rwanda et,

tout récemment, l'île Maurice, on peut considérer que le budget de la Coopération est pratiquement stationnaire ; l'augmentation nominale est en effet, de 1969 à 1971, d'environ 165 millions. Si donc nous devons reconnaître l'effort accompli pour le budget de 1971, en le comparant à celui de l'année dernière, il ne faut point que notre satisfaction soit exagérée.

Au reste, les effectifs de coopérants techniques sont étales : 10.614 en 1968, 10.122 en 1969, 10.288 en 1970.

Certes, l'Afrique noire francophone est au point de vue de l'effort français de coopération et avec le Maghreb une zone privilégiée, mais on peut se demander s'il est possible, avec des effectifs de coopérants relativement modestes et un budget également limité, de mener sur d'aussi vastes territoires et avec une population qui atteint 75 millions d'habitants des actions de coopération technique véritablement efficaces.

Le deuxième problème qui se pose en Afrique et en négligeant pour un temps l'Afrique portugaise est celui du partage entre l'influence anglaise et l'influence française.

Il existe de bons arguments pour admettre que la coopération avec les Républiques africaines et malgache d'expression française soit menée sous la responsabilité du Ministre des Affaires étrangères par l'intermédiaire d'un Secrétaire d'Etat qui incarne et symbolise l'unité de l'ensemble africain. Des données historiques, culturelles et économiques conduisent à donner à notre coopération avec ces pays un caractère spécifique. C'est une aide globale, concertée, intégrée, mais il ne conviendrait pas d'oublier que l'Afrique francophone a des frontières communes avec de nombreux pays africains aux populations nombreuses, qui utilisent l'anglais comme langue de communication.

Si l'on dressait le bilan des relations culturelles économiques et politiques entre l'Afrique noire d'expression française et l'Afrique anglophone au cours de la première décennie de l'indépendance, on pourrait trouver des raisons de pessimisme. Il serait en tout cas tout à fait fâcheux de concevoir une politique pour l'Afrique francophone qui ne soit pas appuyée et servie par des actions de coopération avec l'Afrique anglophone, actions de coopération grâce auxquelles la connaissance de la langue française commencerait d'être recherchée dans ces pays où l'on pourrait désormais espérer qu'elle serait peu à peu diffusée d'une façon assez ample.

L'unification de l'Afrique est inévitable et souhaitable, peut-on penser ? Il est en tout cas absolument nécessaire, pour encourager la formation de l'unité africaine, de développer les échanges linguistiques entre les deux Afriques et, par conséquent, de développer les actions culturelles en faveur du français en Afrique anglophone. A cet égard, les Universités de Dakar, d'Abidjan, de Tananarive où sont organisés des stages linguistiques, sont des points d'appui essentiels d'une action qui pourrait devenir peu à peu efficace.

Nous pensons donc, d'une façon générale, que la politique du Secrétariat d'Etat à la Coopération ne peut se concevoir que dans le cadre d'une stratégie globale des relations culturelles et de coopération technique avec l'Afrique et qu'il ne faudrait absolument pas négliger l'Afrique anglophone.

C'est la raison pour laquelle votre rapporteur s'est particulièrement félicité des mesures nouvelles inscrites au budget du Ministère des Affaires étrangères et qui sont destinées à permettre des actions intégrées dans les pays anglophones d'Afrique.

C'est sous le bénéfice de ces observations liminaires que nous étudions le budget de la Coopération.

**Crédits de coopération technique, de coopération culturelle et de coopération économique et sociale.**

TITRES	CHAPITRES	OBJET	CREDITS 1969	CREDITS 1970	PREVISIONS 1971	DIFFERENCES entre 1970 et 1971.	POURCENTAGE
		<i>Coopération technique civile.</i>					
III	36-41	Crédits ex-O. C. O. R. A. (figurant en 1970 au chapitre 41-41) .....	8.100.000	»	»		
IV	41-41	Assistance technique .....	399.644.000	405.553.984	443.356.630	+ 37.802.646	+ 9,3
		<i>Coopération culturelle.</i>					
III	36-41	Bourses universitaires et de formation. — Centres culturels (1) et actions culturelles. — Subvention à l'O. R. T. F.....	71.495.000	75.562.000	78.650.000	+ 3.088.000	+ 4
VI	68-91	Investissements culturels .....	59.822.000	81.714.000	87.500.000	+ 5.786.000	+ 7
		<i>Coopération technique militaire.</i>					
IV	41-42	Assistance technique militaire .....	135.309.000	136.205.000	(2) 163.500.000	+ 27.295.000	+ 20
		<i>Coopération économique et sociale.</i>					
III	36-41	Missions d'experts et diverses opérations générales du F. A. C.....	13.236.000	15.301.000	16.350.000	+ 1.049.000	+ 6,8
	36-42	Recherches .....	128.914.884	141.157.073	153.977.978	+ 2.820.905	+ 9
	31-41	Concours financiers .....	31.000.000	31.000.000	(3) 90.000.000	crédit	
VI	68-91	Investissements économiques et sociaux.....	179.484.000	242.039.000	230.500.000	presque triplé. — 11.539.000	— 4,8

(1) En 1971, les centres culturels sont budgétisés et forment les chapitres 31-42 : 1.472.246 F, 37-42 : 5.221.466 F.

(2) Chapitre 41-41. — Art. 3. — En ce qui concerne le personnel d'assistance.

(3) Chapitre 41-43 en 1971.

**Répartition des crédits.**

*Coopération technique civile. — Coopération culturelle. — Coopération technique militaire. — Coopération économique et sociale.*

E T A T S	COOPERATION TECHNIQUE civile.		COOPERATION culturelle, crédits 1970. (3)	COOPERATION TECHNIQUE militaire.		COOPERATION économique et sociale, crédits 1970. (6)	CREDITS 1970 (1 + 3 + 4 + 6)
	Crédits 1970. (1)	Prévisions 1971. (2)		Crédits 1970. (4)	Prévisions 1971. (5)		
Burundi .....	777.000	949.000	1.078.000	1.600.000	1.000.000	4.917.000	8.372.000
Cameroun .....	38.186.000	41.744.000	9.893.000	10.830.000	11.380.000	26.000.000	84.909.000
Centrafrique .....	23.166.000	25.887.000	1.376.000	6.050.000	6.200.000	6.069.000	36.661.000
Congo-Brazzaville .....	24.849.000	27.165.000	3.986.000	2.140.000	2.400.000	10.843.000	41.818.000
Congo-Kinshasa .....	2.089.000	2.485.000	1.944.000	»	»	13.667.000	17.700.000
Côte-d'Ivoire .....	62.368.000	68.180.000	13.485.000	11.940.000	12.700.000	23.805.000	111.598.000
Dahomey .....	8.402.000	9.186.000	3.489.000	3.720.000	4.500.000	26.793.000	42.404.000
Gabon .....	20.159.000	22.038.000	6.508.000	8.270.000	9.260.000	9.208.000	44.145.000
Haute-Volta .....	19.107.000	20.880.000	1.799.000	4.630.000	3.920.000	29.685.000	55.221.000
Madagascar .....	51.289.000	56.069.000	5.572.000	(a) 39.035.000	18.810.000	29.973.000	125.869.000
Mali .....	17.189.000	18.791.000	596.000	500.000	1.380.000	17.917.000	36.202.000
Mauritanie .....	10.466.000	11.441.000	550.000	7.650.000	9.050.000	5.531.000	24.197.000
Niger .....	19.025.000	20.798.000	15.620.000	8.400.000	11.620.000	33.183.000	76.228.000
Rwanda .....	707.000	839.000	1.740.000	»	»	1.026.000	3.473.000
Sénégal .....	42.843.000	46.836.000	12.299.000	8.300.000	11.000.000	18.620.000	82.062.000
Tchad .....	25.991.000	29.413.000	5.866.000	19.900.000	56.600.000	35.789.000	87.546.000
Togo .....	3.740.000	4.089.000	1.120.000	3.240.000	3.680.000	6.588.000	14.688.000
O. R. S. T. O. M. ....	»	»	»	»	»	81.985.073	81.985.073
Dépenses non ventilées.....	35.200.984	36.566.630	70.355.000	»	»	47.868.000	153.423.984
	405.553.984	443.356.630	157.276.000	136.205.000	163.500.000	429.497.073	1.128.502.057

(a) Y compris 20 millions de fonds de concours malgache.

## LE BUDGET

Le budget de la Coopération passe de 1.120.640.597 F en 1970 à 1.325.846.306 F en 1971, soit une augmentation de 205.205.709 F (18,3 %). Pour apprécier l'importance de cette augmentation, il faut savoir que cette année, les crédits de coopération avec l'île Maurice sont désormais inscrits au budget du Secrétariat d'Etat à la Coopération. L'augmentation des crédits se répartit de la façon suivante :

- 156.505.709 F pour les dépenses ordinaires ;
- 48.700.000 F pour les dépenses en capital.

Les autorisations de programme passent de 281.300.000 F à 323.500.000 F, soit une augmentation de 42.200.000 (15 %) et les crédits de paiement de 281.800.000 F à 330.500.000 F, soit une augmentation de 48.700.000 F (17 %).

### A. — COOPÉRATION TECHNIQUE CIVILE

Les crédits affectés à la coopération technique civile qui atteignaient en 1970 .....	405.553.984 F
sont évalués pour 1971 à.....	443.356.630

---

soit une augmentation de..... 37.802.646 F

Cette augmentation est destinée essentiellement à couvrir la revalorisation des rémunérations versées à l'ensemble des personnels servant en Afrique et à Madagascar.

Elle comprend également :

- un transfert du budget des Affaires étrangères des crédits afférents aux relations avec l'île Maurice ;
- un transfert du budget des services financiers des crédits afférents à la prise en charge par le Secrétariat d'Etat, de la rémunération des agents du Trésor en République Centrafricaine ;
- une prévision de renforcement limité des effectifs dans certains Etats et notamment au Congo-Kinshasa.

## B. — COOPÉRATION CULTURELLE

Les crédits affectés en 1970 à la coopération culturelle ont atteint 157.276.000 F.

La répartition de ces crédits étant de la compétence du comité directeur du Fonds d'aide et de coopération, il n'est pas possible d'indiquer actuellement de façon précise quelle sera la part affectée à cette forme de coopération.

On peut toutefois l'évaluer à 166.150.000 F.

## C. — COOPÉRATION TECHNIQUE MILITAIRE

Crédits 1971 .....	163.500.000 F
Crédits 1970 (non compris Fonds de concours malgache) .....	116.205.000
	<hr/>
soit en plus .....	47.295.000 F

Ces crédits sont en fait répartis sur deux chapitres distincts : le chapitre 41-41, article 3, et le chapitre 41-42. L'augmentation qu'ils comportent est destinée, d'une part, à faire face aux augmentations de solde du personnel d'assistance militaire et, d'autre part, à permettre le renouvellement de certains matériels des armées nationales qui ne disposent bien souvent, que de moyens réduits.

## D. — COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Les crédits réservés à ce titre en 1970 se chiffrent à 429.497.073 F se décomposant comme suit :

— recherche scientifique .....	141.157.073 F
— concours financiers (y compris Fonds de concours malgache) .....	51.000.000 F
— missions d'experts et opérations générales du Fonds d'aide et de coopération.....	15.301.000 F
— investissements économiques et sociaux....	242.039.000 F

Pour 1971, les prévisions sont les suivantes :

— *recherche scientifique* : 153.977.978 F, soit une augmentation de 12.820.905 F.

Ces crédits sont destinés :

- à permettre l'accroissement des effectifs de l'Office de la recherche scientifique et technique (chap. 36-42) ;
  - à tenir compte de l'augmentation des coûts.
- *concours financiers* : 90 millions de francs, soit une augmentation de 39 millions. En fait si l'on tient compte du crédit supplémentaire qui sera demandé au Parlement au cours de son actuelle session — et dans la mesure où cette demande sera acceptée — les crédits prévus pour 1971 seront sensiblement équivalents à ceux dont le secrétariat d'Etat aura disposé en 1970.

Ces crédits sont rendus nécessaires par les difficultés financières éprouvées par un certain nombre d'Etats (Tchad, Dahomey, Niger, Haute-Volta) qui ne peuvent encore, par leurs propres ressources, faire face à la totalité de leurs charges. Il est en effet absolument prioritaire de donner à ces Etats les moyens d'assurer le fonctionnement de leurs services publics, faute de quoi toute action de développement risquerait de demeurer inefficace. Bien entendu, l'emploi des subventions ainsi versées est strictement contrôlé et fait l'objet, dans chaque cas, de conventions détaillées passées avec les gouvernements intéressés.

#### *Dépenses en capital.*

Par rapport à 1970, les moyens mis à la disposition du comité directeur ne sont pas aussi importants que peut le laisser supposer l'augmentation constatée sur les dépenses en capital.

En effet, sur les 323.500.000 F d'autorisations de programme et les 330.500.000 F de crédits de paiement inscrits au budget de 1971 :

— une somme de deux millions de francs est affectée à l'équipement administratif du Secrétariat d'Etat et de ses services extérieurs (450.000 F pour l'exécution de gros travaux et l'aménagement d'une salle d'archives rue Monsieur ; 1.550.000 F pour la création et l'équipement de trois missions nouvelles au Burundi, au Rwanda et à l'Île Maurice). Aucune inscription ne figurant à ce titre en 1970 ;

— un crédit de 3.500.000 F a été inscrit au chapitre 68.92 pour permettre aux organismes de recherche de poursuivre leur équipement (contre 1.800.000 F en 1970).

Les ressources supplémentaires fournies au fonds d'aide et de coopération et inscrits au chapitre 68.91 sont donc de :

- 38.500.000 F en autorisations de programme ;
- 45.000.000 F en crédits de paiement.

Mais du fait du déblocage en 1970 du Fonds d'action conjoncturelle (27.500.000 F), les moyens supplémentaires mis pour 1971 à la disposition du Département se trouvent en réalité ramenés à :

- 11.000.000 F pour les autorisations de programme ;
- 17.500.000 F pour les crédits de paiement.

Bien que cette augmentation ne soit pas négligeable, il convient de remarquer que les dotations accordées en 1967 et 1968 étaient respectivement de 354 et 356 millions et que, compte tenu de la hausse des prix, le Secrétariat d'Etat ne pourra en 1971 qu'assurer le financement des opérations reconnues comme étant les plus urgentes.

En ce qui concerne les crédits de paiement, il est apparu indispensable de les relever du fait que les disponibilités de trésorerie arrivent à épuisement à la fin de la présente année.

Ces crédits étant affectés par le comité directeur du Fonds d'aide et de coopération, il n'est pas possible d'en donner dès maintenant une répartition précise. On peut toutefois prévoir que, comme par le passé, le comité directeur du Fonds d'aide et de coopération continuera à affecter en 1971 une part prépondérante de ses ressources au secteur de la production rurale, minière et industrielle, ce secteur absorbant plus du tiers des engagements. Ensuite, se place pour un montant sensiblement égal le secteur de l'infrastructure et le secteur de l'enseignement et de la formation qui absorbent à eux deux près de 50 % des engagements.

Compte tenu de ces indications, on peut envisager la ventilation suivante des sommes mises à la disposition du comité directeur du Fonds d'aide et de coopération :

— production rurale, minière et industrielle...	106.000.000 F.
— enseignement et formation.....	79.500.000
— infrastructure .....	79.500.000
— santé .....	20.000.000
— action culturelle.....	8.000.000
— études et dépenses générales.....	25.000.000

---

Total ..... 318.000.000 F.

## I. — Données générales.

### A. — SUPERFICIE, POPULATION, CRÉDITS, DONNÉES ÉCONOMIQUES, COMMERCE EXTÉRIEUR

	SUPERFICIE (milliers de kilomètres carrés).	POPULATION (En milliers.)		CRÉDITS 1970 Coopération tech- nique civile, coopé- ration culturelle, coopération tech- nique militaire, coopération écono- mique et sociale.  (En francs.)
		1965	1968	
Cameroun (Fédération).....	475	5.350	5.650	84.909.000
Congo-Brazzaville .....	342	900	950	41.818.000
Côte-d'Ivoire .....	322	3.900	4.050	111.598.000
Dahomey .....	116	2.400	2.500	42.404.000
Gabon .....	267	480	490	44.145.000
Haute-Volta .....	274	4.900	5.900	55.221.000
Mali .....	1.204	4.450	4.700	36.202.000
Mauritanie .....	1.806	1.050	1.100	24.197.000
Niger .....	1.189	3.350	3.550	76.228.000
République centrafricaine .....	617	1.400	1.450	36.661.000
Sénégal .....	197	3.400	3.550	82.062.000
Tchad .....	1.284	3.400	3.550	87.546.000
Togo .....	57	1.650	1.750	14.688.000
Madagascar .....	590	6.350	6.450	125.869.000
<b>Total .....</b>	<b>8.016</b>	<b>42.980</b>	<b>(1) 45.640</b>	<b>863.548.000</b>
Congo-Kinshasa .....	2.300	»	14.500	17.700.000
Burundi .....	26	»	3.300	8.372.000
Rwanda .....	28	»	3.300	3.473.000
<b>Total général.....</b>	<b>10.370</b>		<b>66.740</b>	<b>893.093.000</b>

(1) Densité (ensemble des Etats): 5,3 en 1965; 5,7 en 1968.

**Données économiques.**

a) *Produits intérieurs bruts (aux prix du marché) dans les Etats africains et malgache.*

(En monnaie courante.)

PAYS	UNITE MONETAIRE	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Cameroun fédéral .....	Milliards de francs C. F. A.	»	113,6	»	»	144,7	156,5	167,1	179,8	198,0		»
Centrafrique .....	Milliards de francs C. F. A.	»	»	»	34,0	»	»	41,2	»	»	46,6	»
Congo-Brazzaville .....	Milliards de francs C. F. A.	24,1	»	»	»	»	»	»	»	»	57,5	»
Côte-d'Ivoire .....	Milliards de francs C. F. A.	113,0	»	142,6	161,4	168,4	197,8	239,6	239,6	258,0	275,7	326,5
Dahomey .....	Milliards de francs C. F. A.	»	34,6	»	»	38,3	41,8	»	»	»	»	»
Gabon .....	Milliards de francs C. F. A.	»	»	31,7	37,6	41,0	44,0	47,7	50,8	56,4	»	»
Haute-Volta .....	Milliards de francs C. F. A.	39,8	42,7	»	»	»	»	56,5	56,4	58,2	»	»
Mauritanie .....	Milliards de francs C. F. A.	»	16,4	19,5	22,9	»	»	34,6	»	»	»	47,1
Niger .....	Milliards de francs C. F. A.	»	47,4	49,9	53,7	61,3	63,6	64,4	74,1	78,8	»	»
Sénégal .....	Milliards de francs C. F. A.	»	142,9	145,8	153,6	162,4	174,9	187,7	191,9	200,2	194,2	202,4
Tchad .....	Milliards de francs C. F. A.	39,7	»	»	47,2	50,6	52,5	»	»	»	59,6	»
Togo .....	Milliards de francs C. F. A.	25,1	»	»	»	32,0	33,1	38,4	43,5	53,1	»	»
Madagascar .....	Milliards de francs malgaches.	»	»	134,5	»	157,2	»	»	»	181,6	»	»
Mali .....	Milliards de francs maliens.	»	65,6	»	»	71,3	»	90,4	94,6	104,0		»
Congo-Kinshasa .....	Millions de zaires.	63,4	65,1	»	»	»	»	221,3	»	301,5	433,0	»
Rwanda .....	Milliards de francs rwandais.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	15,2	16,4
Burundi .....	Milliards de francs burundi.	»	»	»	»	»	»	»	13,4	»	»	»

1. — Les montants du produit intérieur brut figurant au tableau *a* sont portés en monnaie courante. L'évolution générale des prix n'est pas connue de manière exacte ; elle pourrait se situer autour de 2,5 % par an selon les Etats, à l'exception du Congo-Kinshasa où les prix ont décuplé de 1961 à 1968.

Les pays africains et malgache se répartissent ainsi selon leur rythme de croissance du *Produit intérieur brut par tête en monnaie courante* :

— pays à forte croissance, de 8 à 10 % par an : Mauritanie, Gabon, Côte-d'Ivoire, Congo (Brazza) ;

— pays de croissance moyenne, de 5 à 7 % : Cameroun, Togo ;

— pays à croissance faible ou en stagnation : R. C. A., Dahomey, Haute-Volta, Madagascar, Mali, Niger, Sénégal, Tchad.

Le produit intérieur brut à prix constants du Congo-Kinshasa retrouve en 1967 le niveau atteint en 1958.

D'une manière générale, les pays à hauts revenus par tête bénéficient d'une croissance beaucoup plus élevée que les pays moins favorisés.

2. — Dans la ventilation du produit intérieur brut (tableau *b*) par secteurs, on a classé dans le primaire : l'agriculture, l'élevage, les forêts, la pêche ; dans le secteur secondaire : les mines, l'industrie, l'artisanat ; dans le secteur tertiaire : les transports, le commerce, les services, les administrations.

Les pays africains et malgache peuvent se classer ainsi selon leur structure économique :

1° Pays qui réalisent un équilibre relatif entre les trois secteurs, compte tenu des conditions économiques propres à l'Afrique tropicale : la Côte-d'Ivoire, le Sénégal, Madagascar, le Congo-Kinshasa, la République centrafricaine, le Cameroun et le Togo ;

2° Pays à prédominance primaire (plus de 45 % du Produit intérieur brut) : le Burundi, le Rwanda, le Niger, la Haute-Volta, le Mali, le Tchad ;

3° Pays déséquilibrés : la Mauritanie et le Gabon par leur important secteur minier ; le Congo-Brazzaville et le Gabon par la faiblesse de leur secteur primaire.

3. — A l'exception du complexe de l'aluminium d'Alucam, au Cameroun, il n'y a actuellement aucune industrie lourde dans les Etats africains et malgache.

Quatre raffineries de pétrole sont actuellement en activité : celles de M'Bao (Sénégal), d'Abidjan (Côte-d'Ivoire), de Fort-Gentil (Gabon) et de Tamatave (Madagascar). Madagascar possédait, en 1967, 514 entreprises parmi lesquelles, rizeries, conserveries, transformation du bois sont les plus importantes.

La Côte-d'Ivoire est l'Etat le plus industrialisé : 248 entreprises fin 1968 parmi lesquelles, outre la raffinerie, on peut citer l'usine de café soluble, celle du traitement du latex, une filiale d'Air Liquide, deux complexes textiles, l'industrie du bois, etc.

Le Sénégal vient au deuxième rang (215 entreprises) suivi par le Cameroun (187).

Le nombre des usines de transformation des produits locaux se développe : outre les industries du bois dans les pays forestiers, on peut signaler :

— de nombreuses usines textiles (filatures, tissages) au Sénégal, Haute-Volta, Mali, Tchad, Cameroun, République Centrafricaine, Togo, Madagascar, Congo-Kinshasa, Niger. Des projets sont en cours de réalisation au Dahomey et au Congo-Brazzaville ;

— des huileries ;

— des usines de conserve ;

— des tanneries, etc.

*Nombre d'entreprises industrielles dans les Etats africains  
et malgache (fin 1968) (1).*

Cameroun .....	187	Mali .....	53
R. C. A. ....	84	Mauritanie .....	23
Congo-Brazzaville .....	81	Niger .....	35
Dahomey .....	33	Sénégal .....	215
Gabon .....	68	Tchad .....	65
Haute-Volta .....	44	Togo .....	31
Madagascar (1967) .....	514		

(1) Source « L'Industrie africaine en 1969 », Ediafric, sans renseignements sur le Congo-Kinshasa, le Rwanda et le Burundi.

P A Y S	ANNEES	REPARTITION EN VALEUR			P. I. B. total.	UNITE monétaire.	OBSERVATIONS	REPARTITION en pourcentage.		
		Primaire (1).	Secon- daire (2).	Tertiaire (3).				Primaire.	Secon- daire.	Tertiaire.
Cameroun fédéral.....	1965-1966	64,5	37,1	78,2	179,8	Milliards de francs C. F. A.	»	35,9	20,6	43,5
Centrafrique .....	1967	14,6	9,2	22,8	46,6	Milliards de francs C. F. A.	»	31,3	19,8	48,9
Congo-Brazzaville .....	1967	7,8	14,3	35,4	57,5	Milliards de francs C. F. A.	»	13,6	24,9	61,5
Côte-d'Ivoire .....	1968	100,7	62,4	163,3	326,4	Milliards de francs C. F. A.	»	30,8	19,1	50,1
Gabon .....	1966	12,6	18,6	25,3	56,5	Milliards de francs C. F. A.	»	22,3	32,9	44,8
Haute-Volta .....	1966	28,4	7,0	22,8	58,2	Milliards de francs C. F. A.	»	48,8	12,0	39,2
Mauritanie .....	1968	18,2	17,2	11,7	47,1	Milliards de francs C. F. A.	»	38,6	36,5	24,9
Niger .....	1966	46,8	9,2	22,8	78,8	Milliards de francs C. F. A.	»	59,4	11,7	28,9
Sénégal .....	1968	60,6	35,2	109,8	204,6	Milliards de francs C. F. A.	Données provisoires.	29,6	17,2	53,7
Tchad .....	1967	28,6	7,0	24,0	59,6	Milliards de francs C. F. A.	Données provisoires.	48,0	11,7	40,3
Togo .....	1966	23,3	10,7	19,1	53,1	Milliards de francs C. F. A.	»	43,2	20,1	36,0
Madagascar .....	1966	55,1	39,5	87,0	181,6	Milliards de francs malgaches.	»	30,4	21,7	47,9
Mali .....	1966-1967	52,3	13,7	37,9	104,0	Milliards de francs maliens.	»	50,3	13,2	36,5
Congo-Kinshasa .....	1966	69,5	48,0	137,8	255,3	Millions de zaires.	P. I. B. au coût des facteurs.	»	»	»
Rwanda .....	1968	10,9	1,7	3,8	16,4	Milliards de francs rwandais.	»	66,5	10,4	23,1
Burundi .....	1965	9,2	1,0	3,2	13,4	Milliards de francs burundi.	»	68,6	7,5	23,9

(1) Primaire : agriculture, élevage, forêts pêches.

(2) Mines, artisanat, industries.

(3) Transport, commerce, services privés et publics y compris les administrations.

c) Commerce extérieur des Etats africains et malgache (ensemble du monde et France).

	1961				1968 (1)				1969 (2)			
	Importations.		Exportations.		Importations.		Exportations.		Importations.		Exportations.	
	Total.	France.	France.	Total.								
Mauritanie .....	153,7	124,5	8,7	1,3	184	90	332	66	235,3	88,7	400,3	78,7
Sénégal .....	766,7	509,2	613,1	465,8	890,6	393,3	747,2	495,4	1.026	416	638,1	384,6
Mali .....	175,7	119,2	69,5	16,1	167,2	53,5	54,1	8,7	199,9	66,4	132,2	31,2
Dahomey .....	125,5	74,4	71,6	51,6	244,2	102,4	110,1	40,3	282,6	109,6	133,8	51,5
Haute-Volta .....	140,1	85,6	17,7	1,8	202,3	88,5	105,8	15	257,2	113,5	106,6	14,1
Côte-d'Ivoire .....	835,8	533,5	942,4	450,8	1.552,5	778,9	2.097,7	724,3	1.725,7	799,3	2.364,5	742,2
Niger .....	93,1	44,7	76,5	59,1	204,7	97,0	142,5	80,7	251,4	122,4	125	78,4
Togo .....	129,5	53,3	92,3	53,3	232,5	73,3	191	73,6	291,4	93,3	229,5	78,3
U. D. E. A. C. (3) ..	802,5	484,7	543,6	302,2	1.117,3	605,5	1.172,7	386,8	1.282,9	670,4	1.306,5	514
Cameroun .....	474,3	258,0	484,1	282,5	926,4	486,8	934,4	315,3	1.060	518,1	1.171,5	382
Madagascar .....	510,6	370,7	382,7	208,5	840,5	528,5	572,2	192	924	479	583,1	211,7
	4.207,8	2.657,8	3.302,2	1.894,0	6.562,2	3.297,7	6.459,7	2.398,1	7.536,4	3.476,7	7.191,1	2.566,7
Pourcentage .....		63,2 %		57,3 %		50,3 %		37,1 %		46,1 %		35,7 %

(1) Estimations pour Mauritanie et Mali.

(2) Chiffres provisoires pour Mauritanie et Mali.

(3) Congo-Brazza, Gabon, République Centrafricaine, Tchad (ce dernier pays est toutefois sorti officiellement de l'Union en 1969).

d) Commerce extérieur avec les autres pays de zone franc.

(En millions de nouveaux francs.)

	IMPORTATIONS			EXPORTATIONS		
	1960	1968	1969	1960	1968	1969
Cameroun .....	52	62	85	22	82	94
Congo-Brazzaville .....	20	19	21	4	3	20
Côte-d'Ivoire .....	40	201	176	87	169	173
Dahomey .....	32	27	32	16	12	12
Gabon .....	9	15	15	16	42	56
Haute-Volta .....	1	68	70	1	63	49
Mali .....	»	29	52	»	26	»
Mauritanie .....	»	5	15	»	10	22
Niger .....	9	27	31	3	12	13
République centrafricaine .....	4	5	6	6	»	7
Sénégal .....	73	109	164	50	81	98
Tchad .....	5	3	(1) 60	4	2	11
Togo .....	10	10	11	3	9	7
Madagascar .....	35	47	44	65	120	127

(1) Augmentation explicable par le retrait du Tchad de l'U. D. E. A. C., les échanges de cet Etat avec ses anciens partenaires apparaissent désormais dans ses statistiques du commerce extérieur.

Observation. — Le commerce avec les pays de la zone franc non situés en Afrique (ou dans l'Océan Indien) n'a pu être isolé. De toute manière, il ne représente que des valeurs infimes.

e) Commerce avec les pays n'appartenant pas à la zone franc.

A. — IMPORTATIONS  
(En millions de francs.)

	TOTAL			C. E. E. (moins la France).			ETATS-UNIS			AUTRES PAYS (1)		
	1960	1968	1969	1960	1968	1969	1960	1968	1969	1960	1968	1969
Cameroun .....	121	377	457	36	168	223	17	53	63	69	157	171
Congo-Brazzaville .....	98	154	154	24	74	71	21	22	28	53	59	56
Côte-d'Ivoire .....	135	573	751	51	297	364	22	95	143	62	181	244
Dahomey .....	32	115	142	10	58	57	3	9	16	19	47	68
Gabon .....	56	124	154	15	57	69	19	30	43	21	37	42
Haute-Volta .....	11	46	73	1	23	32	»	8	11	10	14	31
Mali .....	»	85	81	»	9	12	»	2	9	»	74	60
Mauritanie .....	»	89	131	»	34	24	»	28	34	»	27	73
Niger .....	26	81	97	3	25	34	1	15	13	22	42	51
République centrafricaine..	35	85	82	12	46	31	6	9	9	18	30	42
Sénégal .....	194	389	446	72	133	192	28	32	65	94	223	190
Tchad .....	54	106	121	15	41	35	3	16	14	36	49	73
Togo .....	53	150	187	17	42	56	2	10	15	34	97	117
Madagascar .....	130	266	401	38	112	169	16	42	59	76	111	172
Total .....	945	2.640	3.277	294	1.119	1.369	138	371	522	514	1.148	1.390

(1) Observations. — Le commerce avec les pays africains (n'appartenant pas à la zone franc) n'a pu être isolé. Il s'exerce principalement avec les pays anglophones (Nigeria, Ghana, en particulier); son montant reste faible; on peut l'estimer au total, pour l'année 1968, à 100 millions à l'exportation et à 90 millions à l'importation (y compris la Guinée).

B. — EXPORTATIONS  
(En millions de francs.)

	TOTAL			C. E. E. (moins France).			ETATS-UNIS			AUTRES PAYS (1)		
	1960	1968	1969	1960	1968	1969	1960	1968	1969	1960	1968	1969
Cameroun .....	184	537	696	131	342	483	30	97	70	23	98	143
Congo-Brazzaville .....	60	215	176	45	129	103	1	6	4	14	80	69
Côte-d'Ivoire .....	268	1.204	1.449	114	599	756	112	315	329	42	290	364
Dahomey .....	14	58	70	9	19	34	»	24	13	5	15	23
Gabon .....	100	367	419	61	96	114	6	75	80	33	196	225
Haute-Volta .....	20	28	44	1	5	9	»	»	»	19	23	35
Mali .....	»	20	»	»	5	3	»	»	»	»	15	»
Mauritanie .....	»	256	299	»	140	171	»	1	1	»	115	127
Niger .....	15	50	34	»	18	6	2	1	2	13	31	26
République centrafricaine..	18	109	82	8	13	24	4	56	16	6	40	42
Sénégal .....	52	171	157	11	70	68	1	3	2	40	98	87
Tchad .....	16	48	21	2	17	4	»	»	»	14	31	17
Togo .....	25	109	143	12	84	120	5	»	»	8	25	23
Madagascar .....	98	260	245	22	38	44	47	129	138	29	93	63
<b>Total .....</b>	<b>870</b>	<b>3.432</b>	<b>3.835</b>	<b>416</b>	<b>1.575</b>	<b>1.939</b>	<b>208</b>	<b>707</b>	<b>655</b>	<b>246</b>	<b>1.150</b>	<b>1.244</b>

(1) Voir remarque en observations au tableau A.

Le tableau du commerce extérieur des Etats africains et malgache montre que de 1961 à 1969, le pourcentage des importations de France par rapport au total des importations diminue de façon très sensible. De 63,2 % en 1961, il tombe à 46,1 % en 1969. En valeur, ces importations augmentent. De 2.657,8 millions en 1961, elles passent à 3.476,7 millions en 1969. Le total des exportations croît dans de très fortes proportions puisque de 1961 à 1969, il passe de 3.302.200 F à 7.191.100 F. Le pourcentage des exportations vers la France diminue en valeur relative de 57,3 % à 35,7 %. Par contre, de même que pour les importations de France, les exportations augmentent en valeur : de 1.894 millions, elles passent à 2.566,7 millions. Ainsi, on doit noter que si le commerce extérieur entre la France et les Etats africains et malgache s'accroît dans des proportions d'ailleurs qui ne sont pas très fortes, la part de ce commerce extérieur avec la France par rapport à l'ensemble du commerce extérieur des Etats africains et malgache diminue. Ainsi s'affirment peu à peu la personnalité de ces Etats et une indépendance économique plus grande à l'égard de la France.

Depuis 1970, les trois pays ex-belges : Congo Kinshasa, Rwanda, Burundi, sont rattachés en ce qui concerne les actions de coopération au Secrétariat d'Etat à la Coopération. Le critère linguistique l'a emporté sur tout autre qui aurait pu être retenu et en particulier le fait que ce sont d'anciennes colonies d'un état étranger.

Les indications qui suivent permettront de se rendre compte, comme les tableaux précédents l'ont permis pour la France et les quatorze Républiques africaines et malgache, de la force du lien économique qui unit ces Etats avec ce qui était anciennement la métropole.

a) *Le Congo-Kinshasa.*

Le commerce extérieur du Congo-Kinshasa (exprimé en millions de francs français d'avant la dévaluation de 1969) a évolué comme suit ces dernières années :

	1959 (année de référé- rence).	1965	1966	1967	1968	1969
<i>Exportations</i> .....	3.024	1.670	2.307	2.179	2.855	3.350 (Estimation.)
<i>Importations</i> .....	1.472	1.289	1.660	1.265	1.975 (Estimation.)	»

*Principaux pays clients (1).*

U. E. B. L. ....	1.529	1.262	1.606	2.113
Italie .....	254	318	341	»
France .....	272	287	286	322
R. F. A.....	176	180	232	»
Pays-Bas .....	44	54	79	»
Total C. E. E.....	(2.275)	(2.101)	(2.544)	(3.127)
U. S. A.....	221	383	639	»
Royaume-Uni .....	137	158	210	»
Autres pays O. C. D. E.....	69	64	100	»
Dont :				
Japon .....	(18)	(44)	(70)	(89) — 8 mois
Destinations diverses.....	110	90	70	»
Total général.....	2.812	2.796	3.563	»

(1) Les statistiques congolaises ne donnant pas toujours la destination des marchandises exportées (c'est le cas notamment des produits miniers en lingots entreposés dans les ports de Dar-Es-Salaam, Mombasa, etc.), il a semblé préférable de considérer les statistiques d'importation des pays clients — valeur C. F. A. en millions de francs).

**Principaux pays fournisseurs.**  
(Valeurs FOB, d'après les statistiques des pays exportateurs.)

	1966	1967	1968	1969
U. E. B. L. ....	325	251	344	441
R. F. A. ....	112	95	149	201
France ....	86	108	142	184
Italie ....	77	101	95	95
Pays-Bas ....	46	38	80	149
Total C. E. E. ....	646	593	810	1.068
U. S. A. ....	287	243	250	»
Royaume-Uni ....	69	97	95	»
Autres pays de l'O. C. D. E. ....	114	84	180	»
Dont :				
Japon ....	(40)	(26)	(100)	(131) 8 mois.
Provenances diverses ....	133	78	40	»
Total général ....	1.249	1.095	1.375	»

b) *Le Burundi.*

Le commerce extérieur du Burundi (exprimé en millions de francs français) a évolué comme suit ces dernières années :

	1965	1966	1967	1968
Exportations ....	61,7	68,0	80,8	72,7
Importations ....	88,5	95,1	94,8	111,7
<i>Principaux pays clients.</i>				
C. E. E. ....	11,6	11,6	11,3	13,0
Dont :				
U. E. B. L. ....	8,7	7,4	7,3	8,1
France ....	1,6	2,1	1,8	2,1
Royaume-Uni ....	1,0	0,8	0,2	0,6
U. S. A. ....	44,4	51,7	64,7	52,4
Afrique ....	3,6	3,5	3,5	3,9
Dont :				
Ruanda ....	2,8	2,9	2,5	2,0

	1965	1966	1967	1968
<i>Principaux pays fournisseurs.</i>				
C. E. E. ....	40,5	43,8	46,3	53,6
Dont :				
U. E. B. L. ....	26,3	27,6	26,0	29,3
R. F. A. ....	6,0	7,3	9,4	13,3
France ....	4,0	4,2	6,2	5,7
Royaume-Uni ....	3,4	4,5	3,8	5,5
Asie ....	18,7	21,6	19,4	24,7
Dont :				
Japon ....	13,6	12,7	10,6	13,8
Afrique ....	12,0	11,9	12,3	11,7
Dont :				
Congo-Kinshasa ....	2,8	3,2	2,5	4,7
U. S. A. ....	6,9	5,7	5,8	7,3

c) *Le Rwanda.*

Le commerce extérieur du Rwanda a évolué comme suit ces dernières années (en millions de francs français) :

	1965	1966	1967	1968
Exportations ....	69,5	58,0	69,4	73,5
C. E. E. ....	30,1	20,0	22,6	
Dont :				
U. E. B. L. ....	26,3	19,2	21,6	
U. S. A. ....	34,1	33,6	(1) 10,2	
Importations ....	103,5	95,7	100	111
U. E. B. L. ....	27,1	28,5	27,7	
R. F. A. ....	11,6	7,2	9,2	
France ....	2,5	2,6	1,8	4,4
Total C. E. E. ....	46,3	41,2	45,5	
U. S. A. ....	4,6	4,8	6,9	
Ouganda ....	17,6	13,2	13,5	
Kenya ....	4,2	3,2	2,8	
Japon ....	4,6	15,1	12,3	

(1) NOTA. — Plus une part indéterminée des produits entreposés à Mombasa (pour 29,3 millions).

## B. — LA SITUATION CULTURELLE.

Dans les quatorze Etats africains et malgache, la situation culturelle peut être définie de la façon suivante : la régression du taux d'analphabétisme de la population âgée de plus de 15 ans est encore très lente, la proportion de ceux qui sont issus de l'enseignement primaire pour cette classe d'âge restant très faible et les résultats des actions d'alphabétisation des adultes n'étant pas encore assez importants pour permettre, dans la plupart des cas, une modification sensible de la situation.

Cependant le secteur de l'alphabétisation des adultes témoigne d'une grande vitalité qui se manifeste notamment par une pression croissante de la demande des populations, par une multiplication des initiatives de toutes sortes, par un renforcement de l'efficacité des campagnes nationales, enfin par l'expansion prévisible des deux projet pilotes Unesco (Mali et Madagascar) qui jusqu'à présent en étaient restés à l'étape des travaux préparatoires.

Cette reprise s'explique par le fait que l'alphabétisation des adultes devient une nécessité impérative pour le développement économique et social des Etats.

On peut estimer, pour les Etats d'Afrique francophone, à environ 600.000 le nombre des adultes touchés par des opérations d'alphabétisation, la proportion d'adultes réellement formés restant encore très faible.

D'une façon générale, on assiste de plus en plus à une intégration des actions d'alphabétisation dans des opérations de développement ou d'animation.

En ce qui concerne les progrès de la langue française, ils sont liés essentiellement aux progrès de la scolarisation et, dans une moindre mesure, à ceux de l'alphabétisation. La situation décrite dans la note rédigée l'année dernière n'a donc qu'assez peu évolué et l'on peut retenir pour 1970 les chiffres de 1969 majorés plus ou moins selon les Etats.

Les taux de scolarisation ne peuvent évoluer que très lentement. En effet, la plupart des Etats consacrant de 18 à 25 % de leur budget à l'Education nationale ne peuvent se lancer dans une politique de scolarisation totale ; la croissance démographique est telle que l'augmentation du nombre d'élèves nouvellement scolari-

sés d'une année à l'autre correspond à peu près à l'augmentation des classes d'âges. Le nombre d'élèves scolarisés s'accroît donc lentement en valeur absolue, mais non en pourcentage.

La compétence du Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères s'étant étendue depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1970 aux trois pays francophones autrefois sous tutelle belge : Congo Kinshasa, Rwanda, Burundi, il a paru intéressant à votre rapporteur d'inclure en annexe à son rapport des notes concernant la situation culturelle de ces trois Etats.

L'Afrique est traditionnellement définie du point de vue de la langue de grande communication en Afrique noire francophone et en Afrique noire anglophone. Isolées par près d'un siècle de colonisation, les deux Afrique se sont retrouvées séparées lors de leur indépendance ; séparées par la langue tout d'abord puisque le français est la langue officielle des quatorze républiques africaines et malgache et des trois pays ex-belges ; l'anglais celle d'une population beaucoup plus importante : Afrique du Sud, Ghana, Kenya, Libéria, Rhodésie, Sierra-Leone, Tanzanie, Zambie, pour ne citer que celle-là ; séparées économiquement ensuite par la persistance des liens commerciaux et monétaires verticaux avec les anciennes métropoles ; séparées politiquement enfin par l'arrivée aux affaires de dirigeants très hétérogènes de par leur formation britannique ou française, aussi bien que par les circonstances différentes de leur accession à l'indépendance.

Le contraste entre ces deux Afrique est frappant pour celui qui vient, par exemple comme plusieurs membres de votre commission l'on fait, du Congo Kinshasa ou du Kenya. L'empreinte anglaise dans ce dernier pays est telle que le français qui y séjourne se croit transporté en Grande-Bretagne ; il se sent étranger non seulement par la langue mais aussi par une certaine manière de se comporter, une certaine manière d'être.

L'Afrique noire anglophone occupe une superficie qui est à peu près la moitié de celle de l'Afrique française, compte tenu du Congo-Léopoldville qui, à lui seul, occupe 2.444.116 kilomètres carrés. Par contre, la population est beaucoup plus importante : 120 millions contre 75 environ ; compte tenu encore en ce qui concerne ce deuxième chiffre du Congo-Léopoldville qui, à lui seul, apporte 18 millions d'habitants à la Communauté francophone et du Burundi et du Rwanda qui ont tous les deux 3.500.000 habitants.

Carte linguistique et culturelle de l'Afrique noire.

	SUPERFICIE	POPULATION	
	(En kilomètres carrés.)		1970
<i>Afrique noire anglophone.</i>			
Botswana .....	569.581	580.000 (1966)	630.000
Gambie .....	11.295	330.000 (1966)	360.000
Ghana .....	238.537	7.945.000 (1966)	8.750.000
Kenya .....	582.644	9.643.000 (1966)	10.400.000
Lesotho .....	30.344	859.000 (1966)	950.000
Libéria .....	111.369	1.090.000 (1966)	1.180.000
Malawi .....	119.310	4.035.000 (1966)	4.350.000
Nigéria .....	923.768	58.600.000 (1965)	61.450.000
Ouganda .....	236.036	7.740.000 (1965)	8.500.000
Sierra Léone.....	71.740	2.403.000 (1966)	2.680.000
Tanzanie .....	937.058	10.377.000 (1966)	11.000.000
Zambie .....	752.614	3.837.000 (1966)	4.200.000
Rhodésie .....	389.361	4.400.000 (1966)	4.800.000
Swaziland .....	17.362	390.000 (1966)	415.000
	5.236.876	115.837.000	119.665.000
<i>Afrique noire portugaise.</i>			
Angola .....	1.246.700	5.360.000	»
Mozambique .....	783.030	7.040.000	»
Guinée portugaise.....	36.125	529.000	»
	2.065.855	12.929.000	14.000.000
<i>Afrique noire francophone.</i>			
Cameroun (1).....	475.000	5.000.000	5.910.000
République centrafricaine..	617.000	1.000.000	1.400.000
Congo-Brazzaville .....	242.000	2.080.000	920.000
Côte-d'Ivoire .....	322.463	4.100.000 (1967)	4.310.000
Dahomey .....	112.622	2.460.000 (1968)	2.590.000
Gabon .....	208.000	630.000	510.000
Haute-Volta .....	274.122	4.950.000 (1965)	5.530.000
Madagascar .....	592.000	6.200.000 (1967)	6.660.000
Malï .....	1.204.000	4.500.000 (1968)	4.640.000
Mauritanie .....	1.030.700	1.100.000 (1967)	1.170.000
Niger .....	1.267.000	3.270.000 (1966)	3.570.000
Sénégal .....	201.000	3.500.000 (1967)	3.800.000
Tchad .....	1.284.000	3.500.000 (1967)	3.830.000
Togo .....	56.600	1.700.000 (1967)	1.870.000
Congo-Kinshasa .....	2.344.116	14.500.000 (1967)	18.000.000
Rwanda .....	26.338	3.800.000 (1968)	3.500.000
Burundi .....	27.834	3.300.000 (1968)	3.500.000
Guinée .....	245.807	3.600.000 (1969)	3.670.000
	10.690.602	68.690.000	75.380.000

(1) Oriental.

Pour apprécier le résultat des efforts accomplis en matière de développement culturel, on peut retenir comme indice le nombre de titulaires de diplômes obtenus au cours de l'année.

En ce qui concerne les quatorze Républiques africaines et malgache, le nombre des titulaires autochtones du baccalauréat est passé de 1961 à 1970 de 1.355 à 5.724 et celui des titulaires autochtones du B. E. P. C. est passé de 1967 à 1969 de 7.928 à 19.049. La progression que l'on enregistre entre les années 1969 et 1970 pour le baccalauréat est très forte : + 2.064, celle du B. E. P. C. entre 1967 et 1968 : + 7.773 est également considérable. Il semble que ces chiffres permettent de déceler une sorte d'accélération du développement culturel dans la mesure du moins où les diplômes permettent de le mesurer.

## II. — Aide française et aide étrangère.

L'aide de la France aux pays africains et malgache doit être située, pour être mieux appréciée, dans un ensemble plus vaste. C'est ce que votre rapporteur a fait l'année dernière et ce qu'il estime nécessaire également de faire cette année.

Les tableaux suivants permettent de se rendre compte, d'une part, de l'importance de l'aide bilatérale accordée aux pays francophones d'Afrique au Sud du Sahara et de Madagascar depuis 1964 par la République fédérale d'Allemagne, les Etats-Unis d'Amérique, l'U. R. S. S., la Chine populaire et les autres pays ; d'autre part, de l'aide multilatérale accordée à ces mêmes pays depuis 1964.

**Aide bilatérale aux pays francophones au Sud du Sahara et Madagascar de 1964 à 1969.**

(En millions de francs français.)

PAYS BENEFICIAIRES	PAYS DONNEURS								
	R. F. A.		E. U. A.		U. R. S. S.		Chine populaire.		Autres membres du C. A. D.
	Dons.	Prêts.	Dons.	Prêts.	Dons.	Prêts.	Dons.	Prêts.	Non ventilé.
Burundi .....	4,8	»	358,8	»	»	»	»	»	186,00
Cameroun .....	21,8	60,50	16,0	70,0	»	22,0	»	»	445,00
République populaire du Congo.	3,8	10,33	1,45	»	»	80,0	»	120,0	204,60
République démocratique du Congo .....	9,8	29,16	25,6	12,5	»	»	»	»	1.400,00
Côte-Ivoire .....	4,8	107,6	13,03	33,2	»	»	»	»	500,00
Dahomey .....	5,2	29,2	22,0	4,2	»	»	»	»	160,00
Gabon .....	0,5	30,5	»	»	»	»	»	»	150,20
Haute-Volta .....	6,8	16,3	18,2	»	»	»	»	»	200,00
Madagascar .....	20,4	70,0	13,8	33,5	»	»	»	»	400,00
Mali .....	16,82	40,48	28,28	11,7	28,14	757,0	»	1,4	100,00
Mauritanie .....	5,7	12,8	1,7	»	»	»	»	»	80,00
Niger .....	3,9	22,95	16,98	21,0	»	»	»	10,0	290,00
République centrafricaine.....	4,6	18,5	13,6	»	»	»	»	»	200,00
Rwanda .....	3,8	0,85	13,0	»	»	»	»	»	240,00
Sénégal .....	68,1	152,3	37,4	6,5	»	32,0	»	»	500,00
Tchad .....	3,1	0,25	21,6	»	»	10,0	»	»	200,00
Togo .....	49,3	127,61	18,4	»	»	»	»	»	100,00
<b>Total .....</b>	<b>233,42</b>	<b>729,33</b>	<b>619,84</b>	<b>173,7</b>	<b>28,14</b>	<b>901,0</b>	<b>»</b>	<b>130,4</b>	<b>5.355,80</b>

**Aide multilatérale aux pays francophones d'Afrique au sud du Sahara  
et Madagascar depuis 1964.**

(En millions de francs.)

PAYS bénéficiaires.	ORGANISMES INTERNATIONAUX DE FINANCEMENT et organismes communautaires.				
	Banque mondiale et filiales.	P. N. U. D.	B. E. I.	Deuxième F. E. D. (du 1 <sup>er</sup> juin 1964 au 31 juillet 1970).	
	Prêts.	Dons.	Prêts.	Dons.	Prêts.
Burundi .....	7,4	33,9	»	102,6	»
Cameroun .....	265,5	49,2	47,34	196,6	72,615
Congo-Brazzaville..	332,5	43,5	45	100	»
Congo-Kinshasa ..	55	86,7	»	327	45
Côte-d'Ivoire .....	121,5	54,1	58,21	230	62,040
Dahomey .....	23	19	»	117,5	»
Gabon .....	99	42,1	16,20	90	12,500
Haute-Volta .....	4	27,3	»	152	»
Madagascar .....	176	60,3	»	340	9,300
Mali .....	84	52,1	»	166,5	»
Mauritanie .....	33,5	16,3	55	78,5	13,770
Niger .....	41	34,9	»	153	»
République cen- trafricaine .....	42,5	13,4	»	128	1,135
Rwanda .....	46,5	25,8	»	93	»
Sénégal .....	139,2	56,2	12	280	»
Tchad .....	29,5	1,7	»	162	6,075
Togo .....	18,5	38,4	»	98	»
<b>Total ....</b>	<b>1.509,6</b>	<b>624</b>	<b>233,75</b>	<b>2.814,7</b>	<b>222,435</b>

Parmi ces aides multilatérales, nous distinguerons celle du Fonds européen de développement. Les négociations menées pour le renouvellement de la Convention de Yaoundé se sont déroulées au cours de l'année 1969. Elles ont donné lieu à la signature d'une nouvelle Convention à Yaoundé le 29 juillet 1969.

*Aide publique française aux Etats africains et malgache  
et aide multilatérale aux pays francophones au sud du Sahara  
et Madagascar depuis 1964.*

L'aide publique française aux Etats africains et malgache depuis 1964 se répartit de la façon suivante (en millions de francs) :

	1965	1966	1967	1968	1969
Dons .....	1.214,1	1.176	1.284	1.229,3	1.234,9
Prêts nets (1).....	47	11,6	42,4	91,9	167,9
Total .....	1.261,1	1.187,6	1.326,4	1.321,2	1.402,8

(1) Déduction faite des remboursements effectués.

*Coopération financière et technique.*

La Convention signée à Yaoundé le 29 juillet 1969 fixe le montant des aides communautaires à un million d'unités de compte pour une période quinquennale qui se terminera le 31 janvier 1975.

L'aide apportée par le Fonds européen de développement ayant un caractère pluri-annuel — qu'il s'agisse des deux premiers ou du troisième Fonds européen de développement — et les investissements dans les Etats bénéficiaires étant programmés pour une période de cinq ans, donner une indication sur le montant de l'aide financière *par année* n'aurait pas de signification puisqu'elle ne permettrait pas de se faire une idée exacte des interventions du Fonds européen de développement.

Sur le total d'un milliard d'unités de compte, les contributions des Etats membres de la Communauté représentent 900 millions d'unités de compte, la différence de 100 millions d'unités de compte étant constituée par des prêts de la Banque européenne d'investissement (B.E.I.).

On trouvera ci-après la répartition des contribution des Etats membres : d'une part, au deuxième Fonds européen de développement qui est venu à expiration en 1969, d'autre part, au troisième Fonds européen de développement, qui entrera en vigueur dès que tous les Etats auront ratifié la nouvelle Convention, c'est-à-dire vraisemblablement avant la fin de 1970, seule l'Italie n'ayant pas encore procédé à cette formalité.

	DEUXIEME Fonds européen de développement. Période quinquennale 1964-1969.	TROISIEME Fonds européen de développement. Période quinquennale 1970-1975.
	(En millions d'unités de compte.)	
Belgique .....	69	80
R. F. A. ....	246,5	298,5
France .....	246,5	298,5
Italie .....	100	140,6
Luxembourg .....	2	2,4
Pays-Bas .....	66	80
Total .....	730	900

Le chiffre d'un milliard d'unités de compte, montant des aides communautaires prévu par la deuxième Convention de Yaoundé est en augmentation de 25 % sur celui de 1963. Il se décompose en 918 millions d'unités de compte au bénéfice des Etats africains et malgache associés (E.A.M.A.) et 82 millions d'unités de compte qui sont destinés respectivement à des prêts spéciaux financés par les contributions budgétaires et à des prêts normaux financés par la Banque européenne d'investissement selon la répartition ci-après :

COOPERATION FINANCIERE et technique.	E. A. M. A.	P. T. O. M.- D. O. M.	TOTAL (En millions d'unités de compte.)
Contributions budgétaires des Etats membres (troisième Fonds euro- péen de développement).....	828	72	900
Dont :			
1° Aides non remboursables....	748	62	
2° Prêts spéciaux .....	80	10	
Banque européenne d'investissement :			
Prêts normaux .....	90	10	100
Total .....	918	82	1.000

Le montant de 918 millions d'unités de compte réservé aux Etats associés (E.A.M.A.) est réparti selon les modalités suivantes :

— 748 millions d'unités de compte sous forme d'aides non remboursables versées par le troisième Fonds européen de développement ;

— 80 millions d'unités de compte également versés par le troisième Fonds européen de développement, sous forme de prêts à conditions spéciales et, nouvelle modalité, en contributions à la formation de capitaux à risque des entreprises qui appliquent à leurs activités une gestion industrielle et commerciale, notamment au moyen de prises de participation ;

— à concurrence de 90 millions d'unités de compte, sous forme de prêts normaux de la Banque européenne d'investissement (taux d'intérêt maximum 8,5 %, durée de 7 à 16 ans).

Les prêts à conditions spéciales du troisième Fonds européen de développement seront attribués sur des bases analogues à celles des prêts du deuxième Fonds européen de développement. Leur durée maximum est prévue pour 40 ans avec un différé d'amortissement pouvant aller jusqu'à 10 ans. Leur taux d'intérêt est très faible (1 à 3 %).

Par ailleurs, la Communauté européenne économique accepte désormais de développer le système des bonifications d'intérêts des prêts normaux de la Banque européenne d'investissement, prises en charge par le Fonds européen de développement, de

telle sorte que celles-ci puissent avoir pour effet de réduire à 3 %, dans certains cas, le taux d'intérêt à supporter effectivement par le bénéficiaire.

La nouvelle Convention de Yaoundé a étendu la liste des bénéficiaires de l'aide communautaire (personnes morales des Etats membres ou des Etats associés, groupements de producteurs agréés, organismes régionaux ou interétatiques) aux instituts, organismes, entreprises industrielles et commerciales.

Comme par le passé, la participation aux adjudications, appels d'offres, marchés et contrats sur crédits Fonds européen de développement est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales des Etats membres et des Etats associés, des avantages étant toutefois reconnus aux entreprises locales pour certains marchés de travaux et de fournitures.

#### *Aide exceptionnelle.*

La Convention signée à Yaoundé en juillet 1969 ne prévoit pas les actions directes de soutien des prix des produits tropicaux des Etats associés qui avaient été retenues en 1963 : en effet, si « Yaoundé I » imposait aux Parties contractantes de supprimer le système de soutien des prix afin d'arriver, à l'expiration de la Convention, à une commercialisation aux cours mondiaux, en contrepartie, elle accordait sur les disponibilités du deuxième Fonds européen de développement des aides dites « à la production et à la diversification » dont le montant total, préréparti, de 230 millions d'unités de compte était destiné à financer soit des opérations d'améliorations structurelles et de soutien des prix, soit des opérations de diversification des productions.

Cependant, en 1969, à la demande des Etats africains et malgache associés, appuyés avec insistance par la France, arguant de l'inévitable instabilité des cours mondiaux des matières premières et de l'absence d'une organisation des marchés, « Yaoundé II » a ajouté la chute des prix aux calamités naturelles et, en conséquence, a augmenté considérablement le fonds de secours d'urgence de 5 millions d'unités de compte dont le prélèvement était prévu en 1963 sur la part des aides non remboursables du deuxième Fonds européen de développement.

Le nouveau fonds de réserve reçoit du troisième Fonds européen de développement une dotation de 65 millions d'unités de compte qui pourra, dans certaines conditions, être augmentée jusqu'à 80 millions d'unités de compte : cette somme peut être utilisée par la Communauté pour pallier des calamités telles que famines, inondations et chute des prix mondiaux ayant une répercussion grave sur le potentiel économique des Etats associés.

Ainsi se trouve atténuée la rigueur communautaire sur le plan des principes en matière d'aide à la stabilisation des prix. Le résultat n'est pas négligeable si l'on se rappelle que sur les 230 millions d'unités de compte destinés aux aides à la production et à la diversification au titre de l'ancienne Convention, seulement 30 millions d'unités de compte ont été affectés au soutien des prix.

En outre, comme dans la Convention de 1963, des avances en vue de contribuer à pallier les conséquences des fluctuations temporaires des prix mondiaux peuvent être consenties sur les disponibilités de trésorerie du Fonds européen de développement dans la limite d'un plafond de 50 millions d'unités de compte.

La nouvelle Convention n'étant pas encore entrée en vigueur, faute de ratification par la totalité des Etats membres de la Communauté, l'Italie seule n'ayant pas encore procédé à cette formalité, aucune « aide exceptionnelle » n'a été accordée en 1970.

\*

\* \*

Les problèmes de la coopération des Etats-Unis avec l'Afrique en général et, en particulier l'Afrique noire, ont des aspects politiques, même lorsqu'il s'agit de développement économique.

Nous avons vu que le commerce extérieur des Etats africains et malgache avec la France, s'il augmentait en valeur absolue, diminuait en valeur relative et la question se pose de savoir quelle place les Etats-Unis prennent en Afrique. Or, l'on constate que le volume global de l'aide publique américaine a accusé une baisse sensible au cours de la dernière année, puisqu'il est tombé de 4.798 millions de dollars en 1968 à 3.964 millions en 1969. La part de l'aide américaine dévolue à l'Afrique est relativement faible puisqu'elle ne représente que 10 % des interventions au titre des programmes bilatéraux de l'Agence pour le développement international (A. I. D.).

Cette aide tend de plus en plus à apporter son concours à des programmes et des réalisations régionales intéressant plusieurs Etats (étude céréalière en Afrique de l'ouest, par exemple) et à ne réaliser que des opérations ponctuelles limitées ne dépassant guère 500.000 F français dans la plupart des Etats.

Dans le tableau suivant sont indiqués le montant des importations en provenance des Etats-Unis et celui des exportations vers les Etats-Unis pour les Etats africains et malgache.

	1960	1967	1968	1969
Importations (en provenance des Etats-Unis) .....	138	355	371	522
Dont :				
Côte-d'Ivoire .....	22	81	95	143
Madagascar .....	16	49	42	59
Sénégal .....	28	24	32	65
Gabon .....	19	30	30	43
Cameroun .....	17	50	53	63
Mauritanie .....	»	39	28	34
Tchad .....	3	20	16	14
Congo-Brazzaville .....	21	17	22	28
Autres pays .....	12	45	53	73
Exportations (vers les Etats-Unis) .....	208	627	707	655
Dont :				
Côte-d'Ivoire .....	112	220	315	329
Madagascar .....	47	126	129	138
Cameroun .....	30	102	97	70
Gabon .....	6	115	75	80
R. C. A. ....	4	43	56	16
Dahomey .....	»	11	24	13
Autres pays .....	9	10	11	9
Balance .....	+ 70	+ 272	+ 336	+ 113
Dont :				
Côte-d'Ivoire .....	+ 90	+ 139	+ 220	+ 186
Madagascar .....	+ 31	+ 77	+ 87	+ 79
Cameroun .....	+ 13	+ 52	+ 44	+ 7
Gabon .....	- 13	+ 85	+ 45	+ 37
Autres pays .....	- 51	- 81	- 60	- 176

Les exportations vers les Etats-Unis ont cru dans des proportions considérables de 1960 à 1969, passant de 208 millions à 655 millions. Elles ont donc été plus que triplées.

Les importations en provenance des Etats-Unis sont également en très forte augmentation puisqu'elles ont également triplé : 138 millions, 522 millions.

La balance est très largement positive : + 113 millions pour 1969.

Les produits qui font l'objet du commerce avec les Etats-Unis sont principalement, à l'importation, des produits alimentaires, des matières premières, des demi-produits, mais surtout des machines et appareils mécaniques et électriques pour environ 180 millions de francs en 1969 et du matériel de transport (dont 100 millions environ de véhicules en 1969).

A l'exportation, nous trouvons des produits agricoles, du minerai de manganèse, des diamants, de la vanille, du pétrole brut.

### III. — Les accords culturels et techniques.

Dans notre rapport présenté au Sénat l'année dernière, nous avons publié en annexe la liste des accords culturels et techniques qui constituent le cadre de nos actions de coopération.

Le Sénat trouvera ci-dessous la mise à jour de ce tableau, un certain nombre d'accords ayant été conclus au cours de l'année 1970.

Liste des accords culturels et techniques conclus avec les Etats d'Afrique et Madagascar du 1<sup>er</sup> septembre 1969 au 1<sup>er</sup> septembre 1970.

DATE	NATURE	OBJET	ANALYSE SUCCINCTE
<i>Burundi.</i>			
7 octobre 1969.	Accord particulier.	Concours en personnels militaires.	Personnel chargé d'utiliser escadrille Burundi, à charge de France, logement assuré par le Burundi, franchise fiscale et douanière au Burundi. Le personnel est désigné par France avec accord Burundi. La juridiction est française. Instruction des cadres du Burundi par la France. Accord renouvelable tous les ans par tacite reconduction.
26 mai 1970...	Accord cadre ....	En matière d'enseignement supérieur.	Engagement par la France de développer enseignement supérieur à titulaires du bac ou d'un équivalent. Enseignement choisi par Burundi. Equivalence de diplôme sous réserve d'appréciation par la France ; aide française définie par comité annuel.

DATE	NATURE	OBJET	ANALYSE SUCCINCTE
<i>Congo-Kinshasa.</i>			
25 mai 1970...	Accord cadre	En matière d'enseignement.	Aide de la France à l'enseignement supérieur. Programmes et organisation congolais, possibilité d'équivalence de diplômes, aide française prévue pour plusieurs années exécutée tous les ans par comité franco-congolais.
<i>Côte-d'Ivoire.</i>			
21 février 1970.	Convention .....	Circulation des personnes.	Conditions réciproques d'entrée : nécessité de passeport, carte d'identité et vaccins, garantie de rapatriement sauf certaines catégories : fonctionnaires parlementaires... Pour fonction rémunérée, nécessité de certificat contrôle médical, contrat de travail, extrait casier judiciaire. Cas des marins. Convention reconduite d'année en année.
<i>Dahomey.</i>			
5 septembre 1969, 6 novembre 1969.	Echange de lettres	Modification de l'accord franco-dahoméen de coopération culturelle du 24 avril 1961.	Réduction des vacances des enseignants de 90 à 75 jours par an.
7 septembre 1970.	Protocole additionnel à l'accord de coopération du 24 avril 1961.	En matière d'enseignement supérieur.	Aide de la France au Dahomey pour enseignement supérieur. Programmes et organisation dahoméens. L'aide de la France est prévue pour plusieurs années et exécutée pour un an par une commission franco-dahoméenne. Equivalence des diplômes. La France aidera à la réalisation d'universités.
<i>Haute-Volta.</i>			
20 mars 1970, 8 mai 1970.	Echange de lettres	Modification de l'article 4 de l'accord de coopération culturelle du 24 avril 1961.	Rentrée scolaire le 15 septembre et réduction des vacances annuelles des enseignants à 70 jours.
30 mai 1970...	Accord .....	Circulation des personnes.	Nécessité d'une carte d'identité ou d'un passeport et certificat de vaccination et garantie de retour sauf pour certaines catégories. Pour exercer activité professionnelle salariée il faut : certificat de contrôle médical, contrat de travail. Convention reconduite tous les ans tacitement.

DATE	NATURE	OBJET	ANALYSE SUCCINCTE
<i>Madagascar.</i>			
8 novembre 1969.	Accord complémentaire, arrangements administratifs n° 1 et 2 et échange de lettres.	Sécurité sociale des marins.	Accord applicable aux marins français et malgaches en France et dans les D. O. M. et à Madagascar pour la législation relative aux accidents du travail, aux retraités et aux maladies professionnelles, période donnant droit à prestations, périodes d'assurance passées sous régime d'assurance de l'un ou l'autre Etat. Si marin réside dans l'un des pays ses prestations lui sont versées par la caisse de ce pays, même si ce n'est pas son pays d'origine, mais aux frais de sa caisse d'origine, prestation vieillesse suivant loi du pays qui l'a à sa charge.
<i>Ile Maurice.</i>			
22 juin 1970..	Accord .....	Coopération culturelle et technique.	Coopération dans le domaine de la culture. La France fournit des enseignants, des experts, octroie des bourses. Echange d'œuvres d'art et d'émissions de radio, personnel pris en partie en charge par l'Ile Maurice et bénéficie d'exemptions douanières, fiscales et juridiques diverses.
21 juin 1970..	Accord .....	Coopération scientifique et technique.	
<i>Niger.</i>			
26 novembre 1969.	Protocole particulier.	Contribution .....	Contribution du Niger de 35.000 F C.F.A. par agent par mois.
16 février 1970.	Convention .....	Circulation des personnes.	Nécessité d'un passeport ou d'une carte d'identité et de certificat de vaccination et garantie rapatriement. Exercice d'activité salariée soumis à certificat médical, à contrat de travail.
20 mars 1970.	Convention .....	Agence de coopération culturelle et technique.	
10 juin 1970..	Protocole particulier annexe.	Annexe au protocole du 16 octobre 1968 instituant une commission franco-nigérienne de coopération.	La commission franco-nigérienne de coopération examine chaque année les concours exceptionnels demandés à la France pour la réalisation du programme du Fonds national d'investissement de la République du Niger. Les matériels et fournitures de ces opérations doivent venir de zone Franc.
<i>Ruanda.</i>			
26 mai 1970..	Accord cadre.....	Accord cadre en matière d'enseignement supérieur.	La France s'engage à développer enseignement supérieur. Programme et organisation par Rwanda. Possibilité d'équivalence aide française définie par comité annuel.

DATE	NATURE	OBJET	ANALYSE SUCCINCTE
<i>Sénégal.</i>			
26 février 1970.	Accord de coopération, convention annexe n° 1 et échange de lettres.	En matière d'enseignement supérieur.	La France développe enseignement supérieur en tenant compte de la culture africaine. Equivalence des diplômes sous réserve du contrôle du niveau des études et des professeurs. Aide française mise en œuvre par comité franco-sénégalais. Université de Dakar dirigée par recteur sous l'impulsion du gouvernement.
11 mars 1970..	Protocole .....	Remise par la France du dragueur côtier <i>Capricorne</i> .	Prêté au Sénégal avec son équipage français, présence à bord d'une équipe de visite sénégalaise pendant sa mission. Dépenses d'entretien et responsabilité à charge du Sénégal.
<i>Togo.</i>			
25 février 1970.	Convention .....	Circulation des personnes.	Nécessité d'un passeport ou d'une carte d'identité et garantir son rapatriement sauf pour certaines catégories. Activité professionnelle salariée soumise à possession d'un certificat de contrôle médical d'un contrat de travail écrit.
9 juillet 1970..	Accord cadre seulement paraphé.	En matière d'enseignement supérieur.	L'enseignement supérieur ouvert aux bacheliers ou aux titulaires d'un diplôme équivalent. Programmes et organisation togolaise équivalence de diplômes pourront être reconnus. Aide française mise en œuvre par commission franco-togolaise.

#### IV. — Les structures locales.

##### A. — LES MISSIONS D'AIDE ET DE COOPÉRATION

On sait que les actions de coopération culturelle et technique dans les pays africains et malgache d'expression française disposent d'un support administratif dont la complexité traduit celle des structures gouvernementales. Les missions d'aide et de coopération jouent un rôle fort important. Elles sont dotées de moyens considérables et leurs actions se conjuguent avec celles des services culturels des Ambassades.

Le tableau n° 1 ci-joint fait apparaître la répartition au 1<sup>er</sup> septembre 1970 de l'effectif des missions d'aide et de coopération par catégorie de personnel. Les effectifs des conseillers et attachés culturels en poste à cette même date dans les ambassades d'Afrique figurent sur le document n° 2.

En 1970, quinze missions d'aide et de coopération dirigées par un chef de mission secondé par des conseillers, chargés de mission et assistants, étaient installés dans les capitales des Etats de l'Afrique francophone, de Madagascar et de l'ancien Congo belge. En outre, le Secrétariat d'Etat était représenté à Kigali et à Bujumbura par un conseiller placé à la tête de la mission d'experts français. L'effectif global des conseillers, chargés de mission et assistants employés par ces services s'élevait à 57.

En ce qui concerne les services culturels, un conseiller ou un attaché était affecté dans chacune de nos ambassades à Madagascar et en Afrique noire francophone.

Il doit être précisé qu'à la suite de la décision du Ministre des Affaires étrangères de confier à ce Secrétariat d'Etat l'ensemble de nos actions de coopération technique et culturelle au Rwanda et au Burundi pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1970 et à l'Ile Maurice à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1971, il est apparu nécessaire de mettre en place dans ces états des missions d'aide et de coopération dont la création a été demandée au budget de 1971.

#### *Rôle des missions d'aide et de coopération et des services culturels.*

Les missions d'aide et de coopération ont pour objet d'assurer les relations nécessaires à la mise en œuvre de la coopération entre la République française et les Etats africains et malgache et de suivre en liaison avec les autorités de ces Etats la réalisation des opérations s'y rapportant.

Elles peuvent, en outre, à la demande des Gouvernements des Etats, apporter éventuellement leur concours pour toutes questions d'aide et de coopération.

Elles interviennent surtout dans les domaines de la formation, de l'assistance technique et des opérations de développement. Elles assurent la gestion des personnels français mis à la disposition des Etats au titre de la Coopération. Dans le cadre de cette action qui nécessite une grande qualification, les missions fournissent au Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères tous les éléments d'information et d'appréciations susceptibles de lui permettre de se prononcer en toute connaissance de cause sur les demandes d'affectation présentées par les Gouvernements des Etats consi-

ldérés. Elles contrôlent l'efficacité des assistants techniques et leur donnent appui et conseils. Ce rôle est devenu d'une importance capitale notamment à la suite de l'augmentation constante du nombre des appelés du contingent affectés au Service de coopération.

En matière de développement, les missions procèdent à l'instruction en première instance des dossiers relatifs aux opérations présentées au financement du fonds d'aide et de coopération dans les domaines techniques, économiques et financiers. Les projets à caractère culturel sont étudiés en liaison avec le conseiller culturel qui est en outre chargé de tous les problèmes relatifs à l'enseignement des enfants français ainsi que du contrôle de l'action des centres culturels français.

En effet, au sein de chacune des ambassades de France installées dans les Etats dont il s'agit, un conseiller ou un chargé de mission est affecté par ce secrétariat d'Etat afin de suivre les questions culturelles. Dans les ambassades importantes, le conseiller culturel est secondé par un ou plusieurs adjoints. Par contre, le Département n'a pas procédé jusqu'à présent à la désignation d'attachés scientifiques.

CHAPITRE 31-41. — Effectif des missions d'aide et de coopération  
au 1<sup>er</sup> septembre 1970 (à l'exclusion des chefs de mission).

ETATS	CONSEILLERS	CHARGES de mission.	ASSISTANTS
Burundi (1) .....	1	»	»
Cameroun .....	4	1	»
Centrafrique .....	2	1	»
Congo - Brazzaville.....	2	1	1
Congo - Kinshasa.....	2	1	»
Côte-d'Ivoire .....	4	2	»
Dahomey .....	1	1	»
Gabon .....	2	1	»
Haute-Volta .....	2	1	»
Madagascar .....	6	»	»
Mali .....	2	1	»
Mauritanie .....	2	1	»
Niger .....	1	1	»
Rwanda .....	1	»	»
Sénégal .....	4	1	»
Tchad .....	1	1	1
Togo .....	1	»	1
Agents en instance d'affectation ou de réintégration en congé de mala- die ou de fin de séjour .....	1	»	1
	39	14	4

N. B. — Les personnels d'exécution et de service sont recrutés localement et rémunérés sur crédits délégués au titre du chapitre 37-31 (art. 1<sup>er</sup>).

(1) Le Burundi ne figurait pas sur le tableau des effectifs en place au 1<sup>er</sup> septembre 1969 puisque le secrétariat d'Etat n'a été représenté à Bujumbura qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1970, date du transfert des compétences et par conséquent des personnels qui relevaient en 1969 du budget du Ministère des Affaires étrangères.

**CHAPITRE 31-41. — Effectif des services culturels au 1<sup>er</sup> septembre 1970.**

E T A T S	CONSEILLERS culturels.	ATTACHES culturels.	ASSISTANTS
Burundi (1) .....	»	1	»
Cameroun .....	1	»	»
Centrafrique .....	»	1	»
Congo-Brazzaville .....	»	1	»
Congo-Kinshasa .....	1	2	1
Côte-d'Ivoire .....	1	»	»
Dahomey .....	1	»	»
Gabon .....	1	»	»
Haute-Volta .....	1	»	»
Madagascar .....	1	1	»
Mali .....	»	1	»
Mauritanie .....	»	1	»
Niger .....	»	1	»
Rwanda .....	»	1	»
Sénégal .....	1	»	1
Tchad .....	1	»	»
Togo .....	»	1	»
Agents en instance d'affectation....	1	»	»
	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>2</b>

N. B. — Les personnels d'exécution et de service sont recrutés localement et rémunérés sur crédits délégués au titre du chapitre 37-31 (art. 1<sup>er</sup>).

(1) Le Burundi ne figurait pas sur le tableau des effectifs en place au 1<sup>er</sup> septembre 1969 puisque le secrétariat d'Etat n'a été représenté à Bujumbura qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1970, date du transfert des compétences et par conséquent des personnels qui relevaient en 1969 du Ministère des Affaires Etrangères.

## B. — LES CENTRES CULTURELS

Au cours des dernières années, le Secrétariat d'Etat a installé vingt-trois centres culturels dans les Etats africains et malgache, au Burundi, au Congo Kinshasa et au Rwanda plus cinq annexes à ces centres.

Ces vingt-trois centres et cinq annexes, au 1<sup>er</sup> novembre 1970, sont implantés dans les villes suivantes :

Burundi .....	Bujumbura.
Cameroun .....	Yaoundé. Douala. Buéa.
Congo-Brazzaville .....	Brazzaville + Antennes de Dolisie, Pointe-Noire.
Congo-Kinshasa .....	Kinshasa. Lubumbashi.
Côte-d'Ivoire .....	Abidjan.
Dahomey .....	Cotonou + Antennes de Saint-Michel, Porto-Novo.
Gabon .....	Libreville + Antenne de Port-Gentil.
Haute-Volta .....	Ouagadougou. Bobo-Dioulasso.
Madagascar .....	Tananarive.
Mali .....	Bamako.
Mauritanie .....	Nouakchott.
Niger .....	Centre culturel franco-nigérien de Niamey. Bureau de Diffusion de Niamey.
République centrafricaine ..	Bangui.
Rwanda .....	Kigali.
Sénégal .....	Dakar. Saint-Louis.
Tchad .....	Fort-Lamy.
Togo .....	Lomé.

## V. — Les relations culturelles.

### A. — LES INVESTISSEMENTS

La répartition des engagements du Comité directeur du Fonds d'aide et de coopération en matière d'investissements a été la suivante en 1970 :

— Coopération culturelle : 81.714.000 F ;

— Coopération économique et sociale : 242.039.000 F, pour le titre VI,

et pour le titre III, respectivement 76.869 F et 13.995 F.

On trouvera dans les tableaux ci-joints la répartition par pays, par titre et par nature de coopération des crédits engagés en 1970 par le Comité directeur du Fonds d'aide et de coopération.

**Crédits engagés en 1970 par le comité directeur du F.A.C.  
au titre de la Coopération culturelle et de la Coopération économique et sociale.**

(En milliers de francs.)

	TITRE VI			TITRE III		
	Coopération culturelle.	Coopération économique et sociale.	Total VI.	Coopération culturelle.	Coopération économique et sociale.	Total III.
Burundi .....	751	4.917	5.668	327	»	327
Cameroun .....	8.910	22.381	31.291	983	38	1.021
République centrafricaine..	1.059	3.379	4.438	317	854	1.171
Congo-Brazzaville .....	3.458	10.452	13.910	528	40	568
Congo-Kinshasa .....	640	12.634	13.274	1.304	»	1.304
Côte-d'Ivoire .....	12.760	16.717	29.477	725	56	781
Dahomey .....	3.083	18.804	21.887	406	»	406
Gabon .....	6.020	8.575	14.595	488	34	522
Haute-Volta .....	1.285	19.572	20.857	614	»	614
Madagascar .....	4.840	22.737	27.577	732	283	1.015
Mali .....	360	16.559	16.919	236	38	274
Mauritanie .....	150	4.936	5.086	400	»	400
Niger .....	15.120	25.630	40.750	500	31	531
Rwanda .....	1.700	1.026	2.726	40	»	40
Sénégal .....	11.465	11.550	23.015	834	1.226	2.060
Tchad .....	5.436	25.877	31.313	430	»	430
Togo .....	810	5.969	6.779	310	»	310
Maurice .....	»	200	200	»	»	»
Non ventilés .....	3.867	10.124	13.991	67.695	11.395	79.090
<b>Total .....</b>	<b>81.714</b>	<b>242.039</b>	<b>323.753</b>	<b>76.869</b>	<b>13.995</b>	<b>90.864</b>

Le montant des engagements du titre VI dépasse le montant des ressources initiales par suite d'apports nouveaux :

— Ressources initiales .....	279.544
— Déblocage du Fonds d'action conjoncturelle.....	27.500
— Annulations .....	16.709

Ressources totales..... 323.753

Répartition des crédits engagés par le Comité Directeur du F.A.C. par grands secteurs d'activité.

Année 1969. — TITRE VI. — ARTICLE 1.

(En milliers de francs.)

	ETUDES générales.	PRODUCTION agricole.	PRODUCTION industrielle.	INFRA- STRUCTURE	SANTE	ENSEIGNE- MENT et formation technique.	ACTION culturelle.	DEPENSES générales.	TOTAL
Burundi .....	»	»	»	»	»	100	»	»	100
Cameroun .....	476	600	1.460	»	»	4.152	»	»	6.688
République centrafri- caine .....	50	»	»	»	256	2.400	»	»	2.706
Congo-Brazzaville .....	»	»	2.535	500	70	1.310	»	»	4.415
Congo-Kinshasa .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Côte-d'Ivoire .....	120	1.730	1.200	»	100	3.640	»	»	6.790
Dahomey .....	»	266	200	»	»	1.550	»	»	2.016
Gabon .....	415	»	1.300	»	»	1.720	»	»	3.435
Haute-Volta .....	»	161	3.200	»	105	3.580	»	»	7.046
Madagascar .....	576	420	4.440	»	40	7.002	»	»	12.478
Mali .....	»	313	1.210	»	»	890	»	»	2.413
Mauritanie .....	»	»	1.300	»	»	150	»	»	1.450
Niger .....	»	339	»	»	70	585	»	»	994
Rwanda .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Sénégal .....	363	»	700	»	389	1.010	»	»	2.462
Tchad .....	»	»	»	»	60	1.000	»	»	1.060
Togo .....	»	»	»	»	80	810	»	»	890
Inter-Etats .....	»	750	»	»	2.000	520	1.000	»	4.270
Non ventilés .....	4.500	»	600	»	162	1.894	770	»	7.926
Total .....	6.500	4.579	18.145	500	3.332	32.313	1.770	»	67.139

Répartition des crédits engagés par le Comité directeur du F.A.C. par grands secteurs d'activité.

Année 1969. — TITRE VI. — ARTICLE 2

(En milliers de francs.)

	ETUDES générales.	PRODUCTION agricole.	PRODUCTION industrielle.	INFRASTRUCTURE	SANTE	ENSEIGNEMENT et formation technique.	ACTION culturelle.	DEPENSES générales.	TOTAL
Burundi .....	»	»	»	»	341	»	968	70	1.379
Cameroun .....	»	12.632	2.670	520	»	2.770	»	»	18.592
République centrafricaine .....	»	3.110	»	5.780	305	1.100	»	»	10.295
Congo-Brazzaville .....	281	2.413	»	»	1.566	380	»	925	5.565
Congo-Kinshasa .....	1.000	913	2.738	1.311	240	»	720	492	7.414
Côte-d'Ivoire .....	»	»	»	»	»	12.600	»	»	12.600
Dahomey .....	»	7.768	»	3.000	»	»	»	280	11.048
Gabon .....	»	680	740	6.000	»	760	»	»	8.180
Haute-Volta .....	»	2.389	»	5.168	1.800	»	»	»	9.357
Madagascar .....	»	8.060	200	1.750	2.600	»	»	»	12.610
Mali .....	»	7.469	450	»	1.000	»	»	500	9.419
Mauritanie .....	»	550	900	4.887	100	2.400	»	»	8.837
Niger .....	450	12.167	»	1.367	650	2.519	»	7.250	24.403
Rwanda .....	»	5.913	»	»	804	»	»	»	6.717
Sénégal .....	»	8.200	»	»	»	»	»	»	8.200
Tchad .....	»	5.905	»	»	803	2.400	»	»	9.108
Togo .....	»	2.479	400	1.853	3.540	»	»	170	8.442
<b>Total .....</b>	<b>1.731</b>	<b>80.648</b>	<b>8.098</b>	<b>31.636</b>	<b>13.749</b>	<b>24.929</b>	<b>1.688</b>	<b>9.687</b>	<b>172.167</b>

Principales opérations engagées en 1969 et en 1970 par le Fonds d'aide et de coopération sur le chapitre 68-91 (enseignement et formation).

*Cameroun.*

1969

Construction et équipement d'une école d'infirmières à Garoua (1.600.000 F).

Équipement des établissements d'enseignement technique (2.300.000 F).

Poursuite de la construction et de l'équipement de l'Université de Yaoundé (3.042.000 F.).

1970

Construction et équipement d'une école de formation d'adjoints techniques (3.200.000 F.).

Construction et équipement du centre pédagogique de Yaoundé (2.500.000 F).

Construction et équipement de la station de radiodiffusion de Bafoussam (2.400.000 F.).

*Congo-Brazzaville.*

1969

Construction et équipement d'un centre national d'action et de recherche pédagogiques à Brazzaville, 1<sup>re</sup> tranche (1.800.000 F).

*Congo-Kinshasa.*

1969

Programme d'assistance technique et d'études géologiques et minières, année 1969 (2.738.000 F).

1970

Programme d'assistance technique et d'études géologiques et minières, année 1970 (1.540.000 F).

*Côte-d'Ivoire.*

1969

Programme d'éducation télévisuelle, équipement du centre de production de Bouaké (3.700.000 F).

Construction et équipement de trois centres d'animation et de formation pédagogique (7.200.000 F).

Construction et équipement d'un centre des métiers de l'électricité à Bingerville (2.400.000 F).

Poursuite de la construction et de l'équipement de l'université d'Abidjan (1969-1970) (6.800.000 F).

1970

Programme de télévision scolaire et éducative (6.200.000 F).

*Gabon.*

1969

Equipements mobiliers de l'I. U. T. polytechnique à Libreville (1.500.000 F).

*Haute-Volta.*

1969

Poursuite de la construction et de l'équipement de l'école des ingénieurs des travaux ruraux et étude et construction d'une première tranche de l'école normale supérieure (3.100.000 F).

1970

Encadrement agricole et animation rurale dans les offices régionaux de Ouagadougou et de Koudougou (poursuite) (2.448.000 F).

*Madagascar.*

1969

Poursuite des constructions et de l'équipement de l'université de Tananarive (1969 et 1970) (7.341.000 F).

1970

Construction et équipement du centre pédagogique de formation des maîtres ruraux d'Ambatonorazaka.

*Niger.*

1969

Poursuite du programme préparatoire à la mise en œuvre d'un enseignement télévisuel (5.880.000 F).

Construction de l'institut pratique de développement rural de Kolo (3.919.000 F).

1970

Construction d'un lycée technique à Maradi (2.100.000 F).

Construction du centre de formation professionnelle de Niamey (4.360.000 F).

*Sénégal.*

1969

Construction des écoles normales régionales de Saint-Louis et de Bambey (7.700.000 F).

1970

Fourniture d'un émetteur ondes moyennes pour Radio-Sénégal (1.500.000 F).

*Tchad.*

1969

Construction du centre de formation féminine de Fort-Lamy (2.400.000 F).

1970

Travaux d'extension de la Maison de la Radio (1.900.000 F).

Renforcement des moyens de développement de l'office national de développement rural (1.840.000 F).

Construction et équipement du lycée féminin de Fort-Lamy (troisième et dernière tranche) (2.505.000 F).

B. — LES ENSEIGNEMENTS

*Enseignement universitaire.*

Le tableau ci-dessous montre la répartition des étudiants boursiers de la République française dans les universités de Tananarive, Dakar, Abidjan, Yaoundé, de l'Institut du Bénin et de Brazzaville F. E. S. A. C., centre d'enseignement supérieur.

**Effectifs universitaires (1970).**

*Répartition dans les universités africaines des étudiants boursiers de la République française.*

	DAKAR	ABIDJAN	YAOUNDE	F. E. S. A. C. (1).	BENIN	C. P. E. S. Ouagadougou.	TANANARIVE	TOTAL
Cameroun .....	16	»	100	»	»	»	»	117
Centrafrique .....	»	»	»	9	»	»	»	9
Congo .....	»	»	»	84	»	»	»	84
Côte-d'Ivoire .....	»	154	»	»	»	»	»	154
Dahomey .....	111	8	»	45	65	»	»	305
Gabon .....	»	»	»	2	»	»	»	2
Haute-Volta .....	28	154	»	»	»	60	»	242
Madagascar .....	»	»	»	»	»	»	270	270
Mali .....	85	9	»	»	»	»	1	95
Mauritanie .....	34	»	»	»	»	»	»	34
Niger .....	21	57	»	»	»	»	»	78
Sénégal .....	203	»	»	»	»	»	»	203
Tchad .....	»	8	18	40	»	»	»	66
Togo .....	47	85	»	13	37	»	»	182
France .....	34	32	»	1	»	»	»	67
Etrangers .....	4	16	»	24	»	»	»	44
	583	599	118	218	102	60	272	1.952

(1) Ce tableau ne tient pas compte de 51 bourses para-universitaires accordées par la F. E. S. A. C. au titre de l'Education nationale.

Les dépenses d'équipement et de construction pour l'enseignement supérieur au titre de l'année 1970 pour les Républiques africaines et malgache sont retracées dans le tableau suivant :

**Enseignement supérieur.**

DÉPENSES DE CONSTRUCTION ET D'ÉQUIPEMENT (1970)

(en francs français.)

*Université de Madagascar.*

I. U. T. industrie et département tertiaire ..... (étude du projet.)	500.000
Equipements mobiles à la faculté des lettres .....	350.000
V. R. D. de lettres .....	500.000
I. U. T. d'océanographie et de biologie marine à Tuléar .....	230.000
	<hr/>
	<b>1.1580.000 F</b>

*Université de Côte-d'Ivoire.*

Bâtiments banalisés pour enseignement tertiaire .....	2.300.000 F
Répartition des câbles de l'Université .....	250.000
Centre audio-visuel .....	500.000
Département secondaire industriel .....	200.000
Equipement des bibliothèques .....	250.000
	<hr/>
	<b>3.500.000 F</b>

*Université du Sénégal.*

Matériel d'équipement complémentaire .....	105.000 F
--	-----------

*C. E. S. de Brazzaville.*

Ecole de sciences .....	500.000 F
-------------------------	-----------

*Université du Togo.*

Ecole des lettres .....	530.000 F
-------------------------	-----------

*Université de Côte-d'Ivoire.*

Pavillon de la cité universitaire d'Abidjan pour les Togolais et les Nigériens .....	2.120.000 F
--	-------------

*Université du Dahomey.*

Construction d'un bâtiment banalisé d'enseignement à dominante médicale et scientifique .....	2.000.000 F
Crédits d'études et de contrôle .....	360.000
	<hr/>
	<b>2.360.000 F</b>

*Université du Niger.*

Crédits d'études et de contrôle .....	400.000 F
---------------------------------------	-----------

*Université du Gabon.*

Equipement .....	400.000 F
------------------	-----------

C. — LES BOURSES

La répartition des étudiants en France par nationalité (boursiers F. A. C.) est retracée dans le tableau suivant.

Le nombre des étudiants boursiers du F. A. C. a diminué de cinq unités : 1.165 au lieu de 1.170 en 1970. De plus, il faut noter que 36 boursiers sont des Burundi, 152 Congolais et 32 Rwandais. Il en résulte que, de 1969 à 1970, des réductions assez importantes ont été décidées pour certains pays. C'est ainsi que le Cameroun perd quinze unités, le Dahomey 90, le Sénégal 77, le Togo 19 ; la répartition est donc très différente de ce qu'elle était en 1969. Nous pouvons déplorer que le chiffre global des bourses n'ait pas été augmenté, déplorer aussi que les contingents du Burundi, du Congo-Kinshasa et du Rwanda aient été en quelque sorte prélevés sur ceux des quatorze Républiques africaines et malgache rattachées depuis longtemps au Secrétariat d'Etat à la Coopération.

Répartition des étudiants en France par nationalité (boursiers F. A. C.).

Burundi .....	36	Madagascar .....	299
Cameroun .....	105	Mali .....	67
République centrafricaine .....	6	Mauritanie .....	20
Congo .....	9	Niger .....	24
Congo-Kinshasa .....	152	Rwanda .....	32
Côte-d'Ivoire .....	48	Sénégal .....	95
Dahomey .....	130	Tchad .....	7
Gabon .....	13	Togo .....	77
Haute-Volta .....	45		
			1.165

Les 1.165 étudiants boursiers du F. A. C. sont répartis entre toutes les académies de France. Nous devons malheureusement constater que le nombre des étudiants parisiens continue de s'accroître : 258 boursiers du F. A. C. en 1969 à Paris, 320 en 1970.

Votre commission estime que cette concentration à Paris des boursiers du F. A. C. représentant plus du quart du nombre total des boursiers est tout à fait condamnable. Il convient dans toute la mesure du possible de diriger les étudiants d'Afrique vers les universités africaines : Dakar, Abidjan, etc., et dans la mesure où il n'y trouveraient pas les enseignements souhaités, de les orienter vers des universités provinciales françaises.

Le tableau suivant permettra de se rendre compte de la répartition par discipline des étudiants en France boursiers du F. A. C. : 905 sont dans l'enseignement supérieur contre 947 en 1969, soit une diminution de 42 unités. Le nombre de ceux qui suivent un enseignement technique supérieur a peu varié : 176 contre 173.

Secteurs d'études.

Répartition par discipline des étudiants en France (Boursiers F.A.C.).

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	ENSEIGNEMENT TECHNIQUE moyen et professionnel.	ENSEIGNEMENT SPECIALISE	TABLEAU RECAPITULATIF	
Médecine ..... 112	Documentation ..... 1	Art dramatique ..... 1	Enseignement supérieur ..	905
Pharmacie ..... 26	Expertise comptable ..... 9	Audio-visuel ..... 3	Enseignement technique su- périeur .....	176
Dentaire ..... 4	Travaux publics ..... 2	Education physique ..... 11	Enseignement t e c h n i q u e moyen et professionnelle.	12
Sciences ..... 115		Cours spéciaux français ..... 25	Enseignement spécialisé ..	69
Lettres ..... 134		Interprètes ..... 3	Enseignement 2° degré ...	2
Droit ..... 72		Journalistes ..... 26	Enseignement paramédical.	1
Sciences économiques ..... 29				
Instituts d'universités ..... 22				
Instituts de faculté ..... 6				
Instituts universitaires de tech- nologie ..... 8				
Grandes écoles ..... 170				
Préparation grandes écoles .. 147				
905	12	69	1.165	
Enseignement technique supérieur.	Enseignement paramédical.	Enseignement 2° degré.		
Elèves ingénieurs ..... 169	Assistante sociale ..... 1	F.P. en E.N. .... 1	Garçons .....	981
Techniciens supérieurs ..... 7		Terminale ..... 1	Filles .....	184
176		2	1.165	

### *Taux et durée des bourses.*

#### En France :

La durée du séjour est en moyenne de cinq ans car les étudiants qui viennent en France sont de plus en plus orientés vers les grandes écoles pour lesquelles deux années en classes préparatoires précèdent les trois ans normaux de scolarité. Dans l'enseignement supérieur proprement dit la durée des séjours varie selon les disciplines et selon le niveau d'études du boursier au moment de son arrivée en France.

Actuellement, aucune bourse n'est attribuée en France pour les deux premières années d'études supérieures (D. U. E. S. et D. U. E. L.) qui doivent être effectuées sur place dans les universités africaines. Le montant de la bourse est soit de 450 F par mois pendant douze mois pour les étudiants non encore licenciés, soit de 650 F par mois pendant douze mois pour les étudiants licenciés ou les élèves des Grandes écoles. Les frais de voyage aller-retour sont à la charge du Gouvernement français qui, en outre, prend en charge un voyage aller-retour en Afrique pendant les vacances scolaires au terme de deux années de scolarité.

Toutes les fois que des établissements comparables par leur niveau d'études aux établissements français, existent soit dans le pays d'origine de l'étudiant, soit dans un pays francophone voisin les étudiants y sont dirigés en priorité, c'est ainsi qu'aucune bourse n'est accordée en France pour des formations qui peuvent avoir lieu en Afrique dans un cadre national ou régional (1).

#### En Afrique :

Le taux de la bourse est de 450 F par mois, pendant neuf mois, les frais de voyage aller-retour sont pris en charge chaque année par le Gouvernement français, ainsi qu'une indemnité d'équipement de 300 F par an.

Il est précisé que les Etats dont les ressortissants sont étudiants, boursiers du F. A. C. n'apportent pas de contribution aux frais de prise en charge des intéressés.

---

(1) Depuis huit ans des bourses sont accordées dans les universités africaines par le Gouvernement français afin de réaliser cet objectif.

D. — RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION

Au 1<sup>er</sup> janvier 1970, les dix-sept Etats africains francophones et malgache comportaient le nombre de stations suivantes :

— 32 stations de radiodiffusion (auxquelles s'ajoutent 9 relais de faible puissance au Niger : 100 watts O.M.) ;

— 8 stations de télévision dans les 5 Etats exploitant la télévision : Congo-Brazzaville, Congo-Kinshasa, Gabon, Haute-Volta et Madagascar.

Le parc de récepteurs s'établissait ainsi (estimation 1969 du World Radio T.V. Hand-book) :

a) *Télévision* :

Congo-Brazzaville .....	500	Gabon .....	1.000
Congo-Kinshasa .....	5.000	Haute-Volta .....	200
Côte-d'Ivoire .....	15.000	Madagascar .....	2.000

Les équipements de télévision ne permettent de desservir que les capitales des Etats.

b) *Radiodiffusion* : 1.200.000 environ.

Selon la répartition suivante :

Burundi .....	50.000	Mauritanie .....	15.000
Cameroun .....	100.000	Niger .....	40.000
Congo-Brazzaville .....	50.000	R. C. A. ....	30.000
Congo-Kinshasa .....	200.000	Rwanda .....	20.000
Côte-d'Ivoire .....	120.000	Sénégal .....	140.000
Dahomey .....	25.000	Tchad .....	50.000
Gabon .....	35.000	Togo .....	50.000
Haute-Volta .....	50.000		
Madagascar .....	200.000		
Mali .....	30.000		
			1.205.000

Ce nombre, qui n'a pu être fixé que de façon approximative car il a fallu ajouter aux statistiques officielles les très nombreux récepteurs de contrebande — d'origine japonaise pour la plupart — qui transitent par les Etats anglophones, traduit une augmentation qui est au moins du simple au double par rapport à 1960. L'apparition massive, sur le marché africain, de postes fonctionnant sans le secours du courant électrique entre évidemment pour bonne part dans cet accroissement.

Un certain nombre d'émissions sont transmises en langue française par les postes locaux. La majorité des émissions nationale se fait, toutefois, en langue vernaculaire, mais à partir d'éléments de programme fournis également par l'O.R.T.F.

*Statuts des organismes de radiodiffusion et de télévision :*

A l'exception de la Côte-d'Ivoire et du Niger, les stations de radiodiffusion et de télévision n'ont pas de statut particulier. Les stations font en effet partie intégrante du Ministère de l'Information de chacun des Etats :

- au Niger, la radiodiffusion a un statut d'office ;
- en Côte-d'Ivoire, la Radiodiffusion Télévision ivoirienne est un organisme d'Etat rattaché au Ministère ivoirien de l'Information.

*Financement des émissions :*

- prestations O.R.T.F. : fourniture gratuite aux Etats. Financement sur la subvention F.A.C. de fonctionnement versée chaque année à l'O.R.T.F.
- autres émissions : financement sur crédits budgétaires locaux.

## VI. — **Coopération scientifique.**

Votre Commission des Affaires culturelles a toujours été très attentive au problème de la coopération scientifique et technique avec les pays en voie de développement.

Il y a en réalité beaucoup moins de différence fondamentale qu'on ne pense entre les problèmes de développement des pays dits « en voie de développement » et ceux des pays de civilisation industrielle avancée. Dans tous les cas, à quelque stade du développement qu'un pays se situe, la recherche scientifique et technique est la condition et le moteur du progrès. C'est aussi la condition de l'indépendance ; un pays qui ne sait pas découvrir par lui-même les moyens d'exploiter ses ressources naturelles et, par conséquent,

de donner la plus grande rentabilité possible aux hommes qu'il a formés, ne peut ni se développer, ni acquérir ou maintenir une indépendance économique ou politique.

Aussi, nous paraît-il particulièrement important de développer les actions de coopération scientifique et technique dans tous les pays qui dépendent du Secrétariat d'Etat à la Coopération. Aussi, constatons-nous avec satisfaction la création, grâce à la mesure nouvelle 03.1.33 (+ 1.499.240 F) inscrite au chapitre 36-42, de 20 emplois pour l'O. R. S. T. O. M., dont 15 chargés de la recherche et 5 techniciens. La dotation globale du chapitre 36-42 passe de 141.157.073 F à 153.977.978 F. La somme globale se répartit en deux articles : Office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer (O. R. S. T. O. M.) : 91.505.978 F ; article 2 : Institut de recherches appliquées : 62.472.000 F.

Les tableaux ci-dessous permettront de se rendre compte de la répartition faite en 1970, des dotations accordées par le Secrétariat d'Etat aux Instituts de recherche appliquée et la répartition de la subvention entre les pays bénéficiaires.

#### INSTITUTS DE RECHERCHE APPLIQUEE

Dotations accordées par le Secrétariat d'Etat aux affaires étrangères en 1970.

INSTITUTS	METROPOLE	OUTRE-MER	TOTAL
I. — I.E.M.V.T. ....	3.100.000	5.150.000	8.250.000
II. — I.R.H.O. ....	3.732.050	2.267.950	6.000.000
III. — I.R.C.T. ....	2.781.025	4.440.270	7.221.295
IV. — I.F.A.C. ....	3.136.080	2.166.100	5.302.180
V. — I.F.C.C. ....	1.192.000	4.449.560	5.641.560
VI. — I.R.C.A. ....	1.855.000	895.500	2.750.500
VII. — C.T.F.T. ....	4.143.550	3.456.450	7.600.000
VIII. — I.R.A.T. ....	4.849.600	10.050.400	14.900.000
IX. — C.E.E.M.A.T. ....	1.070.000	»	1.070.000
X. — Services communs de Nogent-sur-Marne.	250.000	»	250.000
<b>Total</b> .....	<b>26.109.305</b>	<b>32.876.230</b>	<b>58.985.535</b>
Crédits annulés (I.E.M.V.T.) .....	»	»	147.981
Provision .....	»	»	38.484
<b>Total</b> .....			<b>59.172.000</b>

Répartition de la subvention de fonctionnement accordée aux instituts de recherche par le Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères en 1970.

1970	C. T. F. T.	I. E. M. V. T.	I. F. A. C.	I. F. C. C.	I. R. A. T.	I. R. C. A.	I. R. C. T.	I. R. H. O.	C.E.E.M.A.T.	TOTAL	POURCENTAGE
Cameroun .....	278.600	343.000	371.300	1.352.000	575.800	78.000	343.385	238.800	»	3.580.885	6,1
Congo .....	333.600	»	»	»	»	»	»	17.500	»	351.100	0,51
Côte-d'Ivoire .....	718.700	385.000	816.700	1.627.000	1.150.000	817.500	867.510	650.000	»	7.032.410	11,9
Dahomey .....	»	»	»	»	522.500	»	»	426.300	»	948.800	1,6
Gabon .....	599.300	»	»	»	»	»	»	»	»	599.300	1
Haute-Volta .....	142.625	»	»	»	521.000	»	218.730	230.680	»	1.113.035	1,8
Mali .....	»	»	272.100	»	560.800	»	477.170	»	»	1.310.070	2,2
Mauritanie .....	»	»	300.000	»	»	»	»	»	»	500.000	0,5
Niger .....	142.625	215.000	»	»	400.000	»	»	»	»	757.625	1,27
R. C. A. ....	»	402.000	»	679.560	»	»	754.400	»	»	1.835.960	3,1
Sénégal .....	328.250	1.460.000	»	»	3.467.300	»	»	588.440	»	5.843.990	9,9
Tchad .....	»	1.000.000	»	»	»	»	»	»	»	1.911.715	3,2
Togo .....	»	»	»	»	»	»	338.705	»	»	338.705	0,5
Madagascar .....	912.750	1.345.000	406.000	791.000	2.853.000	»	528.655	116.230	»	6.952.635	11,83
Total O. M. ....	3.456.450	5.150.000	2.166.100	4.449.560	10.050.400	895.500	4.440.270	2.267.950	»	32.876.230	55,8
Sièges .....	4.143.550	3.100.000	3.136.080	1.192.000	4.849.600	1.855.000	2.781.025	3.732.050	1.070.000	25.859.305	44,2
Total général .....	7.600.000	8.250.000	5.302.180	5.641.560	14.900.000	2.750.500	7.221.295	6.000.000	1.070.000	58.735.535 (1)	100
Pourcentage .....	12,94	14	9	9,6	25,38	4,68	12,29	10,22	1,8	100	

(1) A ce total s'ajoutent 250.000 F pour les services communs de Nogent.

La subvention de 50.172.000 F est donc ainsi répartie :

Instituts .....	58.735.535
Services communs .....	250.000
Provision .....	38.484
Crédits annulés (I. E. M. V. T.) .....	147.981
Total .....	59.172.000

Notons que les ressources globales des Instituts et de l'O. R. S. T. O. M. ont crû de 1961 à 1969 de 101,6 millions de francs à 275,8. La progression sur 5 ans (1964-1969) étant de 63 %, soit 12,6 par an.

Chaque année, votre rapporteur essaie de faire le point des travaux accomplis par l'O. R. S. T. O. M. et les Instituts de recherche appliquée.

Il est, en effet, indispensable que le Parlement qui accorde des crédits importants puisse, pour ceux de ses membres qui le désireraient, connaître les directions de recherche et les résultats. C'est pourquoi votre rapporteur désire inclure à cette place de son rapport la note qui lui a été fournie par le Secrétariat d'Etat à la Coopération sur les activités de l'O. R. S. T. O. M. et sur les Instituts de recherche agronomique appliquée.

#### I. — O. R. S. T. O. M. (Office de la recherche scientifique et technique outre-mer).

La vocation de l'Office est la recherche fondamentale orientée en vue du développement selon trois grands thèmes :

— connaissance du milieu naturel (géophysique, géologie, pédologie, hydrologie) ;

— connaissance des mécanismes fondamentaux de la production (botanique et biologie végétale, phytopathologie et zoologie appliquée...);

— connaissance des facteurs humains (microbiologie, parasitologie, nutrition, économie et démographie, sociologie et psychosociologie).

Dans le dispositif de la recherche française tropicale cet organisme se situe donc en amont des organismes de recherche appliquée auxquels il doit fournir les connaissances de base qui leur sont indispensables pour agir efficacement.

(Voir note ci-jointe sur les activités et programmes de l'O. R. S. T. O. M. en 1969-1970).

## II. — LES INSTITUTS DE RECHERCHE AGRONOMIQUE APPLIQUÉE

Conformément aux directives gouvernementales, les huit Instituts de recherche ont été regroupés au sein du « Groupement d'études et de recherches pour le développement de l'agronomie tropicale » (G. E. R. D. A. T.) qui a été créé en juin dernier.

L'objet de ce groupement doit être d'accroître l'efficacité de la recherche agronomique tropicale par le jeu d'une coordination des objectifs et des programmes poursuivis par les différents membres du groupement.

\*  
\* \*

Quelques exemples des résultats obtenus par ces Instituts montrent l'importance de cette action pour le développement économique des Etats et le bien-être des populations rurales.

### 1. — I. R. C. T.

Cet Institut a mené à bien de longues recherches théoriques sur le coton et, a maintenu pour le développement de la production, une liaison très étroite avec les sociétés qui ont la responsabilité de la vulgarisation et de l'encadrement agricole.

Au cours de ces dernières années les rendements moyens dans les exploitations paysannes sont passés de 250 kilogrammes à 400 kilogrammes par hectare en culture traditionnelle et de 1.000 kilogrammes à 1.500 kilogrammes en culture améliorée. Dans des cultures très intensives, on est même parvenu à atteindre des rendements de l'ordre de 2.500 kilogrammes à 3.000 kilogrammes par hectare. La production globale des Etats cotonniers d'Afrique tropicale francophone a été de l'ordre de 450.000 tonnes de coton-graine en 1968-1969 contre 240.000 tonnes en 1963-1964.

L'action de l'I. R. C. T. ne se borne pas à la recherche scientifique pure et à l'amélioration variétale mais se prolonge — grâce à des sociétés de développement — dans la définition de techniques culturales mieux appropriées. A titre d'exemple on peut citer :

— le Nord-Cameroun où en dix ans, les superficies cotonnières labourées à la charrue sont passées de 3.000 à 40.000 hectares, les surfaces fumées de 1.000 hectares à 36.000 hectares et les surfaces traitées aux insecticides de 1.000 à 6.000 hectares ;

— le Mali où pendant la même période les surfaces labourées ont augmenté de 5.000 à 50.000 hectares et les superficies fumées de 2.000 à 40.000 hectares.

En définitive, l'effort pour accroître la production du coton est l'occasion d'une évolution générale des exploitations. Toutes les cultures finissent par bénéficier des nouveaux moyens techniques mis en place et des enseignements diffusés pour le développement du seul coton, ce qui entraîne dans maints endroits la mutation en exploitations modernes de milliers de centres ruraux.

Les programmes en cours de l'I. R. C. T. visent notamment à l'amélioration de la ténacité des fibres, à la création de variétés « glandless » (c'est-à-dire dépourvues de glandes à gossypol) permettant de valoriser la farine des grains de cotonnier par l'emploi dans l'alimentation humaine... En matière d'amélioration des techniques de production, les programmes de l'I. R. C. T. visent à établir la cartographie des déficiences minérales, à étudier la fertilisation du cotonnier et son incidence sur les productions vivrières, à étudier les techniques agricoles en fonction du développement de la culture attelée, à obtenir le maintien de la fertilité en culture intensive.

Des recherches importantes sont également poursuivies dans le domaine de la défense des cultures, car le cotonnier est une des plantes les plus parasitées du monde (protection par voie génétique, protection par voie chimique, protection par voie biologique).

## 2. — C. T. F. T.

Cet organisme a recueilli d'importantes données sur les propriétés des bois tropicaux, les conditions de leur transformation et de leur mise en œuvre ainsi que sur leurs possibilités d'emplois. Au cours des prochaines années ces recherches doivent être poursuivies et même développées du fait de l'évolution des techniques mais aussi et surtout de la raréfaction rapide des essences les plus exploitées qu'il importe de pouvoir remplacer par d'autres, encore relativement peu connues notamment parmi celles dont les récents inventaires ont révélé la particulière abondance.

Dans le domaine des recherches proprement forestières (exploitation, sylviculture, aménagement des forêts tropicales) des résultats encourageants ont été obtenus (mise au point de la sylviculture de l'okoumé au Gabon, lancement d'espèces forestières nouvelles, acclimatation d'eucalyptus résineux tropicaux, etc.). Mais là encore il reste beaucoup à faire, face au problème fondamental à résoudre : celui de la pérennité de la production forestière laquelle conditionne l'avenir de l'économie de beaucoup d'Etats.

Enfin les recherches en matière de défense et de restauration des sols ne sont pas moins importantes surtout dans la zone soudano-sahélienne.

## 3. — I. E. M. V. T.

Les programmes de recherche poursuivis par l'I. E. M. V. T. doivent permettre d'accroître aussi rapidement que possible la production de viande dans les Etats africains et malgache. En effet dans tous ces pays l'augmentation de la population et l'élévation du niveau de vie entraînent un accroissement continu des besoins alimentaires.

L'action de l'I. E. M. V. T. se développe sur trois plans :

- en protégeant le cheptel contre les conditions défavorables du milieu ;
- en améliorant la qualité intrinsèque de l'animal par la sélection et le métissage ;
- en cherchant à transformer les conditions économiques de l'élevage.

En matière de pathologie, les recherches effectuées dans les divers laboratoires portent sur la plupart des maladies animales tropicales et sur la mise au point de vaccins et de méthodes de diagnostic applicables sur le terrain.

C'est sur la peste bovine, la péripneumonie, la pasteurellose et le botulisme que les plus grands efforts sont consentis. Le programme de recherches sur la peste équine a été achevé en 1969. En ce qui concerne la peste bovine les recherches s'orientent désormais vers la mise au point d'un vaccin mixte peste bovine péripneumonie pouvant se conserver à la température ambiante.

Des travaux très poussés sont également réalisés dans le domaine des maladies parasitaires et leur traitement car elles causent les pertes les plus importantes notamment chez les jeunes animaux.

Pour la zootechnie les travaux poursuivis dans les diverses stations portent sur l'amélioration génétique des animaux (sélections, croisements), sur les conditions d'entretien (pâturages, cultures fourragères, ranching, embouche intensive, recherches sur la nutrition) et sur les études économiques (méthodologie en matière d'enquête en zone d'élevage, etc.).

#### 4. — I. F. C. C.

La vocation de cet Institut est de poursuivre les actions de recherche devant conduire au développement de la production du café et du cacao et à titre accessoire à celui de diverses espèces stimulantes (théier, colatier...).

La nature même de ces plantations arbustives dont la mise en œuvre exige de longs délais influe sur l'orientation des recherches et sur l'utilisation des résultats acquis.

##### a) *Caféier robusta.*

Dans le domaine de l'amélioration du matériel végétal, la sélection végétative a permis d'obtenir un certain nombre de clones dont les caractéristiques sont très nettement supérieures à celles des caféiers locaux. Certains d'entre eux dépassent les trois tonnes de café marchand par hectare (à comparer avec les 300 kilogrammes par hectare en culture familiale et la tonne par hectare dans les meilleures plantations industrielles).

Les travaux de l'I. F. C. C. ont permis d'apporter d'importantes améliorations dans les *méthodes culturales* (plantes de couverture, association caféier-cultures vivrières, technique de taille, fumure et engrais...).

Des progrès très notables sont enregistrés dans le domaine de la défense des cultures (lutte contre les parasites).

Enfin, les procédés de transformation des récoltes en produits marchands de bonne qualité, qui sont du ressort de la *technologie*, ont fait l'objet de nombreux travaux tant en France qu'Outre-Mer.

L'étude d'un meilleur séchage des cafés en milieu familial, facteur de la qualité, a permis de souligner la supériorité des petits séchoirs solaires du modèle I. T. I. P. A. T.

En Côte-d'Ivoire, d'importantes études se poursuivent sur le stockage des cafés en coques.

#### b) *Cacaoyer.*

— Amélioration du matériel végétal :

Pour l'ensemble des pays de l'Afrique de l'Ouest après une phase de sélection végétative visant à multiplier par boutures les arbres remarquables on s'est rapidement orienté vers la sélection générative qui permet d'obtenir des hybrides interclonaux de haute productivité par croisement de géniteurs amazoniens avec des cacaoyers d'ancienne culture, locaux ou importés. La valeur propre des géniteurs, renforcée par le phénomène d'hétérosis permet d'aboutir très rapidement à d'excellentes performances (2 tonnes de cacao marchand/hectare et même parfois plus de 3 tonnes/hectare).

Ces résultats vont permettre en Côte-d'Ivoire la plantation annuelle de 10.000 hectares de nouvelles cacaoyères d'hybrides sélectionnées en 1972, 20.000 hectares en 1975.

Au Cameroun il sera possible de planter 10.000 hectares d'hybrides sélectionnés par an à partir de 1974-1975 et 25.000 hectares à partir de 1977-1978.

— Méthodes culturales :

Dans ce domaine également, les travaux de l'I. F. C. C. en Côte-d'Ivoire et au Cameroun ont permis la mise au point et la diffusion de techniques améliorées et efficaces.

— Défense des cultures :

Dans la lutte contre les mirides des cacaoyers et la pourriture brune la contribution de l'I. F. C. C. a été déterminante.

Grâce à cet ensemble de recherches, l'accroissement de la production est très sensible en Côte-d'Ivoire (60.000 tonnes en 1960, 140.000 tonnes en 1969) et au Cameroun (62.000 tonnes en 1960, 102.000 tonnes en 1969).

5. — I. F. A. C.

La production de fruits tropicaux constitue pour de nombreux pays une part importante de leur économie, est à la base de la création d'industries alimentaires non négligeables, enfin présente pour les populations de ces pays un aspect nutritionnel appréciable.

Par ailleurs, les conditions du marché mondial des fruits tropicaux sont extrêmement dures et exigent un effort sans cesse renouvelé pour s'y adapter (qualité du fruit, systèmes plus économiques d'exploitation, mécanisation, conditions de transport, conservation du fruit..).

Enfin, cette culture offre à certains pays une possibilité de diversifier leur agriculture dans des zones de monoculture, soit sous forme de plantations industrielles, soit sous forme de culture familiale, génératrice de profits importants.

C'est donc en fonction de ces objectifs, que l'I. F. A. C. poursuit ses recherches sur les fruitiers tropicaux qui portent principalement sur le bananier, l'ananas, les agrumes et parmi les fruitiers divers sur l'avocat, l'anacarde et la mangue.

*Bananier :*

Les recherches poursuivies sur le bananier tendent à obtenir des variétés adaptées aux conditions écologiques des différentes régions de production et apte à résister aux principales maladies.

C'est ainsi que les nouvelles variétés « Poyo » et « Grande Naine » ont remplacé le bananier « nain » en Côte-d'Ivoire et la variété « Gros Michel » menacée par la maladie de Panama au Cameroun.

D'autre part, grâce à un enrichissement considérable des connaissances sur le bananier (étude du rythme de sortie des feuilles, étude des taux de transpiration foliaire et des mécanismes

de résistance à la sécheresse, recherches sur les anomalies de maturation, etc.) des améliorations constantes dans les méthodes culturales ont pu être mises au point.

La fumure minérale représente un élément important du prix de revient. C'est pourquoi les travaux et essais de l'I. F. A. C. se sont très tôt orientés dans ce domaine afin de fournir aux planteurs des indications précises et efficaces.

De même dans la lutte contre le parasitisme (cercosporiose, pourriture des extrémités de bananes, charançon...) les résultats obtenus par l'I. F. A. C. ont été capitaux (notamment aux Antilles et au Cameroun).

L'action de l'I. F. A. C. dépasse le cadre proprement agronomique et vise également à maintenir la qualité du produit jusqu'au consommateur (études en vue du choix des meilleurs types d'emballages ; études des maladies après récolte dues à des champignons qui ont permis d'éliminer la plus grande partie des pertes constatées dans le transport maritime et en mûrisserie ; études des conditions du transport maritime).

#### *Ananas :*

La culture de l'ananas, comme celle de beaucoup de produits tropicaux, suppose la possibilité de produire au prix de revient international que ce soit pour fournir les conserveries ou pour la consommation en frais. Seules les cultures parfaitement organisées et conduites peuvent prospérer.

Aussi l'I. F. A. C. a-t-il orienté ses recherches pour un perfectionnement constant des techniques adaptées à un matériel végétal de haute qualité. A cet égard l'Institut s'attache actuellement à sélectionner les variétés du groupe Perolera de Colombie dont on attend par hybridation avec la variété « Cayenne », une amélioration très nette tant pour l'industrie que pour la production du fruit frais.

Les travaux de l'I. F. A. C. ont permis d'obtenir une maîtrise totale des conditions de culture (quantités, époque des épandages et choix des engrais ; lutte contre les adventices, les maladies et les parasites ; contrôle de la floraison qui permet d'avancer et de grouper la production à une date choisie en fonction du marché du fruit frais ou pour un approvisionnement régulier des usines).

Des rendements de 20 tonnes/hectare sont désormais possibles.

L'ensemble des recherches de l'I. F. A. C. ont permis un important développement de cette culture, en Côte-d'Ivoire notamment, où, en quatre ans, la production a doublé atteignant environ 87.000 tonnes en 1968.

#### *Agrumes :*

Dans ce domaine l'I. F. A. C. est sollicité par de nombreux Etats soit en vue de développer une production d'huiles essentielles (Côte-d'Ivoire, Mali, Sénégal, Dahomey), soit en vue d'une exportation d'été en fruits frais (Madagascar), soit pour la constitution ou la protection d'un verger dont la production est destinée au marché local.

Les recherches les plus importantes conduites en association très étroite avec l'I. N. R. A. notamment sur la station de recherches agrumicoles de San-Giuliano (Corse), ont permis d'obtenir de très importants résultats en matière de lutte contre les maladies virales qui conduisent à envisager la culture des agrumes sur des bases nouvelles.

Grâce à ses stations outre-mer, l'I. F. A. C. procède à des introductions et à des multiplications de matériel végétal et à des essais de comportement. C'est ainsi que le bergamotier a été introduit en Côte-d'Ivoire où sa production d'essence est maintenant appréciée des utilisateurs alors qu'elle était un monopole italien.

#### *Fruitiers divers :*

Les recherches de l'I. F. A. C. tant sur le plan agronomique que sur le plan technologique tendent à une diversification des productions (anacarde, avocat, etc...).

### 6. — I.R.C.A.

Les recherches que mène cet Institut en association très étroite avec l'Institut français du caoutchouc visent à renforcer la position du caoutchouc naturel vis-à-vis de ses concurrents synthétiques et plastiques, par l'augmentation des rendements, l'abaissement des prix de revient, l'amélioration des qualités, enfin la recherche de nouveaux débouchés.

Pour atteindre ces objectifs, les recherches agronomiques portent :

— sur l'amélioration du matériel végétal par l'utilisation des connaissances sur la morphogenèse ;

— sur l'étude de procédés combattant les facteurs limitant l'écoulement du latex lors de la saignée ;

— sur l'étude de traitements favorisant l'ensemble des phénomènes relatifs à la production, pour augmenter la productivité de l'hévéa ;

— sur les méthodes de lutte contre les maladies de racines ;

— sur la mise au point de nouvelles méthodes d'exploitation.

Par ailleurs, afin d'acquérir une meilleure connaissance de la structure et des propriétés du caoutchouc naturel, l'I. R. C. A. poursuit des études dans le domaine de la physique, de la chimie et de la physico-chimie en liaison avec les laboratoires universitaires (visco-élasticité...).

Pour ouvrir de nouveaux débouchés au caoutchouc naturel, grâce à l'élaboration de nouveaux matériaux l'I. R. C. A. s'efforce d'obtenir des mélanges-mâtres de caoutchouc naturel semi-renforcés utilisables dans l'industrie de la chaussure, du pneumatique de bicyclettes, des courroies transporteuses, etc.

Le caoutchouc naturel étant du fait de sa structure moléculaire, beaucoup plus sensible au vieillissement que la plupart des élastomères de synthèse, l'étude des moyens de lutte contre l'action nocive de la lumière, de la chaleur et de l'oxygène est poursuivie afin d'améliorer la qualité de ce produit et donc sa compétitivité.

Sur le plan de la technologie l'I. R. C. A. étudie les qualités des caoutchoucs produits et les modifications que peuvent apporter à ces qualités, le mode ou le rythme de saignée, le mode de ramassage, de conservation, de transport de la production, le mode d'usinage et de séchage du produit.

## 7. — I. R. H. O.

Cet Institut qui exerce des activités permanentes sur les cinq continents et dans une vingtaine de pays, mène des recherches en vue de développer la production des matières oléagineuses végétales, l'amélioration de leur qualité et l'élargissement des marchés.

Les activités de l'I. R. H. O. s'appliquent surtout au palmier à huile, au cocotier et à l'arachide.

*Palmier à huile :*

Les recherches de l'I. R. H. O. ont mis en évidence la supériorité des croisements inter-origines entre arbres des souches africaines (Côte-d'Ivoire, Dahomey, Congo) et Deli d'Extrême-Orient.

Pour exploiter cette supériorité et être à même de fournir les meilleures semences, l'I. R. H. O. a planté à Lamé un jardin semencier de 500 hectares destiné à tester les meilleurs géniteurs et leur aptitude à la combinaison et de les reproduire par autofécondation.

En ce qui concerne la nutrition minérale, les travaux de l'I. R. H. O. ont permis de déterminer les déficiences à corriger suivant l'âge et de proposer des programmes de fumure adaptés aux différents types de sols grâce au diagnostic foliaire qui évite une expérimentation longue et coûteuse et permet de limiter les apports d'engrais minéraux aux éléments et aux doses strictement nécessaires.

D'autre part, l'I. R. H. O. a mis au point les techniques d'abatage, d'essouchage et d'andainage par des engins mécaniques qui permettent des extensions importantes en région forestière.

Enfin, l'I. R. H. O. qui contrôle des huileries dont il a assuré la construction et suivi l'évolution des techniques est à même de proposer les solutions les plus modernes.

Tous ces travaux ont permis la réussite du « plan palmier » de la Côte-d'Ivoire réalisé par la S. O. D. E. P. A. L. M. avec l'assistance technique et scientifique de l'I. R. H. O.. (A la fin de 1969, douze blocs industriels étaient créés ou en cours de création, soit 33.000 hectares ; ainsi que quatorze secteurs villageois, soit 15.000 hectares).

En 1980, lorsque l'ensemble des surfaces sera en pleine production la récolte annuelle de 900.000 tonnes de régimes fournira 180.000 tonnes d'huile. A cette date, 17.000 emplois auront été créés et en tenant compte des familles des planteurs ce sera une population de 100.000 personnes qui tirera ses ressources du Plan « Palmier à huile ».

Le matériel végétal actuellement vulgarisé en plantations industrielles a une potentialité de production de 3 tonnes d'huile à l'hectare.

Au cours des années qui viennent, l'I. R. H. O. développera un programme de recherches pour une nouvelle génération de sélection en vue d'obtenir un matériel végétal capable de produire 4 tonnes d'huile à l'hectare.

#### *Cocotier :*

L'intérêt du développement de la production de coprah est grand car les études économiques montrent que la production mondiale n'augmentera que de 1 % par an de 1971 à 1975 face à des besoins croissants en acide laurique.

A plus long terme, le vieillissement des cocoteraies des pays exportateurs d'Extrême-Orient (Philippines, Indonésie) et du Pacifique, non compensé par un taux de rajeunissement suffisant, des maladies qui progressent et pour lesquelles aucun remède n'a été trouvé (Kadang-Kadang aux Philippines), et l'accroissement de l'autoconsommation dans les pays producteurs (Indonésie, Inde) risquent d'entraîner une pénurie de coprah.

Les Etats francophones d'Afrique Noire et de Madagascar qui ne possèdent à l'heure actuelle que 30.000 hectares de cocoteraies ont donc tout intérêt à consacrer à cette plante très rustique les formations très sableuses du littoral qui, impropres à d'autres cultures industrielles ou vivrières sont susceptibles de produire 3 tonnes de coprah à l'hectare avec de bonnes techniques culturales et des fumures potassiques que l'I. R. H. O. détermine dans ses stations d'outre-mer.

#### *L'arachide :*

L'I. R. H. O. a mis au point des techniques permettant déjà de doubler les rendements à l'hectare par :

— la sélection de divers types de variétés adaptées aux problèmes spécifiques des régions productrices ;

— la définition des niveaux critiques et la cartographie des carences dominantes corrigées par une fumure minérale à faible dose ;

— les techniques culturales adaptées (désinfection des semences, densité des semis, entretien, assolement, longueur de jachère).

En outre, dans un but de diversification des cultures, l'I. R. H. O. a introduit au Sénégal une variété d'arachide de bouche d'origine américaine qui trouve preneur à un prix très élevé et assure aux cultivateurs un revenu important.

Par ailleurs l'I. R. H. O. a mis au point une variété résistant à la sécheresse cultivée dans le nord Sénégal et une variété résistant à la rosette utilisée en Haute-Volta.

### 8. I. R. A. T.

Les recherches de cet Institut sont orientées :

— vers l'amélioration des cultures vivrières et en premier lieu les céréales ;

— vers des travaux de synthèse devant permettre de réunir les conditions du développement régional :

— définition de la vocation naturelle des sols d'une région déterminée ;

— recherches pour recréer la fertilité des sols ;

— recherches d'économie rurale.

#### *Riz :*

Les plans des Etats africains et malgache accordent une place importante au développement de la riziculture. En effet, le riz bénéficie auprès des consommateurs d'une faveur croissante par suite de l'amélioration générale du niveau de vie et de l'urbanisation si bien que les importations sont actuellement très importantes.

La nécessité d'augmenter la production est très vivement ressentie et il faut noter l'intérêt porté au plan international à ce problème, comme en témoigne la création récente de l'Association pour le développement rizicole de l'Afrique de l'Ouest (A. D. R. A. O.) sous l'égide de l'U. S. A. I. D. et du P. N. U. D. et celle de l'Institut international d'agriculture tropicale d'Ibadan par les Fondations Ford et Rockefeller.

L'action de l'I. R. A. T. a été particulièrement spectaculaire à Madagascar, où dans la préfecture de Tananarive par exemple, l'application de méthodes améliorées de riziculture a permis d'obtenir des rendements de plus de 50 quintaux à l'hectare chez plus de 65.000 paysans.

Le développement de la riziculture pluviale représente une possibilité considérable pour de nombreux Etats. Les objectifs de développement rizicole peuvent tabler sur cette possibilité qui a l'avantage de ne pas imposer de coûteux investissements fonciers et de requérir une technicité modeste de la part du paysan ce qui est encore plus important en Afrique qu'en Asie.

La riziculture sous pluie appelle cependant un important effort de recherche sur les variétés, les techniques culturales et la protection sanitaire.

#### *Cultures vivrières autres que le riz :*

La ration alimentaire des populations africaines est souvent insuffisante : en quantité dans la zone sèche à dominance de sorgho et de mil et en qualité dans les zones tropicales humides et équatoriales humides et équatoriales à dominance de maïs et de plantes à tubercule.

En outre, les besoins vivriers sont en augmentation constante du fait de l'accroissement démographique.

Les rendements des cultures vivrières sont médiocres ou faibles (5 à 6 quintaux/ha pour le sorgho et le mil, 5 à 10 quintaux/ha pour le maïs, 3 à 4 quintaux/ha pour les haricots méré).

Il est donc nécessaire d'augmenter la production en agissant sur les surfaces et surtout sur les rendements.

En matière d'amélioration variétale, l'étude des populations et variétés locales des principales espèces vivrières est très avancée et les programmes de sélection sont en cours pour le sorgho, le mil, le maïs, les principales légumineuses et le manioc. Les espèces maraichères ont fait l'objet d'un tri variétal.

Dans le domaine des techniques culturales les principaux problèmes posés ont été résolus au moins dans le cadre des systèmes agricoles existants.

Dans les prochaines années les efforts de l'I. R. A. T. porteront sur :

— l'amélioration génétique des céréales, des légumineuses et du manioc dans l'optique d'une agriculture modernisée et intensifiée ;

— les études entomologiques et phytopathologiques qui deviennent de plus en plus urgentes avec l'intensification des cultures ;

— l'insertion de l'igname dans des systèmes agricoles modernisés ;

— l'étude de la symbiose bactérienne des légumineuses qui est susceptible de jouer un rôle important dans l'augmentation des rendements et dans la fertilité des terres et l'économie des exploitations par la source d'azote bon marché qu'elle procure.

#### *Cultures industrielles (canne à sucre, tabac, etc.) :*

Qu'il s'agisse d'étudier les conditions dans lesquelles une production sucrière peut être implantée dans des Etats non encore producteur ou de développer les productions déjà existantes, les recherches de l'I. R. A. T. portent sur la sélection variétale, l'adaptation des méthodes de culture au milieu naturel (irrigation, drainage) et la défense et la protection des cultures.

#### *Tabac :*

A l'origine, en Afrique, cette culture était partout destinée à la satisfaction des besoins locaux par le canal de manufactures pas exigeantes quant à la qualité du produit pour un marché pauvre et d'ambitions modestes.

Toutefois, certains pays comme le Cameroun, ont prouvé les possibilités de produire des tabacs de qualité.

Les recherches de l'I. R. A. T. visent à une amélioration de la qualité du produit.

9. — C. E. E. M. A. T.

L'objectif final des recherches agronomiques est l'accroissement de la production agricole. Or la diffusion de méthodes culturales améliorées mises au point par la recherche, impose à tous les niveaux d'intensification l'intervention de quantités d'énergie croissantes qui excèdent les forces humaines.

Il faut donc faire appel à la culture avec traction animale, puis, quand les conditions du succès sont réunies, à la culture motorisée.

Ceci suppose l'emploi de machines adaptées aux travaux des cultures tropicales et aux conditions locales d'utilisation, la formation de personnel spécialisé pour la conduite et l'entretien de ces machines, la mise en place d'ateliers d'artisans réparateurs.

Le C. E. E. M. A. T., qui est un organe commun aux huit Instituts de recherches spécialisées, procède à des essais théoriques et pratiques de machines agricoles de série ou de prototypes susceptibles de résoudre les problèmes posés par les Instituts, les sociétés d'intervention et les services techniques des Etats tropicaux en vue de l'accroissement de la production et de la productivité agricole.

L'introduction de machines agricoles de plus en plus complexes dans des pays manquant de spécialistes entraîne la nécessité d'organiser une formation technique (cours, stages) d'agents de vulgarisation afin de permettre une utilisation rationnelle et complète de l'aide en matériel agricole.

Enfin la mécanisation de l'agriculture ne doit être préconisée que si elle est rentable. Ceci conduit à procéder à des études économiques avant de recommander l'emploi de matériels reconnus cependant techniquement satisfaisants.

Le projet de budget 1971 comportant en faveur de l'O. R. S. T. O. M. une mesure nouvelle concernant la création de 15 postes de chargés de recherche, l'effectif des chercheurs du corps serait donc en 1971 de 437 au lieu de 422 en 1970.

L'effectif des techniciens serait donc en 1971 de 389 au lieu de 384 en 1970.

Compte tenu de ces créations d'emploi les effectifs budgétaires de l'O. R. S. T. O. M. en 1971 seraient de 1.188.

Effectifs des agents expatriés de l'O. R. S. T. O. M. dans les Etats africains et malgache en 1970.

	CHERCHEURS et élèves.	SERVICE de coopé- ration (1).	SERVICE de coopération hors O. R. S. T. O. M. (2).	TECHNICIENS	MARINS	ADMINIS- TRATIFS	TOTAL
Sénégal .....	35	1	3	13	12	2	56
Côte-d'Ivoire .....	62	6	3	35	2	4	112
Haute-Volta .....	12	»	1	12	»	1	26
Niger .....	1	»	»	2	»	»	3
Dahomey .....	4	»	»	»	»	»	4
Togo .....	7	2	»	4	»	1	14
Cameroun .....	21	»	2	18	»	2	43
Tchad .....	19	»	1	16	»	1	37
République centra- fricaine .....	8	1	»	11	»	1	21
Congo-Brazzaville .....	19	4	1	15	1	4	44
Gabon .....	4	1	»	6	»	1	12
Madagascar .....	42	5	2	20	5	3	77
	234	20	13	152	20	20	459

(1) Appelés du Service national faisant partie du personnel permanent de l'Office.

(2) Appelés du Service national ne faisant pas partie du personnel permanent.

Chaque centre d'Outre-Mer de l'O. R. S. T. O. M. emploie des ressortissants de l'Etat où il est implanté. Ces agents qui ne font pas partie des effectifs budgétaires de l'O. R. S. T. O. M. sont rémunérés sur la base de conventions collectives en fonction des décisions prises en matière de salaires par chaque Etat.

Pris globalement les effectifs de ce personnel sont les suivants en 1970 :

Techniciens qualifiés et techniciens.....	290
Agents d'exécution .....	580
Agents des services généraux.....	440

Total ..... 1.310

En ce qui concerne les techniciens qualifiés leur nombre est le suivant dans les Etats africains et malgache :

Sénégal .....	70
Côte-d'Ivoire .....	95
Togo .....	4
Dahomey .....	10
Haute-Volta .....	1
Cameroun .....	18
Tchad .....	3
R. C. A.....	4
Gabon .....	1
Congo .....	20
Madagascar .....	64

**B. — INSTITUTS DE RECHERCHE SPECIALISES**

**Effectifs des cadres supérieurs ingénieurs et assimilés en 1970 affectés à des programmes de recherches subventionnés en France et dans les Etats africains et malgache.**

ÉTATS	I.E.M.V.T.	I.R.H.O.	I.R.C.T.	I.F.A.C.	I.F.C.C.	I.R.C.A.	C.T.F.T.	I.R.A.T.	C.E.E. M.A.T.	TOTAL
Côte-d'Ivoire .....	3	20	9	9	13	8	4	6	»	72
Cameroun .....	4	2	3	4	12	1	3	5	»	34
Madagascar .....	11	2	5	3	4	»	5	19	»	49
Sénégal .....	18	6	»	»	»	»	2	19	»	45
Centrafrique .....	4	»	6	»	6	»	»	»	»	16
Haute-Volta .....	»	2	1	»	»	»	1	3	»	7
Niger .....	4	»	»	»	»	»	1	3	»	8
Tchad .....	10	»	7	»	»	»	»	»	»	17
Dahomey .....	»	4	»	»	»	»	»	2	»	6
Congo-Brazzaville .....	»	»	»	»	»	»	2	»	»	2
Mali .....	»	»	4	2	»	»	»	3	»	9
Gabon .....	»	»	»	»	»	»	3	»	»	3
Mauritanie .....	»	»	»	2	»	»	»	»	»	2
Togo .....	»	»	3	»	»	»	»	»	»	3
<b>Total .....</b>	<b>54</b>	<b>36</b>	<b>38</b>	<b>20</b>	<b>35</b>	<b>9</b>	<b>21</b>	<b>60</b>	<b>»</b>	<b>273</b>
Métropole .....	23	20	23	36	10	14	29	37	12	204
<b>Total .....</b>	<b>77</b>	<b>56</b>	<b>61</b>	<b>56</b>	<b>45</b>	<b>23</b>	<b>50</b>	<b>97 (1)</b>	<b>12</b>	<b>477</b>

(1) Parmi l'ensemble du personnel « ingénieur », l'I. R. A. T. compte actuellement neuf ingénieurs africains et malgaches.

Les règles régissant la rémunération des personnels des Instituts de recherche diffèrent selon que le personnel est en service en France (laboratoires ou services centraux) ou Outre-Mer.

*En France :*

Compte tenu de la nature juridique de ces organismes la situation est la suivante :

— les associations de la loi de 1901 (I. F. A. C., I. R. H. O., I. R. C. A., I. F. C. C., I. R. C. T.) appliquent en matière de rémunération les barèmes de la convention collective des industries chimiques de la région parisienne ;

— le personnel de l'I. E. M. V. T., établissement public à caractère administratif, possède un statut assez proche de celui de l'I. N. R. A. ;

— l'I. R. A. T. (association de la loi de 1901) et le C. T. F. T. (société d'Etat) ont établi des barèmes de rémunération particuliers

*Outre-Mer :*

La rémunération de l'ensemble du personnel expatrié de ces organismes est établie par référence à celle du personnel d'assistance technique régi par les décrets de mai 1961.

En ce qui concerne le personnel local, il relève soit des conventions collectives s'il est contractuel, soit des règles des fonctions publiques locales s'il s'agit de personnel administratif détaché par les Etats auprès des Instituts de recherche.

\*  
\* \*

Le nombre des ressortissants des Etats africains et malgache est encore faible parmi les chercheurs et ingénieurs des Instituts de recherche spécialisés. Cependant, l'I. E. M. V. T. emploie un certain nombre de docteurs vétérinaires africains (à Dakar-Ham notamment) ; l'I. R. A. T. compte dans ses effectifs 9 ingénieurs africains et malgaches.

Par contre dans les catégories « techniciens » et « administratifs » la proportion de ressortissants des Etats africains et malgache est nettement plus importante (plus d'une centaine de techniciens pour l'ensemble des huit Instituts de recherche).

\*  
\* \*

## VII. — La coopération technique.

La coopération technique du secrétariat d'Etat revêt essentiellement les formes suivantes : missions d'experts, formation des techniciens dont octroi de bourses et études techniques.

### A. — LES HOMMES

Le tableau ci-dessous permettra de se rendre compte de la répartition par catégorie et de l'évolution des effectifs des coopérants ; depuis 1968, le nombre total des coopérants du secteur public est pratiquement stable : 10.625 en 1968, légère diminution en 1969 avec 10.143 unités et léger accroissement en 1970 avec 10.288 unités.

Répartition des effectifs réels en service ou en congé par secteurs et pourcentage des volontaires du service national.

	JUIN 1969				JUIN 1970			
	Agents civils.	A. S. N.	Pourcentage A. S. N.	Total.	Agents civils.	A. S. N.	Pourcentage A. S. N.	Total.
<i>Secteur public.</i>								
Administration .....	711	95	11,7	806	754	124	14,1	878
Justice .....	152	»	»	152	132	»	»	132
Santé .....	793	80	9,1	873	761	107	12,3	868
Production .....	416	98	19	514	374	107	22,2	481
Equipements et communication..	523	110	17,3	633	455	109	19,3	564
Développement industriel.....	110	34	23,6	144	108	36	25	144
Postes et télécommunications....	246	10	4	256	234	7	2,9	241
Chemins de fer.....	324	»	»	324	296	»	»	296
Enseignement, formation, promotion humaine.....	5.479	937	14,6	6.416	5.583	1.072	16,1	6.655
Divers (Mil. hors cadres).....	25	»	»	25	29	»	»	29
<b>Total secteur public.....</b>	<b>8.779</b>	<b>1.364</b>	<b>13,4</b>	<b>10.143</b>	<b>8.726</b>	<b>1.562</b>	<b>15,1</b>	<b>10.288</b>
<i>Secteurs parapublic et privé.</i>								
Organismes parapublics .....	»	352	»	»	»	300	»	»
Enseignement supérieur .....	»	26	»	»	»	32	»	»
Enseignement privé .....	»	295	»	»	»	350	»	»
<b>Total .....</b>	<b>»</b>	<b>673</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>682</b>	<b>»</b>	<b>»</b>
<b>Total général secteur national .....</b>		<b>2.037</b>				<b>2.244</b>		

Niveaux de qualification au 1<sup>er</sup> juin 1968, au 1<sup>er</sup> juin 1969 et au 1<sup>er</sup> juin 1970.

	CATEGORIE A			CATEGORIE B			CATEGORIES C/D			TOTAL		
	Juin 1968.	Juin 1969.	Juin 1970.	Juin 1968.	Juin 1969.	Juin 1970.	Juin 1968.	Juin 1969.	Juin 1970.	Juin 1968.	Juin 1969.	Juin 1970.
Administrations .....	763	658	707	130	137	162	10	11	9	903	806	878
Justice .....	149	130	112	30	22	20	»	»	»	179	152	132
Santé .....	658	621	642	259	231	225	»	»	1	917	852	868
Production et formation agricole.....	574	410	391	118	82	77	23	22	13	715	514	481
Développement industriel.....	»	120	114	»	33	29	»	1	1	»	154	144
Equipements et communications.....	567	412	382	219	193	158	63	28	24	849	633	564
P. et T.....	211	195	186	57	57	51	8	4	4	276	256	241
Chemins de fer.....	198	212	199	105	109	97	6	3	»	309	324	296
Enseignement .....	2.192			3.830			65			6.087		
Formation .....	115	2.962	3.236	148	3.382	3.357	11	72	62	274	6.416	6.655
Animation .....	22			48			2			72		
Militaires H. C. non Santé.....	17	6	6	27	19	23	»	»	»	44	25	29
	5.466	5.716	5.975	4.971	4.265	4.199	188	141	114	10.625	10.132	10.288
	51,5 %	56,4 %	58 %	46,7 %	42 %	40,9 %	1,8 %	1,3 %	1,1 %			

B. — LES MODALITÉS DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE

*Dépenses relatives aux personnels d'assistance technique.*

Le coût global des dépenses relatives aux personnels d'assistance technique sur le chapitre 41-41 (art. 1<sup>er</sup>) a atteint :

— en 1966 .....	500.492.198 F.
— en 1967 .....	509.727.011 F.
— en 1968 .....	518.231.501 F.
— en 1969 .....	522.858.107 F.

Le tableau ci-dessous indique les dépenses réelles effectuées par Etat en faisant apparaître la part, pour 1969, de la France et de chaque Etat dans ces dépenses (contributions des Etats non déduites).

Répartition des charges relatives aux dépenses de personnels d'assistance technique entre la France et les Etats bénéficiaires en 1969.

ETATS	DEPENSES globales.	POURCENTAGE	
		Etat.	France.
Cameroun .....	45.127.384	23	77
R. C. A. ....	27.017.294	14,34	85,66
Congo-Brazzaville .....	28.523.720	15,40	84,60
Côte-d'Ivoire .....	90.670.236	53,6	46,4
Dahomey .....	9.386.153	9,55	90,45
Gabon .....	24.671.603	19	81
Haute-Volta .....	22.219.415	9,71	90,29
Madagascar .....	66.400.726	24	76
Mali .....	18.524.344	11,12	88,88
Mauritanie .....	12.085.063	14,93	75,07
Niger .....	24.350.243	21	79
Sénégal .....	54.756.780	29,34	70,66
Tchad .....	30.241.001	14,43	85,57
Togo .....	3.860.130	25	75
Congo-Kinshasa .....	2.061.680	20	80
Rwanda .....	697.355	4	96
Burundi .....	766.030	10	90

Sur le plan quantitatif l'enseignement et la formation qui constituaient le quart des effectifs en 1960 représentent aujourd'hui 65 % de l'ensemble de notre assistance technique payée sur le chapitre 41-41.

L'augmentation a été particulièrement forte en Côte-d'Ivoire où le nombre des agents de l'enseignement et de la formation est passé de 963 en 1965 à 1.718 au 1<sup>er</sup> janvier 1970, soit un pourcentage d'accroissement de plus de 78 %.

L'accroissement considérable des effectifs de l'enseignement et de la formation au cours des dernières années, a correspondu à la nécessité de répondre aux besoins croissants qui se manifestent compte tenu du développement des différents ordres d'enseignement et du dispositif de formation professionnelle. Il est indéniable par voie de conséquence que cet effort accru a contribué à affermir, dans une large mesure, les positions de la langue et de la culture françaises qui occupaient déjà une situation privilégiée dans cette zone géographique.

Pour les autres secteurs les effectifs ont accusé une baisse très sensible, passant de 7.666 au 1<sup>er</sup> janvier 1960 à 3.659 au 1<sup>er</sup> janvier 1970, accusant une diminution globale de 53 % malgré la prise en charge au 1<sup>er</sup> janvier 1970 des agents des trois Etats ex-belges précédemment gérés par le Quai d'Orsay et des personnels de l'ex-O. C. O. R. A. (110).

Cette diminution s'explique en grande partie par la disparition d'un très grand nombre de postes, notamment dans l'Administration générale, les services judiciaires, la branche postale.

Il est probable qu'à l'avenir cette évolution se poursuivra afin de permettre une adaptation aux besoins nouveaux exprimés par les Etats, principalement dans le domaine du développement, de l'informatique, de la gestion des entreprises d'Etat et en ce qui concerne les emplois de techniciens à très haut niveau et spécialisés.

1. — *Les bourses.*

Bourses de stages accordées par pays, par secteur, en 1968, 1969 et 1970.

	SECTEUR administratif et financier.			SECTEUR culturel et social.			SECTEUR économique et technique.			TOTAL		
	1968	1969	1970	1968	1969	1970	1968	1969	1970	1968	1969	1970
Cameroun .....	123	122	101	60	47	48	60	40	35	243	209	184
R. C. A. ....	56	45	53	24	28	26	9	4	6	89	77	85
Congo-Brazzaville .....	19	10	22	20	17	12	24	17	12	63	44	46
Côte-d'Ivoire .....	57	69	41	17	23	18	46	21	16	120	113	75
Dahomey .....	31	73	64	27	15	16	24	27	20	82	115	100
Gabon .....	23	35	20	23	30	18	8	8	7	54	73	45
Haute-Volta .....	32	39	12	21	18	6	14	18	13	67	75	31
République malgache.....	48	34	36	50	57	43	81	65	44	179	156	123
Mali .....	11	10	5	12	27	14	23	7	9	46	44	28
Mauritanie .....	8	6	2	16	18	10	7	9	3	31	33	15
Niger .....	18	20	25	26	29	30	22	16	17	66	65	72
Sénégal .....	51	55	52	8	10	14	25	17	21	84	82	87
Tchad .....	37	43	53	12	23	20	4	8	5	53	74	78
Togo .....	32	40	51	16	30	24	10	10	13	58	80	88
Congo-Kinshasa .....	»	»	»	»	»	10	»	»	1	»	»	11
Burundi .....	»	»	»	»	»	2	»	»	2	»	»	4
Rwanda .....	»	»	»	»	»	4	»	»	6	»	»	10
<b>Total .....</b>	<b>546</b>	<b>601</b>	<b>537</b>	<b>332</b>	<b>372</b>	<b>315</b>	<b>357</b>	<b>267</b>	<b>230</b>	<b>1.235</b>	<b>1.240</b>	<b>1.082</b>

I. — *Coût de la formation :*

En 1970, un crédit de 9.600.000 F a été accordé par le F. A. C. pour l'attribution de bourses de stages, auquel il convient d'ajouter 2.245.100 F provenant du transfert de crédits du Ministère des Affaires étrangères, destinés aux boursiers du Congo-Kinshasa, du Rwanda et du Burundi.

II. — *Durée des bourses :* variable suivant ces stages :

- a) *Stages longs :* 2 ou 3 ans ;
- b) *Stages moyens :* 12 à 15 mois ;
- c) *Stages courts :* 2 à 6 mois.

III. — *Taux des bourses :* deux catégories :

1. *Bourses de catégorie A :* 750 F par mois, attribuées aux stagiaires ne percevant aucune rémunération de leur gouvernement.

2. *Bourses de catégorie B :* indemnité différentielle de 300 F par mois attribuée aux fonctionnaires percevant un traitement de leur gouvernement.

3. *Indemnités :* quelle que soit la catégorie, les boursiers ont droit à une indemnité d'équipement de 500 F et à une indemnité de fin de stage de 250 F.

4. *Voyage :* les boursiers ont droit au voyage aller et retour de leur pays d'origine en France.

IV. — *Placement des stagiaires :*

Les stagiaires sont placés par les soins du Secrétariat d'Etat (bureau des stages) directement ou avec le concours des départements ministériels intéressés dont dépendent les écoles et les établissements (Education nationale, Affaires sociales, Agriculture, Jeunesse et Sports, etc.).

V. — *Organisme de gestion des boursiers :*

Centre international des stages, 37 bis, rue Paul-Valéry, à Paris (16<sup>e</sup>).

2. — *Les missions d'experts.*

On consultera ci-dessous la liste des missions demandées par les Etats :

	Nombre de missions.
<i>Cameroun :</i>	
Etudes portuaires.....	2
Présentation des conclusions sur l'aménagement de la zone Douala-Victoria.	1
Stage initiation aux techniques O. et M. ....	2
Enquêtes industrielles et enquêtes emploi (3 <sup>e</sup> Plan) .....	1
Elaboration du 3 <sup>e</sup> plan de développement du Cameroun.....	1
<i>Congo-Brazzaville :</i>	
Etude et conseil technique station cacao.....	1
Enseignement post-scolaire rural.....	2
Réorganisation des services forestiers.....	1
Revision des comptes financiers et réorganisation de l'agence comptable de l'Office des P. et T. de Brazzaville.....	1
<i>Côte-d'Ivoire :</i>	
Enquête nutritionnelle pour l'institut national de la santé publique.....	1
Assistance à la section assainissement de l'Institut national de la santé publique .....	1
Mise au point du statut du Centre de production et des personnels concourant au projet d'éducation télévisuelle.....	1
Encadrement d'un stage de psychologie.....	2
Préparation du compte prévisionnel d'exploitation de l'abattoir frigorifique d'Abidjan .....	1
Etude préparatoire du schéma directeur de la région de San Pédro.....	2
<i>Dahomey :</i>	
Parasitisme des jeunes veaux.....	1
Planification au Dahomey.....	1
<i>Gabon :</i>	
Etablissements des comptes économiques.....	2
Transports urbains à Libreville.....	1
Organisation entretien routier.....	1
Aménagement des chutes de l'Impératrice.....	1
<i>Haute-Volta :</i>	
Statuts, buts et ressources des sociétés d'élevage.....	1
Disponibilités et coût des aliments du bétail.....	1
Comptes économiques.....	2
Actualisation enquête sur l'emploi.....	1
Préparation plan 71-75 et contrôle exécution plan 67-70.....	1
Installation Ecole inter-états d'ingénieurs et quinzaine scientifique.....	1

*Madagascar et Ile Maurice :*

Nombre  
de missions.

*Madagascar :*

Planification .....	2
Etablissement du projet cacao.....	3
Développement enseignement technique.....	1
Mise au point des méthodes de recensement pour l'établissement de la balance des paiements.....	1
Ajustement et projection des comptes économiques.....	2
Participation au travaux de la commission d'études sur la Société nationale d'investissement. — Négociation de la convention d'établissement de sociétés minières.....	1

*Ile Maurice :*

Télécommunications .....	1
Structuration ministère des affaires étrangères.....	1

*Mali :*

Définition de l'étude « Office du Niger ».....	1
Factibilité du projet arachide.....	1
Conclusions rapport Banque de développement au Mali.....	1
Formation professionnelle pêches fluviales.....	1
Stage M. Compoint dans les services de la Comptabilité nationale.....	1

*Mauritanie :*

Plan de développement mauritanien.....	2
Utilisation des matériaux locaux de construction.....	1

*Niger :*

Extension de l'abattoir frigorifique de Niamey.....	1
---	---

*République centrafricaine :*

Remise à jour comptabilité O.D.E.L.....	2
Bilan opération machinisme agricole.....	1
Etude zone industrielle de Bangui.....	2
Equivalence diplômes école infirmières de Bangui.....	1
Programme maternité et modernisation hôpital de Bangui.....	1
Programmation équipement faculté droit Bangui.....	1
Organisation comptable nouvel office des P.T.T.....	1
Elaboration du plan d'équipement.....	4

*Sénégal :*

Hydraulique pastorale. — Situation des forages. — Entretien.....	2
Formation spécialistes matières plastiques.....	2
Formation administratives (E.N.A. écoles financières).....	2
Renforcement U.D.E.A.C. — Préparation plan sénégalais, action régionale .....	6
Relation entre recherche agronomique, économie, sociologie dans les unités mises en œuvre par l'I.R.A.T.....	1

	Nombre de missions.
<i>Tchad :</i>	
Transports urbains à Fort-Lamy.....	1
Programme de redressement financier.....	4
Réorganisation entretien routier.....	1
Conseil pour attribution de périmètre de recherche d'hydrocarbure. — Supervision travaux des compagnies. — Formation pétrolière de jeunes Tchadiens .....	1
<i>Togo :</i>	
Appui technique fruits.....	1
<i>Burundi :</i>	
Comptes économiques.....	1
Création Air Burundi.....	1
Comptabilité nationale.....	1
<i>Congo-Kinshasa :</i>	
Axe faisceau hertzien Kinshasa Lubumbashi.....	1
Etude complémentaire périmètre N'Djili.....	1
Participation au conseil d'administration C.I.C.M.A.....	1
Appui et conseil auprès du Ministère des Finances. — Etudes des besoins en personnel technique.....	1
Etudes industrielles.....	2
Examen des problèmes posés par la réorganisation de l'Institut géogra- phique congolais.....	2
Etude d'un port en eau profonde.....	3
<i>Rwanda :</i>	
Comptes économiques.....	1
<i>Missions communes :</i>	
Réunion technique O.C.E.A.C. ....	1
Appui techniques personnel élevage Centre Afrique et conférence entente..	2
Appui personnel des Eaux et Forêts Afrique centrale.....	1
Enseignement technologique.....	1
Formation professionnelle rapide.....	1
Etude des problèmes de coopération judiciaires.....	1
Participation au 1 <sup>er</sup> comité paritaire Enseignement supérieur.....	3
Participation à des réunions, colloques, conférences internationales.....	12

A cette liste s'ajoute un certain nombre de missions de moyenne durée dans le cadre de la télévision pour la mise en route de programmes au Gabon, Haute-Volta, Tchad... et des missions de dépannage et de mise au point des émetteurs.

On peut considérer, en ce qui concerne les missions d'experts, que toutes les demandes exprimées et maintenues par les Etats ont été satisfaites.

### 3. — *Formation de techniciens.*

#### Principes de base

La formation professionnelle, qu'elle soit technique, rurale ou administrative, a pour principe de préparer les différentes catégories d'agents à un métier utile au développement des Etats intéressés. Elle doit donc être adaptée aux besoins exprimés et correspondre à une programmation de l'emploi et ne tenir compte des désirs des individus qu'autant qu'ils entrent dans le cadre de cette programmation.

C'est donc un premier principe de base : le Secrétariat d'Etat ne connaît pas les individualités et ne peut accorder son aide qu'aux Etats. Seules les demandes exprimées par les Autorités gouvernementales sont prises en considération.

Un second principe est que toute formation doit être adaptée aux nécessités locales de chaque Etat. Cette adaptation ne peut être mieux réalisée que sur le plan local, dans le cadre et les conditions de vie d'origine des élèves. C'est pourquoi, le Département s'est appliqué à susciter au maximum la création en Afrique même des établissements de formation nécessaires ; il leur apporte son aide en participant aux investissements, en fournissant l'assistance technique, et en participant à l'élaboration des programmes et des méthodes pédagogiques. Ce n'est que lorsque les établissements correspondant à une formation donnée n'existent pas encore en Afrique que le Secrétariat d'Etat accorde les bourses nécessaires à la formation en France des agents considérés.

Enfin, un troisième principe est de n'attribuer de bourses de stage que pour des formations en France, et non en Afrique.

En bref, on peut résumer la politique du Département de la façon suivante :

- formation adaptée aux besoins exprimés par les Etats ;
- priorité accordée à la formation « sur place » ;

— attribution de bourses de stage en France en l'absence de formation équivalente en Afrique ;

— et, dans ce dernier cas, accent mis sur les stages de perfectionnement plutôt que sur les stages de formation proprement dite.

La première condition est donc de connaître les besoins définis en fonction de l'état économique des pays africains et malgache. Il s'agit de la définition d'une véritable programmation de l'emploi résultant d'une analyse aussi serrée que possible de la situation économique et de son évolution prévisible.

Cette détermination est basée en premier lieu sur les « plans » de développement que presque tous les Etats ont élaborés, avec l'aide du Secrétariat d'Etat.

Ensuite, des études particulières ont été ou sont menées dans telle ou telle branche d'activité, de façon à déterminer les besoins quantitatifs et qualitatifs en agents de telle catégorie. Ces études ont été particulièrement menées dans le secteur du développement rural, et, grâce à elles, la formation rurale peut prendre un développement bien orienté. Mais, il n'y a pas que le secteur rural qui soit en cause, et le même genre d'études est en cours pour les autres secteurs, notamment celui de la formation professionnelle technique.

Ces orientations ne sont et ne peuvent pas être déterminées sans l'appui des intéressés. Si le Département est tout disposé à apporter son aide en cette matière, ce ne peut être qu'à la demande expresse des Autorités locales et avec leur participation active. Et ceci, non seulement pour la détermination des grandes lignes, mais encore, et surtout, pour l'orientation des étudiants et stagiaires.

Il existe dans certains Etats des comités d'orientation, des commissions d'attribution de bourses qui désignent les jeunes gens vers telle ou telle branche d'activité en fonction des besoins exprimés. On évite ainsi l'écueil de voir les jeunes s'orienter vers des études « non productives », pour lesquelles ils manifestaient naguère un intérêt trop prononcé.

L'assistance apportée par le Département se manifeste concrètement par une aide technique (conseils, missions d'experts, fourniture de personnel, etc.) et par l'attribution de crédits spécifiques de formation.

Ceux-ci sont différenciés en plusieurs rubriques, et leur évolution est la suivante (crédits F. A. C.) :

	1967	1968	1969	1970
<i>1. Bourses universitaires :</i>				
En France .....	10.200.000	10.200.000	11.000.000	12.821.400
En Afrique .....	3.800.000	4.000.000	3.800.000	3.800.000
<i>2. Formation technique et professionnelle.</i>				
Bourses de stage .....	10.960.000	10.246.000	6.740.000	9.600.000
Fonctionnement des établissements de formation .....	6.613.300	5.667.500	5.200.000	4.100.000

Ces crédits sont complétés par ceux accordés par chaque Etat, soit pour l'attribution de bourses à leurs ressortissants, soit pour le fonctionnement des établissements de formation. Il n'est pas possible de chiffrer l'effort fait par les Etats en ce domaine.

Quant à la répartition des crédits accordés par la France par Etat utilisateur, on ne peut qu'en donner les grandes lignes, le détail étant difficile à appréhender, étant donné la diversité des taux de bourses, les durées très variables des stages suivant la catégorie :

1969-1970 (bourses de stage).

Cameroun .....	1.800.000
Congo-Brazzaville .....	400.000
Côte-d'Ivoire .....	70.000
Dahomey .....	950.000
Gabon .....	400.000
Haute-Volta .....	540.000
Madagascar .....	1.100.000
Mali .....	250.000
Mauritanie .....	130.000
Niger .....	700.000
R. C. A. ....	800.000
Sénégal .....	750.000
Tchad .....	750.000
Togo .....	850.000

Les actions de formation entreprises au niveau des Etats requièrent la fourniture de coopérants techniques affectés dans des établissements de formation professionnelle et technique, soit à titre civil, soit au titre du Service national.

Les effectifs en sont les suivants :

— secteur rural (techniciens et enseignants).....	172
— secteur professionnel et technique.....	179
— secteur administratif.....	121

---

472

Ces coopérants exercent leur action dans des établissements ou des centres de formation, dont la plupart utilisent d'anciens locaux existant avant la période des Indépendances, puis remis en état suivant les besoins, avec l'aide de la France : les équipements techniques et pédagogiques ont été également la plupart du temps fournis par la France. De nouveaux établissements, de nouveaux équipements sont mis en œuvre d'année en année, soit par les Etats eux-mêmes dans la limite de leurs moyens, soit par l'aide bilatérale française, soit par l'aide multilatérale. Il se met ainsi en place petit à petit un réseau de centres de formation adaptés dans chaque Etat.

C'est grâce à ce réseau que les actions de formation peuvent se dérouler dans les pays intéressés. Elles concernent les différents secteurs : rural, professionnel, technique, administratif, et sont destinées soit à former les cadres nécessaires au développement, soit les diverses catégories professionnelles (ouvriers spécialisés, agriculteurs, etc.).

La France apporte à ces actions toute l'aide nécessaire non seulement par la fourniture de personnel, mais aussi par la définition des lignes directrices générales, par l'étude de programmes adaptés à chaque catégorie et à chaque Etat, par la mise en place de méthodes pédagogiques efficaces. Elle suscite aussi la création des centres nécessaires en apportant parfois son aide financière, car elle estime qu'une véritable formation adaptée, donc utile, ne peut réellement être dispensée que sur place.

Il ne peut cependant être question de mettre en œuvre toutes les formations en Afrique, du moins dans un délai rapproché. Certaines seraient trop dispendieuses compte tenu de leur spécificité et du faible nombre d'individus intéressés. Si c'est incontes-

tablement le but à atteindre dans les années à venir, il faut bien que la France continue à accueillir dans ses propres établissements, un certain nombre d'étudiants et de stagiaires.

C'est pourquoi le Secrétariat d'Etat inscrit chaque année à son budget les crédits nécessaires à l'attribution de bourses, de même qu'il accorde une certaine aide financière à quelques établissements de formation plus spécialement axés sur la formation des ressortissants africains et malgaches. C'est ainsi que pour l'année 1970-1971, environ 1.051 stagiaires et 1.100 étudiants ont été accueillis en France.

En ce qui concerne les étudiants, ne sont acceptés que ceux poursuivant des études universitaires n'existant pas encore dans les Universités africaines, notamment dans le domaine scientifique. Ces étudiants suivent les mêmes études que leurs camarades français, dans les branches choisies par les Commissions d'attribution des bourses, sur demande des Etats dont ils ressortissent. Ils bénéficient d'une allocation mensuelle, d'indemnités d'équipement, et de différents avantages : restaurants universitaires, logement (à tarif préférentiel) dans des Cités, etc.

Les stagiaires, quant à eux, sont soit des fonctionnaires de leur Etat venus se perfectionner dans leur activité professionnelle, soit des étudiants s'orientant dans une spécialité bien déterminée. Il s'agit donc de leur faire suivre une formation ou un perfectionnement dont l'équivalent n'existe pas dans leur pays, et les stages ainsi organisés sont de durée très variable, puisqu'ils peuvent s'étendre sur quelques semaines ou atteindre parfois deux ans, dans le cas de formation très spécialisée. Ces stagiaires bénéficient également d'une indemnité mensuelle (variable suivant qu'il s'agit de fonctionnaires ou de non-fonctionnaires), d'indemnité d'équipement ; ils peuvent aussi être logés, à titre payant, dans des « Foyers d'accueil » construits ou subventionnés par le Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères.

Les niveaux de la formation donnée sont, en gros répartis ainsi :

- *En Afrique et à Madagascar :*
- niveau professionnel ;
- niveau des cadres moyens (catégorie C et B), correspondant à un recrutement classe de 5<sup>e</sup> ou de 3<sup>e</sup> ;
- quelques niveaux supérieurs, notamment en matière rurale (Ecoles nationales supérieures agronomique, Faculté vétérinaire).

— *En France :*

- quelques niveaux moyens pour certaines catégories (P. T. T. par exemple) ;
- niveau supérieur dans les Universités ou les Grandes Ecoles d'application (E. N. G. R. E. F. par exemple) ;
- stages de perfectionnement en certaines branches spécialisées pour des agents de catégories diverses.

Les résultats de cette formation sont, pour le moment, difficilement appréciables. Si, en effet, on peut chiffrer à environ 6.000 le nombre de stagiaires venus en France depuis 1965, on ne possède aucune statistique indiquant le nombre d'agents formés en Afrique et à Madagascar.

Qualitativement, il est, de même, difficile en l'état actuel de nos connaissances, d'indiquer ce que sont devenus la plupart des agents formés et quelle a été leur utilisation par les Etats. Conscient de cette lacune, le Secrétariat d'Etat a lancé une enquête destinée à apprécier le résultat des diverses formations dispensées, et, de ses conclusions, pourront être tirées, pour l'avenir, des orientations nouvelles de la politique de formation du Département.

#### 4. — *Les études.*

##### Etude des conditions du développement.

La grande majorité des Etats africains francophones et Madagascar conduisent leur développement en utilisant la planification de leurs activités. Afin de les aider dans ce sens, le Secrétariat d'Etat leur a apporté le concours de missions d'experts qualifiés. Ces missions indiquées dans le tableau A peuvent être regroupées selon quatre directions : préparation des plans de développement économique et social, contribution indirecte à la préparation de ces plans par des études sectorielles, mise à jour permanente de fichiers concernant la situation économique des E. A. M. ; établissement de certaines études prospectives. En outre ont été poursuivis les travaux de mise en place d'un plan comptable des entreprises privées dans les E. A. M. commencés en 1969.

D'une façon générale les missions ont été faites pour les Etats et à leur demande ; seules les études d'analyse et de conjoncture et les études prospectives sur certains secteurs précis ont été faites

pour satisfaire les besoins en informations économiques sur les pays africains des services du Secrétariat d'Etat et permettre de définir sa politique dans tel ou tel secteur, où à l'égard de tel ou tel Etat.

La majorité de ces missions a été confiée à des experts appartenant à des sociétés d'études, les autres au personnel permanent du Secrétariat d'Etat.

Ces diverses missions s'établissent ainsi :

1° *Missions de planification générale :*

Mauritanie : 12 semaines d'expert, coût.....	54.970 F.
Madagascar : 24 semaines d'expert, coût.....	158.930
Haute-Volta : 30 semaines d'expert, coût.....	85.800
Cameroun : 8 semaines d'expert, coût.....	53.918
	<hr/>
Total .....	273.618 F.
	<hr/> <hr/>

2° *Missions sectorielles liées à la planification :*

R.C.A. : 8 semaines expert : ressources humaines..	16.000 F.
R.C.A. : 10 semaines expert : transports et infrastructure .....	52.050
R.C.A. : 15 semaines expert : industrialisation ....	65.580
Haute-Volta : 13 semaines expert : ressources humaines .....	75.000
Congo-Kinshasa : 44 semaines expert : industrialisation .....	116.000
	<hr/>
Total .....	324.630 F.
	<hr/> <hr/>

3° *Missions de comptabilité nationale :*

Burundi Rwanda : 3 semaines expert.....	6.000 F.
Madagascar : 4 semaines expert.....	7.000
Gabon : 20 semaines expert.....	23.000
Haute-Volta : 24 semaines expert.....	18.000
	<hr/>
Total .....	54.000 F.
	<hr/> <hr/>

4° *Missions de prospective :*

Togo, Dahomey, Niger, Haute-Volta : 4 semaines expert : planification des besoins d'enseignement supérieur.....	11.000 F.
	<hr/> <hr/>

5° Divers :

Tchad : 20 semaines expert : développement rural . . . . .	88.200 F.
Plan comptable des entreprises : 19 semaines expert . . . . .	79.340
	<hr/>
Total . . . . .	167.540 F.
	<hr/>
Total général . . . . .	830.000 F.

L'essentiel de l'effort a donc porté sur les actions de planification : elles représentent 70 % des dépenses de missions d'expert, ce qui correspond à une optique d'investissements coordonnés et de recherche des investissements les plus aptes à assurer une croissance régulière sinon accélérée de l'économie des Etats.

Il ne faut cependant pas négliger les missions d'experts liées aux travaux de comptabilités nationales et à la mise en place d'un plan comptable d'entreprises privées dans les E. A. M. Si, apparemment, ces actions consomment moins de crédits, c'est surtout parce qu'on utilise ici du personnel normalement en service au Secrétariat d'Etat et dont les missions sont moins onéreuses que celles des experts venus des sociétés d'études. La comptabilité nationale est un instrument privilégié tant pour les études de conjoncture et d'analyse que pour l'établissement des plans et le contrôle de leur exécution.

Quant à la mise en place d'un plan comptable unique, il a pour but une meilleure intégration fiscale et économique des activités du secteur privé dans les ensembles nationaux. Lié à la mise en œuvre d'un réseau informatique cohérent il doit avec les études de comptabilité nationale, mettre les dirigeants africains mieux en état de suivre et, éventuellement, diriger l'économie de leur pays. Quant au Secrétariat d'Etat, il y gagne une connaissance plus approfondie de ces économies qui justifie ses choix d'intervention.

Etudes techniques.

En 1970, le F. A. C. a financé des études techniques dans pratiquement tous les pays auxquels il est habilité à porter aide. Le tableau A joint indique la liste des études nouvelles entreprises sur les crédits accordés pour l'année 1970 par le Comité directeur du F. A. C. jusqu'à la séance du 14 octobre.

Ces études recouvrent un domaine très vaste : élevage, agriculture, eaux et forêts, prospection minière, promotion industrielle, architecture, urbanisme, voies de communication, énergie, télécommunications, moyens de transport, etc.

Certains sont spécifiques à un seul Etat comme « l'Etude du berceau de la race Ndama » au Mali, d'autres, au contraire, intéressent la quasi-totalité des Etats comme la préparation des Manuels (Techniques rurales, techniques routières), la normalisation de la climatologie en Afrique ou l'expérimentation du Terraplane.

Leur volume est relativement important puisque, jusqu'au Comité directeur du 14 octobre 1970, les études représentent un engagement total de 29.405.400 F.

Le tableau A montre également que la totalité des études demandées en 1970 par les Etats n'a pas été financée par le F. A. C. Il y a à cela plusieurs raisons :

D'abord, en cours d'année, les Etats peuvent modifier leurs demandes en retirant certaines études dont le financement avait été demandé antérieurement. Parfois aussi, il arrive que l'examen de ces projets d'études conduise à les écarter, à les modifier ou à les différer. Enfin, certaines études originaires envisagées sur les crédits F. A. C. peuvent être par la suite financées par d'autres aides bilatérales ou multilatérales (F. E. D.-P. N. U. D.) en tout ou en partie.

C'est ainsi que parmi les études envisagées en 1970, seules celles qui figurent dans le tableau ci-dessous ont été financées par le F. A. C. jusqu'au 14 octobre 1970.

ETAT	INTITULE	MONTANT	
		Estimé en 1969.	Accordé en 1970.
Congo-Kinshasa .....	Mission minière .....	2.000.000	1.540.000
Côte-d'Ivoire.....	Inventaire forestier .....	1.060.000	700.000
Haute-Volta .....	Actualisation du plan routier .....	380.000	380.000
Haute-Volta .....	Inventaire des ressources en eaux souterraines .....	300.000	490.000
Haute-Volta .....	Prospection minière dans la région de Tiébélé .....	320.000	330.000
Madagascar .....	Etudes routières .....	1.000.000	1.200.000
R. C. A. ....	Reconnaissance d'indices miniers ...	500.000	620.000
Rwanda .....	Etude architecturale du lycée .....	600.000	300.000
Tchad .....	Etude de mise en valeur des polders.	1.695.000	1.500.000
Togo .....	Etude de l'extension de la distribution d'eau de Lomé .....	140.000	200.000

Pour l'année 1971, de nombreuses études sont envisagées. Le tableau B en donne la liste. Mais il est bien évident que toutes ces études ne pourront pas être réalisées par le F. A. C.

**A) Etudes techniques entreprises en 1970 (au 1<sup>er</sup> novembre 1970).**

DECISION C.D. F.A.C.	ETAT	INTITULE DE L'OPERATION	CREDITS
161	Général .....	Rédaction du tome II du manuel routier Etudes et construction des routes....	270.000
161	Général .....	Etudes de développement industriel....	580.000
161	Général .....	Etude rentabilité des équipements agri- coles en Haute-Volta .....	150.000
161	Général .....	Etudes demandées par le comité inter- africain et études hydrauliques.....	600.000
161	Général .....	Etudes de normalisation de la climato- logie en Afrique.....	50.000
161	Général .....	Etudes d'embouche intensive.....	300.000
161	Général .....	Préparation de manuels de la série « Techniques rurales » .....	250.000
10	Général .....	Expérimentation et démonstration du terraplane en Afrique .....	830.000
248	Mauritanie .....	Etude d'aménagement de barrages dans le delta et lac de R'Kiz .....	250.000
250	Mauritanie .....	Etude de production d'énergie électrique à Nouakchott et Nouadhibou .....	140.000
178	Sénégal .....	Etude de valorisation du cheptel bovin.	1.500.000
110	Mali .....	Etude berceau de la race Ndama....	280.000
111	Mali .....	Etude complémentaire du berceau de la race Ndama .....	60.000
176	Mali .....	Etude de la réfection de ponts ferro- viaires .....	100.000
194	Côte-d'Ivoire ....	Inventaire forestier dans le Sud-Ouest..	700.000
18	Haute-Volta .....	Actualisation du plan routier.....	380.000
30	Haute-Volta .....	Prospection géochimique de la région de Ouahigonya .....	500.000
100	Haute-Volta .....	Inventaire des ressources en eaux sou- terraines .....	490.000
101	Haute-Volta .....	Prospection minière dans la région de Tiebelé .....	330.000
50	Niger .....	Etude d'aménagement hydroélectrique de la Mekrou.....	1.840.000
129	Niger .....	Etude du périmètre sucrier de Tillabéry.	512.000

DECISION C.D. F.A.C.	ETAT	INTITULE DE L'OPERATION	CREDITS
259	Niger .....	Etude et contrôle architecturaux du centre enseignement supérieur.....	400.000
263	Dahomey .....	Etude et contrôle architecturaux de l'Université .....	360.000
120	Togo .....	Etude de l'extension de la distribution d'eau de Lomé .....	200.000
114	Gabon .....	Actualisation de l'étude cellulose.....	260.000
21	Gabon .....	Etude sur le développement de la culture du cacao.....	292.400
143	Tchad .....	Etude de mise en valeur de 2.500 hectares de polders.....	1.500.000
95	Congo-Brazzaville.	Etude de développement du ranching dans la vallée du Niari.....	600.000
96	Congo-Brazzaville.	Etude complémentaire de la précédente.	200.000
205	Congo-Brazzaville.	Etude des possibilités d'extension du port de Pointe-Noire.....	1.200.000
209	R.C.A. ....	Reconnaissance d'indices miniers.....	620.000
24	Congo-Kinshasa ..	Fonctionnement de la mission minière.	1.540.000
25	Congo-Kinshasa ..	Cellule d'étude du ministère de l'agriculture .....	1.480.000
214	Congo-Kinshasa ..	Mission française d'urbanisme.....	4.525.000
270	Congo-Kinshasa ..	Achèvement des études de perspectives de développement industriel.....	236.000
267	Rwanda .....	Etudes architecturales du lycée de Kigali .....	300.000
264	Burundi .....	Etudes architecturales du lycée de Burundi .....	400.000
43	Madagascar .....	Etudes de télécommunications.....	700.000
44	Madagascar .....	Prospection du cuivre.....	700.000
136	Madagascar .....	Etude de factibilité de la route Antsohihy—Ambanya .....	1.200.000
168	Madagascar .....	Etude complémentaire de la région du lac Alaotra .....	540.000
170	Madagascar .....	Participation à l'étude du barrage de Rogez .....	1.500.000
		Total .....	29.405.400

B) Etudes techniques envisagées pour 1971.

ETAT	INTITULE PROVISOIRE DE L'OPERATION	ESTIMATION
Général .....	Développement des industries sidérurgiques dans les E. A. M. A.....	180.000
Général .....	Etudes diverses d'urbanisme et d'habitat.....	800.000
Général .....	Manuels des techniques agricoles.....	1.000.000
Général .....	Etudes de production laitière intensive.....	300.000
Général .....	Etudes de conditionnement des bois concurrents des bois africains.....	190.000
Général .....	Etudes d'élevage, de tourisme et d'industries pour l'O. E. R. S.....	3.000.000
Mauritanie .....	Prospection minière de dorsale de Regueibat....	1.200.000
Sénégal .....	Etude des sardinelles.....	220.000
Sénégal .....	Synthèse des études hydrogéologiques.....	400.000
Sénégal .....	Etude d'un chantier de réparations navales.....	150.000
Sénégal .....	Etude de développement des industries pétrochimiques .....	100.000
Mali .....	Etude pour les Eaux et Forêts.....	100.000
Mali .....	Etude de l'aménagement rizicole de Diaka.....	400.000
Mali .....	Etude de séries de prix.....	200.000
Mali .....	Etudes pour l'aménagement du lac Horo et des mares .....	360.000
Mali .....	Etude sur les fruits et légumes.....	100.000
Mali .....	Etude d'adduction d'eau Segou-Mopti et Niore....	360.000
Mali .....	Etude du faisceau hertzien de Bamako vers la Côte d'Ivoire et le Niger.....	200.000
Côte-d'Ivoire .....	Etudes d'urbanisme d'Abidjan.....	1.600.000
Côte-d'Ivoire .....	Etude papetière.....	460.000
Côte-d'Ivoire .....	Participation à l'étude du schéma directeur d'aménagement du S.-O.....	1.000.000
Côte-d'Ivoire .....	Etude hydrogéologique du S.-O.....	1.500.000
Côte-d'Ivoire .....	Etude de ranches d'élevage.....	500.000
Côte-d'Ivoire .....	Etude du faisceau hertzien Abidjan vers Libéria..	250.000
Côte-d'Ivoire .....	Etude d'extension du réseau téléphonique d'Abidjan .....	200.000
Haute-Volta .....	Inventaire des ressources en eaux souterraines...	540.000
Haute-Volta .....	Etablissement d'un plan de recherches minières.	300.000
Haute-Volta .....	Etudes des migrations.....	700.000
Haute-Volta .....	Etude du faisceau hertzien Ouagadougou-Niger..	220.000
Haute-Volta .....	Etude pour l'aménagement agricole des bas-fonds.	1.000.000
Niger .....	Recherche cotonnière.....	200.000
Niger .....	Etude du projet de développement de la canne à sucre .....	2.400.000
Niger .....	Etude de factibilité de 2 ranches dans le Sanel...	600.000
Niger .....	Etude de l'élargissement du pont de Tourourou..	600.000
Niger .....	Etude du faisceau hertzien Niamey-Dasso.....	200.000
Niger .....	Etude d'extension du central téléphonique de Niamey .....	150.000
Dahomey .....	Etude fruitière.....	100.000
Dahomey .....	Etude technico-économique du pont-barrage de Cotonou .....	1.000.000

ETAT	INTITULE PROVISOIRE DE L'OPERATION	ESTIMATION
Togo .....	Etude technique de modernisation de l'hôpital de Sokodé .....	400.000
Togo .....	Etude aménagement I. P. N.....	150.000
Togo .....	Contrôle des travaux de la route Sokodé-Kandé..	700.000
Togo .....	Prospection du massif de Kabre pour le Nickel..	870.000
Togo .....	Bilan des opérations de développement dans la région des Savanes.....	300.000
Entente .....	Développement de l'artisanat: étude des problèmes de communications en Europe.....	120.000
Entente .....	Bilan sur l'approvisionnement des centres urbains d'Abidjan et Ouagadougou.....	300.000
Cameroun .....	Etude papetière (essais industriels).....	1.000.000
Cameroun .....	Participation aux études du port de Douala....	2.000.000
Cameroun .....	Inventaire forestier au Cameroun occidental....	2.000.000
Cameroun .....	Etude télévision.....	250.000
Cameroun .....	Etude de perspective d'industrialisation: installation d'un bureau de promotion industrielle....	240.000
Tchad .....	Etude du faisceau hertzien Fort-Lamy—Fort-Archambault .....	180.000
Tchad .....	Etude d'éradication des glossines sur les bords du Chari .....	800.000
Tchad .....	Etude pour la promotion de l'élevage en zone sud.	400.000
Tchad .....	Etude du déplacement de l'aéroport de Fort-Lamy.	1.000.000
Tchad .....	Revision de la législation pétrolière.....	140.000
R. C. A. ....	Contrôle des travaux de la route Bambari-Bakama.	1.200.000
Gabon .....	Extension du Central téléphonique de Libreville.	150.000
Gabon .....	Etude architecturale d'un centre inter-Etat d'enseignement de l'informatique.....	650.000
Congo-Brazzaville ...	Etude factibilité cacao.....	1.500.000
Congo-Brazzaville ...	Etude de la route Ketta-Como.....	1.400.000
Congo-Khinshasa ...	Mission minière.....	1.600.000
Congo-Khinshasa ...	Etude d'un troisième faisceau hertzien.....	2.000.000
Congo-Khinshasa ...	Etude environnement Inga (participation).....	1.000.000
Congo-Khinshasa ...	Etude de l'école de formation professionnelle de l'Otraco .....	300.000
Congo-Khinshasa ...	Etude de la maternité de l'Otraco.....	400.000
Congo-Khinshasa ...	Etude d'une zone industrielle.....	1.300.000
Congo-Khinshasa ...	Mise en place d'une structure de promotion industrielle .....	150.000
Rwanda .....	Etude des petits marais.....	200.000
Rwanda .....	Etude architecturale de l'Ecole normale de Butare.	350.000
Burundi .....	Etude d'aménagement du périmètre de Katumba.	400.000
Burundi .....	Etude sur le boisement des bassins versants...	1.000.000
Maurice .....	Etude du déplacement de l'aérodrome de Plaisance .....	500.000
Madagascar .....	Etude de la plaine de Didy.....	1.400.000
Madagascar .....	Etude d'une cimenterie.....	150.000
Madagascar .....	Etudes routières en liaison avec la mise en valeur de gisements miniers.....	1.000.000
Madagascar .....	Contrôle des travaux de la route Port-Berga—Antsohihy .....	1.000.000
Madagascar .....	Etude de la route Antsohihy—Ambanga.....	1.000.000

## CONCLUSION

A la fin de l'analyse du budget de la coopération et en déplorant sa modicité, votre Rapporteur disait, l'année dernière, son espoir, qu'après la période d'austérité budgétaire, la France continuerait de progresser dans la voie de la coopération avec l'Afrique francophone. Cette coopération, en effet, comme d'ailleurs les actions que nous menons dans d'autres régions du monde, apporte à la France non seulement un capital d'amitié et d'estime, mais aussi des avantages d'ordre économique qui ne doivent pas être négligés, encore que la coopération soit en fait et par nature désintéressée.

Cet espoir n'est pas déçu sans que pour autant il faille voir dans l'augmentation de crédits, dont nous avons expliqué qu'elle était en réalité assez modeste, une volonté affirmée d'accroître nos actions de coopération.

Si, abandonnant maintenant les problèmes de crédit, les questions d'ordre quantitatif, nous nous interrogeons sur la manière dont ils sont utilisés, sur les formes de coopération, votre commission ne peut que porter pour l'ensemble de cette coopération un jugement favorable. Aussi, compte tenu de cette appréciation, compte tenu aussi de l'augmentation de crédits qui permet d'accroître un peu les moyens en personnel dont nous disposons et sous réserve des observations qui ont pu être faites dans ce rapport, votre commission demande au Sénat de donner un avis favorable à l'adoption des crédits du Ministère des Affaires étrangères (Coopération).

## ANNEXE

### SITUATION ET ACTION CULTURELLE AU CONGO-KINSHASA, AU RWANDA ET AU BURUNDI

#### I. — Congo-Kinshasa.

Le dernier recensement au Congo-Kinshasa signale 22 millions d'habitants et plus de la moitié de la population n'a pas vingt ans.

Sous la pression démographique, entre 1959 et 1968, les effectifs scolaires sont passés de 1.650.000 à 2.450.000 dans l'enseignement primaire, de 37.000 à 200.000 dans l'enseignement secondaire, et de 763 à 8.400 dans l'enseignement supérieur.

Pour faire face aux besoins nés d'une telle augmentation du nombre des élèves, le Gouvernement de Kinshasa, qui, en 1968, a consacré 37 millions de zaïres à l'Education nationale sur un budget total de 145 millions de zaïres, a adopté une formule souple caractérisée par l'existence d'un régime d'enseignement confessionnel rétribué sur le budget national au même titre que l'enseignement public. Financé en partie par l'Etat, l'enseignement religieux est également contrôlé par lui. Le Ministère de l'Education nationale conçoit la planification scolaire, établit les programmes et assure les inspections pédagogiques.

En dehors du régime commun à l'enseignement public et à l'enseignement religieux, il subsiste un secteur indépendant restreint comportant des écoles tenues soit par des particuliers, soit par des sociétés privées.

En 1968, les 64.800 enseignants du pays étaient ainsi répartis :

Régime officiel .....	14,93 %
Régime officiel congréganiste .....	1,15 %
Régime subventionné catholique .....	61,12 %
Régime subventionné protestant .....	15,27 %
Régime subventionné kibanguiste .....	5,68 %
Régime non subventionné .....	1,85 %

La même année dans l'enseignement primaire 1.557.000 élèves fréquentaient l'école des missions catholiques et 340.000 celle des missions protestantes. La prédominance du secteur confessionnel sur le secteur laïque, moins nette dans l'enseignement secondaire, se retrouve dans l'enseignement supérieur.

Cette politique semble avoir porté ses fruits.

#### *Enseignement primaire.*

Effectué en français, l'enseignement primaire est réputé obligatoire. Il dure en principe six ans, mais on observe que beaucoup d'élèves ne vont guère au-delà de la deuxième année. Seulement 35 % des filles achèvent leurs études du premier cycle. Un enseignement « postprimaire » prépare ceux qui le désirent à l'exercice d'un métier artisanal ou à la vie familiale par une formation ménagère. Cet enseignement postscolaire est en régression d'effectifs du fait de l'augmentation considérable de la fréquentation des écoles secondaires.

### *Enseignement secondaire et professionnel.*

Le cycle d'« orientation », d'une durée de deux ans, par lequel commence l'enseignement secondaire, n'est d'ailleurs qu'un enseignement primaire prolongé. Après cette période d'orientation, les élèves ont le choix entre quatre options : enseignement général, enseignement pédagogique, enseignement technique et enseignement professionnel. Ces enseignements se divisent eux-mêmes en cycle long (quatre ans) et en cycle court (deux ans).

Il ne faut cependant pas se méprendre sur la signification effective du développement apparent de l'enseignement secondaire. Les statistiques officielles ne font aucune distinction entre les élèves du cycle d'orientation et ceux du cycle long et du cycle court. Or la répartition entre ces trois catégories est très inégale. En 1969, on comptait 124.000 élèves dans le cycle d'orientation, 27.500 dans le cycle court et 48.000 dans le cycle long. 20 % seulement des jeunes filles suivaient cet enseignement.

Il convient également de ne pas confondre les élèves inscrits et ceux qui vont jusqu'au terme de leurs études. Le « taux de rendement » n'est pas connu, mais on peut supposer qu'il est relativement faible si on considère le nombre des élèves qui accèdent à l'enseignement supérieur.

### *Enseignement supérieur.*

Durant l'année universitaire 1968-1969, 603 étudiants suivaient les cours de l'Université libre du Congo, qui est en fait une institution protestante créée en 1964 à Kisangani, dans la province orientale.

1.979 garçons et filles étaient inscrits dans les sept facultés de l'Université officielle du Congo (université d'Etat) située à Lubumbashi, chef-lieu de la province de Katanga.

Enfin, 2.900 personnes fréquentaient à Kinshasa l'Université Lovanium, université catholique ouverte à tous sans considération d'appartenance religieuse.

Lovanium est en effet le véritable pôle culturel du pays. Outre ses huit facultés (théologie, droit, médecine, philosophie, et lettres, sciences, sciences politiques, sociales et économiques, polytechnique, agronomie), elle comprend différents centres de documentation et de recherches : l'Institut de recherches économiques et sociales, le Centre d'études de droit africain comparé, le Centre d'études des littératures romanes d'inspiration africaine ; le Centre d'études des religions africaines. Il faut ajouter à cette liste le Trico, unique centre nucléaire d'Afrique noire.

Dotée d'une bibliothèque de 500.000 volumes et d'un laboratoire de langues, Lovanium bénéficie de commodités exceptionnelles : logements pour les ménages d'étudiants, cliniques, etc. La qualité de son enseignement, dont le corollaire est une grande rigueur dans le choix des diplômes d'admission, a attiré en 1968-1969 207 étudiants africains étrangers et 57 étudiants non africains.

On peut déplorer cependant que la grande université catholique accorde trop de place aux disciplines littéraires et ne forme qu'un nombre restreint de scientifiques. Cette lacune est comblée par l'existence, au Congo-Kinshasa, d'écoles dont les programmes, intégrés aux études de troisième cycle, sont destinés à satisfaire les besoins immédiats du pays. L'éventail des enseignements ainsi dispensés est très large et va de la météorologie aux travaux publics (I. N. M. - I. N. B. T. P.).

Les effectifs de ces écoles supérieures varient entre quelques dizaines et quelques centaines d'étudiants. L'augmentation constante des étudiants inscrits a entraîné la création en 1969 d'une Ecole supérieure de formation commerciale.

*Les enseignants.*

La pénurie des professeurs est sensible à tous les niveaux de l'enseignement et constitue une ombre à un tableau qui prête par ailleurs à l'optimisme par comparaison avec la situation générale du continent. Dans son effort de scolarisation, le Congo-Kinshasa doit encore faire appel à la plus large assistance extérieure.

Actuellement presque tous les instituteurs sont congolais. Mais pour satisfaire tous les besoins il faudrait, estime-t-on, qu'ils passent de 60.000 à 100.000. Or les promotions annuelles des écoles normales ne sont que de 7.000 diplômés sur 27.000 élèves inscrits.

Dans l'enseignement secondaire, on compte 4.000 professeurs congolais pour 2.700 professeurs étrangers. Là encore, les 1.200 élèves inscrits dans les écoles normales ne seront pas assez nombreux pour permettre de pourvoir les 3.000 postes à créer. La conséquence de cette pénurie est l'emploi dans le second cycle de professeurs dont la qualification ne devrait leur ouvrir que les portes de l'enseignement primaire. Le tableau des diplômes obtenus par le corps professoral actuel illustre tragiquement cette situation.

	CONGOLAIS	ÉTRANGERS	ENSEMBLE
	(En pourcentage.)		
Licenciés .....	5,4	27,1	17,7
Gradués .....	10,9	41,6	28,1
Instituteurs .....	54,7	21,4	36,1
Certifiés des écoles d'apprentissage pédagogique.	23,2	2,2	11,4
Non classés .....	3,7	7,6	5,7

Quant à l'Université elle comptait, en 1968-1969, 219 professeurs congolais pour 460 étrangers. Les écoles supérieures employaient 388 enseignants étrangers pour 128 congolais.

**L'ASSISTANCE TECHNIQUE**

Les Belges fournissent la plus grande partie de l'assistance scolaire et universitaire avec 805 professeurs dans l'enseignement officiel et 97 dans l'enseignement supérieur.

A ce chiffre, il faudrait encore ajouter les 202 professeurs qui enseignent dans les établissements à programme belge.

De son côté, la France vient de mettre à la disposition du Gouvernement congolais 146 enseignants qui se répartissent comme suit :

- 60 dans l'enseignement supérieur ;
- 55 dans les instituts de formation (écoles normales et écoles techniques) ;
- 10 dans les bureaux pédagogiques et les centres sociaux ;
- 12 au Cours Descartes (petite école française) ;
- 9 dans diverses administrations dépendant du Ministère de l'Education nationale.

Ces enseignants sont pris en charge par le Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères ; aussi faut-il ajouter les huit professeurs de très haut niveau pris en charge par le Ministère français de l'Education nationale et qui sont tous affectés dans l'enseignement supérieur.

La comparaison des chiffres globaux de l'assistance technique belge et de l'assistance technique française en matière culturelle ne doit pourtant pas faire illusion. Sans vouloir nier la supériorité écrasante de l'assistance belge (1.104 professeurs) par rapport à l'assistance française (154 professeurs), il faut noter, en effet, que le récent accord cadre en matière d'enseignement supérieur, signé à Kinshasa le 25 mai 1970 (comme cela fut fait au Rwanda et au Burundi à la même époque), doit donner à notre coopération un style qui lui permettra, sans aucun doute, dans les années à venir, de se situer sur le plan de la qualité sinon sur celui de la quantité.

Cet accord doit aboutir à une prise en charge par la France d'opérations singulièrement, intégrant les différents moyens disponibles (personnels, bourses, stages, constructions et équipements, frais de fonctionnement, missions, etc.). Ces opérations, sur lesquelles se concentrera l'aide française, feront l'objet de programmes pluri-annuels d'interventions, définis d'accord-parties et mis en œuvre annuellement.

Ainsi, pour l'exercice 1970-1971, le premier Comité paritaire franco-congolais, réuni le 26 mai 1970, à Kinshasa, au terme de ces accords, a prévu les actions culturelles suivantes :

#### A Kinshasa.

*L'opération mathématiques modernes.* — Elle a pour objectif la formation et le recyclage des professeurs de mathématiques de tout l'enseignement secondaire.

Cette opération est du plus haut intérêt pour la République démocratique du Congo dont l'évolution économique rapide doit envisager d'urgence la formation de cadres et de techniciens initiés au langage moderne des mathématiques et de l'informatique.

Elle sera menée par une équipe de mathématiciens dont la fonction sera :

— la formation des élèves professeurs de l'Ecole normale supérieure à l'esprit des mathématiques modernes ;

— le recyclage des maîtres du second degré, chargé, dans un premier temps, d'introduire l'enseignement des mathématiques modernes au niveau de la première et de la deuxième année du cycle d'orientation ;

— l'étude du programme des mathématiques modernes au sein de la Commission spécialisée de la réforme des programmes congolais de l'enseignement secondaire ;

— la réalisation du manuel congolais des mathématiques modernes destiné aux élèves.

#### *Le soutien à l'Ecole nationale d'administration :*

Il s'agit de former les personnels de la magistrature et de l'administration, sur le plan juridique (Centre national des hautes études juridiques administratives et économiques) et sur le plan du perfectionnement des élèves dans la connaissance du Français (centre des langues).

#### *La transformation de l'Institut national des travaux et bâtiments publics :*

Le Gouvernement congolais a demandé à la France d'étudier l'évolution des perspectives de cette école pour la formation des techniciens supérieurs (I. N. B. T. P.).

#### A Kisangani.

Le Gouvernement Congolais a confié à la France la Faculté des lettres de cette jeune Université qui a connu toutes les vicissitudes de la rébellion de 1967, afin d'y confirmer la francophonie, d'une part, et, d'autre part, pour former de plus nombreux professeurs de lettres.

*A Lubumbashi.*

Dans sa Faculté des sciences, cette Université forme une partie des cadres de la Gécomines (mines du Katanga) et prolonge la formation des étudiants qui sont passés au C. R. I. A. C. (Centre de recherches industrielles pour l'Afrique centrale).

La France a accepté de prendre en charge, dans cette faculté, la formation des géologues qu'elle mettra en relation avec nos équipes de chercheurs installés à l'I. R. S. A. C. de Bukavu où se trouve l'Institut national des mines où travaillent quelques-uns de nos professeurs.

II. — Rwanda.

Il est difficile, faute de statistiques, de préciser le nombre d'illettrés. On peut estimer cependant que le pourcentage se situe autour de 75 %.

Sur le plan de la scolarisation, on peut admettre un taux de scolarisation se situant autour de 40 % (372.184 élèves sur 975.541 enfants de 5 à 14 ans en 1968).

Encore faut-il préciser que l'enseignement est surtout du niveau primaire. L'enseignement secondaire ne comptait que 6.901 élèves et une centaine dans l'enseignement supérieur.

*L'enseignement primaire.*

2.017 écoles et 7.893 classes pour 354.169 élèves et 5.274 maîtres. Les enseignants font classe à deux groupes d'élèves différents (double vacation).

Le rendement de cet enseignement primaire est très bas. En effet, sur 354.162 élèves, en 1966-1967, plus de 300.000 étaient inscrits dans les premières années, et 54.000 pour les deux dernières années.

Sur 120.000 enfants inscrits en première année, 10.000 seulement parviennent en sixième année.

Ces résultats ne surprendront pas si l'on considère :

1° L'état des locaux et des moyens pédagogiques : la plupart des écoles n'ont ni électricité, ni eau, ni mobilier scolaire, ni même de manuels ;

2° La plupart des maîtres n'ont effectué eux-mêmes que des études primaires, ou une seule année de secondaire. Un tiers des maîtres a reçu une formation secondaire de quatre ou cinq années.

*L'enseignement secondaire.*

Cet enseignement est divisé en deux cycles de cinq ans : tronc commun, puis trois années qui conduisent à l'obtention du diplôme d'humanités délivré sans examen, sur l'appréciation du livret scolaire.

Ces deux cycles sont précédés d'une classe de transition car les notions de français des élèves sont trop insuffisantes pour aborder un enseignement qui se fera désormais exclusivement en français.

Il y a 68 établissements d'enseignement secondaire, plus dix séminaires ; mais dix seulement, dont cinq petits séminaires, possèdent les deux cycles de l'enseignement secondaire.

1968-1969 : il y avait 4.086 élèves dans le premier cycle et 2.815 dans le second cycle (2.642 garçons et 173 filles seulement).

Le corps professionnel est composé de 755 enseignants dont 270 Rwandais et 485 étrangers (295 Belges, 41 Français, 19 Canadiens, 136 divers et religieux enseignants dans les séminaires).

#### *L'enseignement supérieur.*

Il est dispensé à l'Université nationale du Rwanda, à Butaré (U.N.R.).

Cette Université comprend une Faculté de lettres, une Faculté de sciences, une Faculté de sciences économiques et sociales, une Ecole pratique de langues modernes et une Ecole de médecine. L'enseignement dure cinq ans, mais une première année prépare les étudiants pour qu'ils atteignent le niveau prévu des études.

L'U.N.R. a été créée en 1964 grâce à une subvention du Gouvernement canadien qui prend en charge l'essentiel des dépenses de fonctionnement.

Le personnel se compose de 70 professeurs, presque tous étrangers, et 12 professeurs visiteurs pour 300 élèves environ.

#### *L'enseignement professionnel.*

Il est encore très embryonnaire.

Au collège officiel de Butaré, il y a une section agricole, une section médicale, une section normale et une section commerciale et administrative, qui, en sept ans, vise à former des cadres moyens et, en quatre ans, des cadres intermédiaires.

Il y a également deux centres de perfectionnement de moniteurs agricoles à Murambi (assistance belge) et à Kibuye (assistance suisse), différents centres de formation artisanale (menuiserie, maçonnerie).

Mais l'ensemble, assez mal organisé, ne regroupe pas 700 élèves en tout.

#### ACTION MENÉE PAR LA FRANCE EN MATIÈRE CULTURELLE AU RWANDA

Le Français est la langue officielle avec le Kinyarwanda, aussi tout l'enseignement est-il donné en français dans le supérieur et le secondaire, et dans le primaire à partir de la troisième année dans la mesure des connaissances des moniteurs.

L'anglais n'est enseigné que dans quelques missions anglicanes et à l'U.N.R.

On comprend dès lors que le Gouvernement rwandais fasse appel à notre assistance technique dans ces deux domaines si importants de la formation des maîtres et de la réforme des programmes scolaires.

#### *a) La formation des maîtres.*

— Sur le plan du secondaire :

Au terme des accords en matière d'enseignement supérieur passés entre la France et la République rwandaise et signés le 26 mai 1970, le Gouvernement rwandais a confié au Gouvernement français l'organisation de la Faculté des lettres dans le souci de leur confier la formation des professeurs de lettres de deuxième cycle du secondaire.

A cet effet, le Ministère français de l'Education nationale et le Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères ont mis six professeurs à la disposition de la Faculté de lettres de Butaré.

— Sur le plan du primaire :

Au cours de la Commission mixte franco-rwandaise du 14 novembre 1969, M. Bourges, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, a promis au Gouvernement rwandais de transformer l'actuel Centre de perfectionnement pédagogique en Ecole normale pilote.

Ce Centre fonctionne sur crédits français depuis 1964. Les bâtiments ont été construits sur crédits français et le Centre fonctionne grâce à l'aide de la France, qui assure également le paiement du directeur et de six assistants techniques.

Ce Centre a assuré le recyclage de tous les inspecteurs de secteur du pays au cours de stages de neuf mois.

Cette école normale pilote tiendra compte de la réforme de l'enseignement primaire actuellement en cours qui prévoit avec la ruralisation de l'enseignement primaire la création d'un enseignement post-primaire à caractère rural et artisanal, qui sera distribué dans des Centres d'enseignement rural et artisanal du Rwanda (C.E.R.A.R.).

b) *La réforme des programmes.*

— Dans le secondaire :

Au cours de la Commission mixte franco-rwandaise du 14 novembre 1969, M. Bourges a également accepté de mettre en chantier la construction, à Kigali, d'un lycée de 290 élèves. Le Gouvernement rwandais, de son côté, a demandé que ce lycée puisse tester les nouveaux programmes qui seront mis en forme par les instances gouvernementales qui travailleront avec nos assistants techniques.

— Dans le primaire :

L'Université radiophonique de Gitarama à laquelle le Secrétariat d'Etat a permis de prendre sa véritable dimension va étendre son expérience sur tout le pays.

C'est un établissement privé religieux créé en 1964 et dirigé par des religieuses dominicaines françaises. Il se consacre en fait à l'éducation populaire et à l'enseignement primaire par des méthodes audio-visuelles.

Grâce à un matériel de reproduction et d'enregistrement perfectionné, ce centre a mis au point des leçons programmées de langage, de calcul, d'histoire, de géographie, de sciences naturelles, destinées à un enseignement primaire de quatre ans.

Ces leçons, qui tiennent compte avant tout des besoins de l'enfant considéré dans son milieu, se présentent sous la forme de séries de diapositives accompagnées d'un commentaire enregistré sur bande. Il y a déjà un stock de 10.000 diapositives.

Ces leçons sont actuellement éditées en 14 exemplaires et sont distribuées chaque semaine aux neuf écoles expérimentales qui existent déjà autour de Gitarama et qui sont toutes équipées d'un projecteur et d'un magnétophone.

Mais le Gouvernement rwandais a décidé d'étendre à tout le pays ce système d'éducation.

Pour ce faire, l'équipe de Gitarama va d'abord prendre contact avec le Centre de linguistique appliquée de Dakar (C. L. A. D.) pour améliorer encore le contenu et la pédagogie de sa méthode d'enseignement, mais aussi pour étudier la possibilité d'utiliser un émetteur de 5 kW qui existe déjà à Kigali. Celui-ci permettra de réaliser une deuxième chaîne radiophonique qui pourra devenir, au moins partiellement, une chaîne de radio scolaire pouvant soutenir tout l'enseignement primaire au Rwanda.

### III. — Burundi.

A côté du kirundi, langue nationale unique, le français constitue, au Burundi, la langue de la culture, de l'administration et des affaires.

Cette dernière est, par ailleurs, la langue officielle de l'enseignement à tous les degrés.

#### L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS

*L'enseignement primaire* est dispensé aux enfants de 6 à 12 ans par 4.308 enseignants, soit 1.660 instituteurs et 2.648 moniteurs dans 985 écoles.

Mais il convient de distinguer entre l'enseignement officiel qui compte environ 5 % des effectifs, et l'enseignement dit « subsidé », confié, en fait, à des religieux qui en détiennent 95 % :

— dans l'enseignement officiel tous les cours se donnent en principe en français. L'enseignement kirundi occupe 18 % des Burundais ;

— dans l'enseignement subsidé, c'est le contraire : les deux premières années se donnent en kirundi (il y a une leçon de français par jour) ; l'enseignement des quatre dernières années est donné en français.

*Dans le second degré*, qui compte environ 10.000 élèves répartis en 27 établissements, l'enseignement est entièrement donné en français.

De même dans le supérieur auquel n'ont accédé pour l'instant que 500 étudiants environ, répartis entre l'Université nationale de Bujumbura et l'Ecole normale supérieure.

#### ASSISTANCE TECHNIQUE FRANÇAISE

Actuellement 51 de nos compatriotes enseignent au Burundi au titre de l'Assistance technique.

La majeure partie de ces enseignants exerce dans l'enseignement secondaire, qu'il s'agisse des « écoles normales » et des écoles moyennes pédagogiques, qui correspondent à peu près à nos C. E. G. (onze). D'autres enseignent dans des établissements secondaires possédant l'ensemble des deux cycles (vingt et un).

Douze professeurs français occupent des postes dans le supérieur. Six ont été affectés à l'Ecole normale supérieure de Bujumbura qui prépare des professeurs pour le second cycle, trois exercent à l'Université de Bujumbura et trois à l'Ecole nationale d'administration.

Quatre professeurs enfin enseignent à l'Ecole technique de Kamenge.

A noter également au Centre culturel de Bujumbura un professeur de français spécialiste des méthodes audio-visuelles, mais surtout un professeur agrégé, Conseiller technique du Ministre Burundi de l'Education nationale.

Il faut ajouter bien sûr les « coopérants français » dont la rémunération incombe aux missions catholiques qui les ont pris en charge.

#### ASSISTANCE TECHNIQUE BELGE

Le seul autre pays dont l'action culturelle ait au Burundi une importance notable (et aussi bien, tout au moins en volume, encore nettement supérieure à la nôtre), est la Belgique, ancienne puissance de tutelle du « Ruanda-Urundi ».

a) *Assistance en personnels.*

Au 31 mai 1969, le Gouvernement de Bruxelles comptait ainsi 137 de ses professeurs ici détachés, dont on trouvera ci-après la répartition :

Inspection de l'enseignement.....	6	6
Enseignement primaire (Directeurs d'écoles).....	2	2
Enseignement technique .....	18	18
Enseignement normal .....	35	35
— primaire .....	14	
— « moyen pédagogique ».....	21	
Enseignement secondaire général.....		62
— Athénée de Bujumbura.....	23	
— Athénée de Gitega.....	9	
— Collège Notre-Dame de Gitega.....	4	
— Collège Saint-Esprit de Bujumbura.....	14	
— Lycée Clarté Notre-Dame de Bujumbura.....	11	
— Collège de Ngozi.....	1	
Enseignement supérieur (Université officielle de Bujumbura).....		14

Encore faudrait-il ajouter à ce chiffre, pour rendre compte de la totalité des efforts de la Belgique, les vingt-six enseignants affectés à l'instruction des enfants belges de la capitale.

b) *Bourses.*

Le nombre des bourses, d'études ou de stages, offertes par la Belgique en 1968 s'est élevé à 320, dont 49 ont bénéficié à des personnels militaires (Cours de l'Ecole des cadets et de l'Ecole militaire, stages divers).

c) *Etablissements d'enseignement technique et professionnels créés ou fonctionnant avec la coopération de la Belgique.*

Quatre de ces établissements ont continué à bénéficier en 1968, de la très large assistance de la Belgique :

- l'Ecole technique officielle des Métiers de Bujumbura : onze professeurs ;
- l'Ecole d'agriculture de Karuzi : trois professeurs ;
- le Centre de coopération au développement de Gitega : quatre professeurs, ainsi qu'une subvention de 3 millions de francs belges, soit 5,25 millions de francs Burundi. Ce Centre, dont les installations et le fonctionnement sont entièrement financés par la Belgique, est destiné à la formation ou au recyclage des agents burundi dans certaines disciplines administratives, telles que l'enseignement, l'agriculture, les finances et la comptabilité publique, l'action sociale, etc.

d) *L'Université de Bujumbura.*

Il convient enfin de noter l'assistance fondamentale dont bénéficie « l'Université officielle de Bujumbura » — fondée et restée dirigée par des Révérends Pères belges de la société de Jésus — de la part de la Belgique : quatorze professeurs (*hors quota*, au regard des conventions belgo-barundaises : soit dix à la Faculté des Sciences, trois à la Faculté des Lettres, un bibliothécaire) et une subvention annuelle de 20 millions de francs belges, qui constitue le plus clair de ses ressources.